



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après, l'« **AMF** ») le 27 juillet 2017 sous le numéro D.17-0163.A01 conformément à l'article 212-13-IV de son règlement général. Elle complète le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 6 avril 2017 sous le numéro R. 17-013 (ci-après, le « **Document de Référence** »).

Le Document de Référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de Référence et de la présente actualisation sont disponibles sans frais au siège social d'Elis, au 5, boulevard Louis Loucheur – Saint-Cloud (92210), France, ainsi que sur le site internet d'Elis (www.corporate-elis.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

1.	Présentation du Groupe et de ses activités.....	3
1.1	Principales activités du Groupe et stratégie.....	4
1.1.1	Activités du Groupe	4
1.1.2	Offre d'Acquisition de Berendsen.....	4
1.2	Faits marquants depuis le 6 avril 2017.....	5
1.2.1	Résultats financiers	5
1.2.2	Acquisitions.....	13
1.3	Propriétés immobilières, usines et équipements.....	15
1.4	Investissements	15
1.5	Contrats importants.....	16
1.5.1	Contrats de financement.....	16
1.5.2	Contrat d'investissement.....	17
1.5.3	Promesse de Cession et d'achat d'actions (<i>Put and Call Option Agreement</i>)	17
1.5.4	Contrat d'acquisition de Lavebras.....	18
1.5.5	Contrat d'Acquisition d'Indusal	18
1.5.6	Contrats conclus dans le cadre du programme de billets de trésorerie d'Elis 19	
1.6	Acquisition de Berendsen.....	20
1.6.1	Résumé en français du communiqué 2.7 du 12 juin 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen	20
1.6.2	Second Communiqué 2.4 du 7 juin 2017 relatif au projet D'acquisition de Berendsen	26
1.6.3	Communique règle 2.9 du 1 ^{er} juin 2017	28
1.6.4	Communiqué 2.4 du 18 mai 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen	28
1.6.5	Notations.....	37
2.	Facteurs de risques	38
3.	Gouvernement d'entreprise	40
4.	Informations financières et comptables.....	42
4.1	Perspectives pour l'exercice 2017.....	43
4.2	Rapport financier semestriel au 30 juin 2017.....	44
5.	Informations sur la Société et son capital.....	107
5.1	Renseignements concernant la Société.....	108
5.2	Statuts	108
5.3	Informations relatives au capital de la société	108

5.3.1	Montant et composition du capital social	108
5.3.2	Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions.....	108
5.3.3	Informations relatives à la dilution potentielle du capital social	109
5.4	Informations relatives à l'actionnariat	109
5.4.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	109
5.4.2	Droit de vote double.....	109
5.4.3	Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes assimilées.....	109
5.4.4	Franchissement de seuils légaux depuis le 30 juin 2016	109
5.4.5	Évènements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	109
5.5	Politique de distribution de dividendes	110
5.6	Organigramme simplifié	110
5.7	Liste des principales filiales	110
6.	Informations complémentaires	111
6.1	Personnes responsables	112
6.1.1	Identité de la personne responsable de l'Actualisation du document de référence contenant le rapport financier semestriel.....	112
6.1.2	Attestation du responsable de l'Actualisation du document de référence 2016	112
6.2	Responsables du contrôle des comptes	112
6.2.1	Commissaires aux comptes titulaires	112
6.2.2	Commissaires aux comptes suppléants	113
6.3	Contacts et informations financières disponibles	113
7.	Table de concordance.....	114

Remarques générales

Dans la présente actualisation du Document de Référence (l'« **Actualisation du Document de Référence** »), sauf indication contraire :

- le terme « **Société** » ou « **Elis** » désigne Elis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé au 5, boulevard Louis Loucheur – Saint Cloud (92210), et qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 499 668 440 ;
- le terme « **Groupe** » désigne ensemble la Société et ses filiales consolidées ;
- le terme « **Berendsen** » désigne Berendsen plc, société de droit anglais dont le siège social est situé 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 1480047 ;
- le terme « **Groupe Berendsen** » désigne Berendsen et ses filiales consolidées.

Déclarations prospectives

L'Actualisation du Document de Référence contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement du Groupe, prenant notamment en compte la réalisation de l'acquisition de Berendsen. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif, tels que « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaite », « pourrait », etc. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment aux aléas de toute activité et à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et climatique. La Société ne prend pas l'engagement de mettre à jour ou réviser les objectifs, perspectives et informations à caractère prospectif contenus dans l'Actualisation du Document de Référence, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. En outre, la concrétisation de certains risques décrits au chapitre 2 – « Facteurs de risques et politique d'assurance » du Document de Référence, tel que complété et modifié par l'Actualisation du Document de Référence, est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose, entre autres, le succès de la stratégie présentée à la section 1.5.2 « Stratégie du Groupe » du Document de Référence et la réussite de l'intégration de Berendsen. La Société ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant dans l'Actualisation du Document de Référence.

Informations sur le marché et la concurrence

L'Actualisation du Document de Référence contient, notamment au chapitre 1 – « Présentation du Groupe et de ses activités », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Certaines de ces informations proviennent d'études réalisées par des sources externes. Ces informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés aboutirait aux mêmes résultats. Sauf indication contraire, les informations figurant dans l'Actualisation du Document de Référence relatives aux parts de marché et à la taille des marchés pertinents du Groupe sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 – « Facteurs de risques et politique d'assurance » du Document de Référence, tels que complétés par l'Actualisation du Document de Référence et décrits dans la note d'opération afférente à l'Opération (définie ci-après) s'agissant des risques liés à l'Opération, avant de prendre leur décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou sur ses objectifs. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date de l'Actualisation du Document de Référence, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans l'Actualisation du Document de Référence ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans l'Actualisation du Document de Référence peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

1. Présentation du Groupe et de ses activités



Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits au chapitre 1 du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de l'Actualisation du Document de référence, exacts, sous réserve des mises à jour et compléments figurant ci-dessous.

1.1 PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE ET STRATEGIE

1.1.1 ACTIVITES DU GROUPE

À la date de l'Actualisation du Document de Référence, le groupe Elis est un groupe multi-services, leader de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine. Avec plus de 25 000 collaborateurs répartis dans 14 pays, Elis a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 1 512,8 millions d'euros et un EBITDA consolidé de 467,9 millions d'euros. Bénéficiant de plus d'un siècle d'expertise, Elis livre aujourd'hui plusieurs centaines de milliers de clients de toutes tailles dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la santé, de l'industrie, du commerce et des services, grâce à son réseau de plus de 300 centres de production et de distribution et 13 salles blanches (environnements à atmosphère contrôlée où sont nettoyés les vêtements de travail utilisés, par exemple, par les industries pharmaceutiques et microélectroniques), ce qui lui garantit une proximité inégalée avec ses clients.

1.1.2 OFFRE D'ACQUISITION DE BERENDSEN

Le 28 avril 2017, Elis a adressé à Berendsen de manière confidentielle une offre écrite composée d'une part numéraire et d'une part actions portant sur l'acquisition de chaque action Berendsen contre la remise de 4,40 £ et 0,411 action nouvelle Elis (l'« **Offre Initiale** »).

Le 12 mai 2017, le Conseil de Berendsen a rejeté l'Offre Initiale et a refusé d'engager des discussions avec Elis.

Le 16 mai 2017, Elis a remis à Berendsen une offre améliorée composée d'une part numéraire et d'une part actions portant sur l'acquisition de chaque action Berendsen contre la remise de 4,40 £ et 0,426 action nouvelle Elis (l'« **Offre Améliorée** »). L'Offre Améliorée a été rejetée le jour même par le Conseil de Berendsen qui a refusé d'engager des discussions. En conséquence, Elis a jugé nécessaire de rendre publique l'Offre Améliorée afin que celle-ci puisse être considérée par les actionnaires de Berendsen.

Le 18 mai 2017, Elis a publié un communiqué conformément à la Règle 2.4 (le « **Communiqué 2.4** ») du *City Code on Takeovers and Mergers* (le « **City Code** »), qui décrit les termes et conditions de l'Offre Initiale et de l'Offre Améliorée (voir section 1.6.3 « Communiqué 2.4 du 18 mai 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence).

Le 6 juin 2017, Elis et Berendsen sont parvenus à un accord de principe sur une possible offre qui serait recommandée de manière unanime par le Conseil de Berendsen, composée d'une part numéraire et d'une part actions portant sur l'acquisition de chaque action Berendsen contre la remise de 5,40 £ et 0,403 action nouvelle Elis (l'« **Offre Finale** »). Cette offre comprend également le versement d'un acompte sur dividende d'un montant de 11 pence par action Berendsen déclaré et payé par Berendsen au titre de la période de six mois close le 30 juin 2017 (l'« **Acompte sur Dividende** »). L'Offre Finale devrait être mise en œuvre par le biais d'un *Scheme of Arrangement* de droit anglais, conformément à la Partie 26 du *Companies Act 2006* (le « **Scheme of Arrangement** » ou le « **Scheme** »).

En conséquence, le 7 juin 2017, Elis et Berendsen ont rendu publique l'Offre Finale en publiant un communiqué conjoint conformément à la Règle 2.4 du City Code (le « **Second Communi-**

qué 2.4)) (voir section 1.6.2 « Second Communiqué 2.4 du 7 juin 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence).

Le 12 juin 2017, Elis et Berendsen ont publié un communiqué conjoint conformément à la Règle 2.7 du City Code (le « **Communiqué 2.7** ») par lequel Elis et Berendsen ont confirmé leur accord sur les termes d'une acquisition recommandée de l'intégralité du capital émis et à émettre de Berendsen par Elis, qui prévoit, pour chaque action Berendsen, le versement de 5,40 £ en numéraire et la remise de 0,403 action nouvelle Elis, ainsi que le paiement de l'Acompte sur Dividende (voir section 1.6.1 « Communiqué 2.7 du 12 juin 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence) (ci-après, « l'Opération »).

La réalisation de l'Opération reste néanmoins soumise à la réalisation ou à la levée des conditions suspensives décrites à la section 2.2.1.3 « Conditions de l'Opération » de la note d'opération composant le prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°17-390 en date du 27 juillet 2017 (la « **Note d'Opération** ») (le « Prospectus »).

De plus amples informations sur les termes et modalités de l'Opération sont présentées aux sections 2.1 « Aspects économiques de l'Apport » et 2.2 « Aspects juridiques de l'Apport » de la Note d'Opération. Le Communiqué 2.4, le Second Communiqué 2.4 et le Communiqué 2.7 sont inclus à la section 1.6 « Acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence.

1.2 FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 6 AVRIL 2017

Les communiqués de presse significatifs du Groupe publiés depuis le 6 avril 2017, date d'enregistrement du Document de Référence, sont repris ci-après, à l'exception des communiqués relatifs à l'acquisition par Elis de Berendsen lesquels figurent à la section 1.6 « Acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence.

1.2.1 RESULTATS FINANCIERS

Les définitions des principaux termes financiers utilisés dans les communiqués ci-dessous figurent au paragraphe « Définitions financières » de la section 4.2.2.2 – « Analyse de l'activité du 1^{er} semestre 2017 » de l'Actualisation du Document de Référence.

- **27 juillet 2017 – Résultats semestriels 2017**

Résultats semestriels 2017

Chiffre d'affaires en forte croissance de +15,8% et marge d'EBITDA en ligne avec les objectifs annuels

- **Croissance de chiffre d'affaires et marge d'EBITDA conformes aux attentes**
 - Chiffre d'affaires : 845,8m€ (+15,8% dont +2,5% de croissance organique)
 - EBITDA : 244,1m€ (28,9% du chiffre d'affaires)
 - Marge d'EBITDA stable en France, en hausse de +60pb en Europe (hors France) et de +200pb en Amérique latine
- **Poursuite de la croissance externe**
 - Finalisation de l'acquisition de Lavebras en mai
 - Accord sur les termes d'une acquisition recommandée de Berendsen par Elis et assemblée générale des actionnaires d'Elis prévue le 31 août 2017
- **Mise à jour des perspectives 2017 (hors Berendsen¹)**

¹ Mais incluant Lavebras depuis le 1^{er} juin 2017

- Chiffre d'affaires supérieur à 1,75Md€
- Croissance organique du même ordre qu'en 2016
- Marge d'EBITDA en amélioration dans toutes les zones géographiques, y compris en France

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016	Variation
Chiffre d'affaires	845,8	730,2	+15,8%
EBITDA	244,1	216,1	+12,9%
EBIT	102,6	92,5	+10,9%
Résultat net	19,9	23,1	-13,9%
Résultat net courant*	40,9	38,9	+5,1%
Free cash-flow courant	(14,0)	6,7	n/a
Endettement financier net ajusté (fin de période)**	1 800,9	1 599,0	

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Un tableau de passage entre Résultat net et Résultat net courant est présenté en page 4

** La base de comparaison est au 31 décembre 2016

Les notions de croissance organique du chiffre d'affaires, d'EBITDA, marge d'EBITDA, d'EBIT, de Free cash-flow courant et d'Endettement financier net ajusté sont définies dans la partie « Définitions financières » de ce communiqué.

Saint Cloud, le 27 juillet 2017 – Elis, un leader multi-services de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, publie ce jour ses résultats pour le premier semestre 2017.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance le 26 juillet 2017. Ils ont par ailleurs fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

A l'occasion de la publication des résultats du premier semestre 2017, **Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis**, a déclaré :

« Elis affiche au premier semestre des résultats en ligne avec nos objectifs annuels.

En France, la croissance organique est de +1,0% au premier semestre. Nous constatons une solide reprise de l'activité en Hôtellerie-Restauration et un regain d'optimisme chez nos clients, qui restera à confirmer sur la deuxième partie de l'année. Par ailleurs, les initiatives lancées depuis 2 ans et visant à améliorer notre stratégie de pricing nous ont permis de stabiliser la marge en France.

En Europe, le chiffre d'affaires est en très forte croissance à la suite de l'acquisition d'Indusal, dont l'intégration se déroule conformément à nos attentes. La croissance organique reste solide à 4,5%, avec l'Espagne toujours très bien orientée. La marge de la zone est en amélioration de 60 points de base.

En Amérique latine, nous avons finalisé au mois de mai l'acquisition de Lavebras, dont le plan d'intégration est déjà en place. L'activité commerciale reste toujours excellente, avec près de +9% de croissance organique. Conjugué aux gains de productivité, ceci a permis d'améliorer la marge de 200 points de base.

Le premier semestre a également été marqué par l'accord sur une acquisition recommandée qui permettra le rapprochement de Berendsen et d'Elis. Dans un secteur en consolidation, il y a une logique forte à rapprocher ces deux entreprises, qui disposent d'implantations géographiques très complémentaires, afin de donner naissance à un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène. Une assemblée générale d'Elis est prévue le 31 août et un calendrier détaillé sur les prochaines échéances sera communiqué très prochainement.

Les résultats du premier semestre nous permettent de préciser nos objectifs annuels : nous attendons, hors Berendsen, un chiffre d'affaires supérieur à 1,75Md€ et nous tablons sur une amélioration de la marge d'EBITDA dans toutes nos zones géographiques, y compris en France.»

Chiffre d'affaires

Croissance du chiffre d'affaires (données publiées)

(millions EUR)	2017			2016			Var.		
	T1	T2	S1	T1	T2	S1	T1	T2	S1
Commerce & Services	86,1	88,6	174,7	84,8	85,8	170,6	+1,5%	+3,2%	+2,4%
Hôtellerie – Restauration	69,1	87,6	156,7	66,9	82,9	149,7	+3,4%	+5,7%	+4,7%
Industrie	45,9	46,7	92,7	47,1	46,9	94,1	-2,6%	-0,4%	-1,5%
Santé	42,7	43,6	86,3	41,3	41,2	82,5	+3,5%	+5,6%	+4,5%
France*	237,0	257,6	494,6	234,0	250,7	484,7	+1,3%	+2,8%	+2,0%
Europe du Nord	64,3	66,2	130,4	50,3	52,2	102,5	+27,8%	+26,8%	+27,3%
Europe du Sud	55,5	68,3	123,8	33,5	40,3	73,8	+65,7%	+69,4%	+67,8%
Europe**	119,8	134,5	254,3	83,8	92,5	176,3	+43,0%	+45,4%	+44,2%
Amérique latine	38,8	48,7	87,5	28,1	31,7	59,8	+38,2%	+53,6%	+46,4%
Entités manufacturières	5,0	4,4	9,4	4,7	4,8	9,5	+6,4%	-8,5%	-1,1%
Total	400,6	445,2	845,8	350,6	379,7	730,2	+14,3%	+17,3%	+15,8%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Après Autres, dont Réductions sur ventes

** Europe hors France

Croissance organique du chiffre d'affaires

(millions EUR)	Croissance organique T1	Croissance organique T2	Croissance organique S1
Commerce & Services	+1,5%	+3,2%	+2,4%
Hôtellerie – Restauration	+2,8%	+4,2%	+3,6%
Industrie	-2,6%	-0,4%	-1,5%
Santé	+1,5%	-0,3%	+0,6%
France*	+0,7%	+1,3%	+1,0%
Europe du Nord	+3,0%	+2,0%	+2,5%
Europe du Sud	+6,8%	+7,9%	+7,4%
Europe**	+4,5%	+4,6%	+4,5%
Amérique latine	+7,2%	+10,3%	+8,8%
Entités manufacturières	+11,0%	-4,3%	+3,3%
Total	+2,3%	+2,8%	+2,5%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Après Autres, dont Réductions sur ventes

** Europe hors France

Au premier semestre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de 15,8% à 845,8m€, avec une croissance organique de +2,5%, une contribution des acquisitions réalisées de +11,6% et un effet de change positif de +1,7%.

France

Au premier semestre 2017, la croissance du chiffre d'affaires est de +2,0% en France dont +1,0% de croissance organique.

- Le chiffre d'affaires en Commerces & Services est en croissance de +2,4% (intégralement organique) avec une amélioration séquentielle entre le premier et le deuxième trimestre. Nous observons un certain regain de confiance, notamment chez les petits clients.
- Le chiffre d'affaires en Hôtellerie-Restauration est en hausse de +4,7% (+3,6% en organique), également avec une amélioration entre le premier et le deuxième trimestre. Nous constatons une forte amélioration de l'activité en région parisienne, malgré une base comparable difficile : effet calendaire négatif (jour supplémentaire en février en 2016) et Euro 2016 de football.
- Le chiffre d'affaires en Industrie est en repli de -1,5% (intégralement organique), en lien avec la perte de quelques contrats en 2016, mais en amélioration séquentielle entre le premier et le deuxième trimestre.
- Enfin, le chiffre d'affaires en Santé est en croissance de +4,5% (+0,6% en organique), le déploiement des grands contrats en court et en long séjour s'étant achevé en 2016.

Europe (hors France)

Au premier semestre, le chiffre d'affaires en Europe du Nord est en hausse de +27,3%, porté par les acquisitions réalisées en Allemagne et en Suisse. En organique, la croissance est de +2,5%. L'Allemagne est bien orientée mais la Suisse est décevante, avec notamment un hiver en demi-teinte dans l'hôtellerie et les hôpitaux.

L'Europe du Sud poursuit sa forte dynamique avec une croissance du chiffre d'affaires de +67,8% au premier semestre, tirée par l'acquisition d'Indusal en Espagne en décembre 2016. La croissance organique de la zone est de +7,4%. Cette performance est à nouveau tirée par l'Espagne et le Portugal, tous deux au-dessus de +8% malgré un effet calendaire défavorable. Cette performance reflète notamment le dynamisme commercial du Groupe, qui continue d'ouvrir de nouveaux marchés.

Amérique latine

Au premier semestre, le chiffre d'affaires en Amérique latine est en croissance de +46,4%, avec une croissance organique de +8,8%, un impact des acquisitions réalisées de +17,6% (dont un mois de contribution de Lavebras) et un effet de change positif de +19,9%. La dynamique commerciale reste très bonne au Brésil (près de +10% en organique), avec un niveau moyen d'augmentation de prix désormais en ligne avec l'inflation, cette dernière étant aujourd'hui inférieure à 5%.

EBITDA

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016	Variation
France	166,9	163,3	+2,2%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	33,7%	33,7%	+3pb
Europe*	60,2	40,7	+47,8%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	23,6%	23,1%	+59pb
Amérique latine	20,0	12,5	+44,8%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	22,8%	20,8%	+201pb
Entités manufacturières	1,3	1,7	-26,5%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	9,2%	12,1%	-284pb
Autres	(4,2)	(2,1)	n/a
Total	244,1	216,1	+12,9%

En % du chiffre d'affaires	28,9%	29,6%	-73pb
----------------------------	-------	-------	-------

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Europe hors France

Au premier semestre 2017, l'EBITDA du Groupe est en augmentation de 12,9% à 244,1m€. La marge d'EBITDA est en baisse de 73pb en raison d'un effet mix négatif : l'Europe et l'Amérique latine, zones dont les marges, bien qu'en amélioration, sont plus faibles qu'en France, affichent un taux de croissance du chiffre d'affaires supérieur à celui de la France.

En France, l'EBITDA en pourcentage du chiffre d'affaires est stable, comme attendu. Dans un contexte d'amélioration du marché de l'hôtellerie, cette stabilité de la marge est encourageante et reflète les premiers effets positifs des initiatives que nous avons mises en place afin d'optimiser notre stratégie de pricing.

En Europe (hors France), la consolidation de nos positions et les 6 premiers mois d'intégration d'Indusal entraînent une amélioration de 59pb de la marge d'EBITDA.

En Amérique latine, la poursuite des transferts des savoir-faire permettent d'améliorer la marge d'EBITDA de 201pb.

De l'EBITDA au Résultat net

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016
EBITDA	244,1	216,1
En % du chiffre d'affaires	28,9%	29,6%
Dotations aux amortissements	(141,6)	(123,6)
EBIT	102,6	92,5
En % du chiffre d'affaires	12,1%	12,7%
Frais bancaires	(0,8)	(0,7)
Charge IFRS 2 sur plans d'actions gratuites	(5,0)	-
Dotation aux amortissements des relations clientèle	(23,5)	(22,0)
Autres produits et charges opérationnels	(11,0)	(2,5)
Résultat opérationnel	62,3	67,3
Résultat financier	(26,9)	(27,0)
Résultat avant impôts	35,4	40,3
Charge d'impôt	(15,6)	(17,1)
Résultat net	19,9	23,1
Résultat net courant*	40,9	38,9

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Un tableau de passage entre Résultat net et Résultat net courant est présenté ci-dessous

EBIT

En pourcentage du chiffre d'affaires, l'EBIT est en baisse de 54 points de base au premier semestre. La baisse de la marge d'EBITDA est partiellement compensée par des dotations aux amortissements (en pourcentage du chiffre d'affaires) moins élevées qu'au premier semestre 2016, traduisant une plus grande discipline dans les achats de linge.

Résultat opérationnel

Le Résultat opérationnel est en légère baisse. Le Groupe comptabilise notamment, depuis le deuxième semestre 2016, une charge sur plans d'actions gratuites tel que prévu par la norme IFRS 2.

Les dotations aux amortissements des incorporels relèvent pour l'essentiel d'actifs reconnus en 2007, dont l'amortissement s'achèvera en octobre 2018.

De plus, les autres produits et charges opérationnels sont impactés par un important montant de frais d'acquisitions et charges de restructuration en lien avec les acquisitions.

Résultat financier

Le Résultat financier est stable par rapport au premier semestre 2016. Pour mémoire, le refinancement effectué en janvier 2017 dans le cadre des acquisitions d'Indusal et de Lavebras a permis d'augmenter la taille du nominal tout en réduisant le coût moyen de la dette.

Du Résultat net au résultat net courant

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016
Résultat net	19,9	23,1
Dotation aux amortissements des relations clientèle (nette de l'effet impôt)	16,3	15,5
Charge IFRS 2 (nette de l'effet impôt)	4,7	0,2
Résultat net courant	40,9	38,9

Au premier semestre 2017, le Résultat net ressort à 19,9m€, en baisse par rapport au premier semestre 2016. Après le retraitement de la dotation aux amortissements des incorporels (nette de l'effet impôt) et de la charge IFRS 2 sur plans d'actions gratuites (nette de l'effet impôt), le Résultat net courant ressort à 40,9m€ au premier semestre 2017, en hausse de +5,1% par rapport au premier semestre 2016.

Autres éléments financiers

Investissements

Au premier semestre 2017, les investissements nets du Groupe ressortent à 164,7m€ (19,5% du chiffre d'affaires), contre 134,1m€ (18,4% du chiffre d'affaires) sur la même période l'année dernière. Cette évolution est due à des investissements en linges plus élevés, en lien avec (i) les acquisitions d'Indusal et de Puschendorf, dont l'essentiel des achats de linge a lieu en début d'année en vue de la saison d'été et (ii) la reprise marquée de l'activité en hôtellerie.

Free cash-flow courant

En conséquence, le Free cash-flow courant ressort à (14,0)m€, contre 6,7m€ au premier semestre 2016. Pour mémoire, la saisonnalité de l'activité est telle que la quasi-totalité du Free cash-flow courant est toujours générée au deuxième semestre.

Endettement financier net ajusté

L'Endettement financier net ajusté du Groupe au 30 juin 2017 est de 1 800,9m€ soit 3,3x l'EBITDA des douze derniers mois (proforma des acquisitions réalisées).

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, l'Endettement financier net ajusté est impacté par (i) des frais financiers exceptionnels (notamment liés au débouclage de swaps), (ii) un décaissement de TVA de l'ordre de 10m€ en lien avec la vente du site de Puteaux et (iii) l'acquisition de Lavebras finalisée en mai. Ceci est partiellement compensé par l'augmentation de capital réalisée en février 2017.

Distribution au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2017 a approuvé la distribution de 0,37€ par action au titre de l'exercice 2016. Cette distribution a été effectuée le 31 mai 2017 pour un montant total de 51,9m€.

Définitions financières

- La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe est calculée en excluant (i) les effets des changements de périmètre de consolidation des « acquisitions importantes » et des « cessions importantes » réalisées pendant chacune des périodes comparées ainsi que (ii) l'effet de la variation des taux de change.
- L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat.
- La marge d'EBITDA est défini comme l'EBITDA divisé par le chiffre d'affaires.
- L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des relations clientèle, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels, frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat opérationnel) et charges IFRS 2 (paiements fondés sur des actions).
- Le Free cash-flow courant est défini comme l'EBITDA moins ses éléments non-cash et diminué de la variation de besoin en fonds de roulement opérationnel, des achats de linge, des investissements industriels (nets des cessions), de l'impôt payé et des intérêts financiers payés, hors éléments exceptionnels.
- La notion d'Endettement net ajusté utilisée par le Groupe est constituée de la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ajustée des frais d'émission d'emprunts capitalisés restants à amortir selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et du compte courant bloqué de participation.

- **27 avril 2017 - Résultats du premier trimestre 2017**

 - **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017 en forte croissance de +14,3 %**

 - **Croissance organique de +2,3 %**

- **Poursuite de la croissance organique dans toutes les zones géographiques sur une base de comparaison déjà élevée**
 - +0,7 % en France dans un contexte de reprise de l'activité en Hôtellerie-Restaurant
 - +7,2 % en Amérique latine, avec la poursuite de notre bonne dynamique commerciale au Brésil
 - +4,5 % en Europe, avec tous les pays en croissance organique et l'Espagne toujours très bien orientée
- **Les acquisitions contribuent fortement à la croissance : impact de +9,6 % sur le trimestre**
 - Les intégrations d'Indusal et de Puschendorf sont en ligne avec notre calendrier
 - Poursuite de la consolidation du marché français avec l'acquisition de la Blésoise en Mars
 - En attente de l'autorisation pour l'acquisition de Lavebras par les autorités brésiliennes de la concurrence
- **Confirmation des perspectives 2017**
 - Chiffre d'affaires supérieur à 1,7mrd€ (hors contribution de Lavebras)
 - Croissance organique du Groupe comparable à celle de 2016
 - Marge d'EBITDA : stable en France, amélioration en Europe et en Amérique latine

Saint Cloud, le 27 avril 2017 – Leader multi-services de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, Elis publie ce jour son chiffre d'affaires du premier trimestre 2017.

À l'occasion de cette publication, **Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis**, a déclaré :

« Elis affiche au premier trimestre un chiffre d'affaires en croissance de plus de 14 %. La croissance organique est de +2,3 % et toutes les zones géographiques sont bien orientées malgré une base de comparaison élevée. Les acquisitions réalisées en 2016 et l'effet devise très positif ont largement soutenu la croissance du Groupe.

En France, le chiffre d'affaires du premier trimestre est meilleur qu'attendu grâce à la reprise de l'activité constatée en Hôtellerie-Restauration, même si cette tendance reste à confirmer. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa très bonne dynamique en Europe du Sud et en Amérique latine.

Ces bons chiffres du premier trimestre renforcent encore notre confiance quant à la réalisation de nos objectifs 2017, aussi bien pour le chiffre d'affaires que pour la marge. »

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre (M€)	2017	2016	Croissance publiée	Croissance organique
Commerce & Services	86,1	84,8	+1,5 %	+1,5 %
Hôtellerie – Restauration	69,1	66,9	+3,4 %	+2,8 %
Industrie	45,9	47,1	-2,6 %	-2,6 %
Santé	42,7	41,3	+3,5 %	+1,5 %
France ^(a)	237,0	234,0	+1,3 %	+0,7 %
Europe du Nord	64,3	50,3	+27,8 %	+3,0 %
Europe du Sud	55,5	33,5	+65,7 %	+6,8 %
Europe	119,8	83,8	+43,0 %	+4,5 %
Amérique latine	38,8	28,1	+38,2 %	+7,2 %
Entités manufacturières	5,0	4,7	+6,4 %	+11,0 %
TOTAL	400,6	350,6	+14,3 %	+2,3 %

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

(a) Après Autres dont Réductions sur ventes

France

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires en France est en hausse de +1,3 % (+0,7 % en organique).

- Les Commerces & Services sont en croissance organique de +1,5 % dans un contexte macro-économique toujours incertain.
- Le chiffre d'affaires en Hôtellerie-Restauration est en hausse de +2,8 % en organique. Nous constatons une amélioration de l'activité en région parisienne, et ce malgré l'effet calendaire positif de 2016 (semaine de Pâques en mars et impact d'une journée supplémentaire en février du fait de l'année bissextile) qui rend la base de comparaison difficile.
- L'Industrie est en repli de -2,6 %, en lien avec la perte de quelques contrats en 2016.
- Enfin, la Santé est en croissance organique de +1,5 %, le déploiement des grands contrats en court et en long séjour s'étant achevé en 2016.

Europe (hors France)

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires en Europe du Nord est en hausse de +27,8 %, porté par les acquisitions réalisées en 2016 en Allemagne et en Suisse. En organique, la croissance est de +3,0 % malgré un hiver en demi-teinte dans l'hôtellerie en Suisse.

L'Europe du Sud poursuit sa forte dynamique avec une croissance du chiffre d'affaires de +65,9 %, tirée par l'acquisition d'Indusal en Espagne en décembre 2016. La croissance organique de la zone est de +6,8 %. Cette performance est à nouveau tirée par l'Espagne et le Portugal, tous deux au-dessus de +7 % malgré un effet calendaire défavorable identique à celui décrit pour la France, mais dont l'impact constaté est encore plus important. Cette performance reflète le dynamisme commercial du Groupe, qui continue d'ouvrir de nouveaux marchés.

Amérique latine

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires est en croissance de +38,2 %. La croissance organique est de +7,2 %, également pénalisée par l'effet calendaire de 2016. La variation des taux de change a un impact positif de +27,7 %.

La dynamique commerciale reste très bonne au Brésil (plus de +8 % en organique, avec environ +4 % d'augmentation de prix malgré une décélération marquée de l'inflation). Pour mémoire, en plus de l'effet calendaire, l'activité des hôpitaux, laboratoires et cabinets médicaux avait été très soutenue au premier trimestre 2016 en raison des épidémies qui avaient marqué l'été brésilien.

Définitions financières

La croissance organique du chiffre d'affaires (produits de l'activité ordinaire) du Groupe est calculée en excluant (i) les effets des changements de périmètre de consolidation des « acquisitions importantes » et des « cessions importantes » (telles que définies dans le Document de Base) réalisées pendant chacune des périodes comparées ainsi que (ii) l'effet de la variation des taux de change.

Déclarations de nature prévisionnelle

Cette présentation peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes, pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Ces risques et incertitudes incluent notamment les risques décrits dans le document de référence 2016, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières de la Société peuvent obtenir copie de ces documents auprès de l'Autorité des marchés financiers sur le site web www.amf-france.org ou directement auprès de la Société sur le site <http://www.corporate-elis.com/relations-investisseurs>.

La Société n'a pas l'obligation et ne prend pas l'engagement de mettre à jour ou de réviser les déclarations de nature prévisionnelle.

1.2.2 ACQUISITIONS

- **11 juillet 2017 - Elis annonce la finalisation de l'acquisition des opérations de Bardusch au Brésil**

Saint-Cloud, le 11 juillet 2017 – Elis, un leader multiservice de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, a finalisé l'acquisition de 100 % de Bardusch Arrendamentos Texteis Ltda, filiale brésilienne de Bardusch qui dispose de 3 sites de production dans le pays.

Ces 3 blanchisseries, sont situées à Curitiba, à Jundiaí et à Rio Verde (in situ chez un client). Elles proposent principalement un service de location-entretien de vêtements de travail à des clients de l'industrie automobile et agro-alimentaire.

En 2016, ces 3 sites de productions ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 30 millions de réaux (soit environ 8 millions d'euros au taux EUR/BRL de 3,7).

À l'occasion de cette annonce, Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis, a déclaré :

« Cette nouvelle acquisition ciblée au Brésil s'inscrit dans la continuité du développement de nos activités dans le pays. L'acquisition des trois blanchisseries brésiliennes de Bardusch permet à Elis d'y renforcer son offre sur le segment du vêtement de travail. Nous comptons intégrer rapidement la société et ses collaborateurs. Les transferts de bonnes pratiques devraient ainsi contribuer à la poursuite de la croissance rentable d'Elis. »

- **23 mai 2017 - Elis annonce la finalisation de l'acquisition de Lavebras**

Saint-Cloud, le 23 mai 2017 – Elis, un leader multiservice de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, a finalisé l'acquisition de Lavebras. L'autorité de la concurrence brésilienne CADE (*Conselho Administrativo de Defesa Econômica*) a autorisé sans restriction l'acquisition de Lavebras par Atmosfera, la filiale brésilienne d'Elis.

À l'occasion de cette annonce, **Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis**, a déclaré :

« La finalisation de l'acquisition de Lavebras constitue une étape très importante dans le développement d'Elis au Brésil et en Amérique latine. Cette acquisition va nous permettre d'améliorer encore nos performances dans un pays où nous continuons d'afficher une forte progression en dépit d'une conjoncture difficile, comme nous l'avons montré une fois de plus au premier trimestre de 2017. Le Brésil constitue un de nos marchés clés, et nous y voyons d'autres possibilités de consolidation pour renforcer nos positions. Notre management local va maintenant mettre en œuvre le plan d'intégration de Lavebras que nous avons défini et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur le savoir-faire de ses équipes. »

Euro Latina Finance a agi en tant que conseil M&A exclusif d'Elis pour cette transaction.

- **10 mai 2017 : Elis poursuit sa stratégie d'acquisitions ciblées avec une nouvelle acquisition en Allemagne**

Saint-Cloud, le 10 mai 2017 – Elis, le leader multiservice de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, a finalisé l'acquisition du fonds de commerce de la société MTR en Allemagne. MTR est situé à Riesa, en Saxe, entre les villes de Dresde et Leipzig. Elis rachète le fonds de commerce de l'entreprise (usine, machines, portefeuille de clients) qui était en procédure d'insolvabilité. L'activité sera maintenue sur le site et la grande majorité des emplois sera reprise. En 2017, MTR devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 5 millions d'euros ; la société sera consolidée dans les comptes du Groupe à partir du 1^{er} mai 2017.

Cette acquisition permet à Elis de poursuivre la densification de son réseau en Allemagne et d'optimiser la répartition des volumes entre les centres de production de la région.

1.3 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Les propriétés immobilières, usines et équipements du Groupe sont décrits au chapitre 1, section 1.10 « Propriétés immobilières, usines et équipements » du Document de Référence 2016.

À la date de l'Actualisation du Document de Référence, et notamment en conséquence de la finalisation de l'acquisition de Lavebras les informations relatives aux propriétés immobilières, usines et équipements sont complétées ainsi qu'il suit :

Présence géographique au 30/06/2017				
	Centres de production	Centres de distribution attachés à un centre de production	Centres de distribution indépendants	Centres « Ultra-Propre »
Europe	130	130	71	12
France	58	58	48	6
Andorre			1	
Allemagne	17	17		
Belgique	1	1	4	1
Espagne	33	33	5	2
Italie	2	2	3	1
Luxembourg			1	
Suisse	16	16	3	1
République tchèque				1
Portugal	3	3	6	
Amérique latine	55	54	0	1
Brésil*	45	45		1
Chili	8	7		
TOTAL	185	184	71	13

* Hors les plus de 60 blanchisseries implantées in situ chez les clients de Lavebras

1.4 INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements réalisés par le Groupe sont décrits au chapitre 1, section 1.11 « Politique d'investissement » du Document de Référence ainsi qu'au paragraphe « Acquisitions » de la section 4.2.2.1 « Éléments significatifs du premier semestre 2017 » de l'Actualisation du Document de Référence.

À la date de l'Actualisation du Document de Référence, les principaux investissements en cours comprennent, d'une part, des investissements relatifs à l'activité courante du Groupe tels que les investissements industriels pour maintenir et améliorer son architecture (usines, machines, véhicules de service, informatique et appareils sanitaires en location) et les opérations de croissance externe, en particulier, l'acquisition de Berendsen dont les détails figurent dans le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°17-390 en date du 27 juillet 2017.

1.5 CONTRATS IMPORTANTS

Le Groupe a conclu les contrats de financement décrits au paragraphe « Contrats de financement » de la section 4.2.2.1 « Éléments significatifs du premier semestre 2017 » de l'Actualisation du Document de Référence, ainsi qu'aux notes 2 « Faits marquants et modifications du périmètre de consolidation » et 8 « Financement et instruments financiers » aux comptes consolidés au 30 juin 2017 figurant au chapitre 5 « Comptes consolidés intermédiaires condensés », du rapport financier semestriel au 30 juin 2017 inclus à la section 4.2 de l'Actualisation du Document de Référence.

À la date de l'Actualisation du Document de Référence, outre ces contrats, et notamment afin d'assurer le financement de l'acquisition de Berendsen, la Société a conclu les contrats décrits à la section 1.5.1 « Contrats de financement » ci-dessous.

Par ailleurs, la section 1.13 « Contrats importants » du Document de Référence est complétée par les descriptifs des contrats figurant ci-dessous.

1.5.1 CONTRATS DE FINANCEMENT

Contrat de Crédit Senior (*Senior Facility Agreement*)

Le 17 janvier 2017, un contrat de crédit senior a été conclu entre (i) Elis, en qualité d'emprunteur, (ii) M.A.J., Société de Participations Commerciales et Industrielles, Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis S.A., Sociedade Portuguesa de Aluguer e Serviço de Têxteis, S.A. et Lavotel S.A, en qualité de garants, (iii) BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine et du Poitou, Crédit Lyonnais, Deutsche Bank Luxembourg S.A, HSBC France, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité de chefs de file mandatés (*mandated lead arrangers*), (iv) Crédit Industriel et Commercial, ING Bank NV. et La Banque Postale, en qualité de chefs de file (*lead arrangers*) ; (v) certaines personnes mentionnées dans ce contrat, en qualité d'arrangeurs (*arrangers*), (vi) certains établissements financiers, en qualité de prêteurs, (vii) Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité d'agent de la documentation (*documentation agent*) et (viii) BNP Paribas, en qualité d'agent de crédit (le « **Contrat de Crédit Senior** »)

Une description détaillée du Contrat de Crédit Senior figure à la section 4.2.2.1.5 « Contrats de Financement » de l'Actualisation du Document de Référence.

Contrat de Crédit-Relais (*Bridge Term Facility Agreement*)

Le 12 juin 2017, un contrat de crédit-relais a été conclu entre (i) Elis, en qualité d'emprunteur, (ii) M.A.J., en qualité de garant, (iii) BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité de chefs de file (*mandated lead arrangers*), teneurs de comptes (*bookrunners*) et preneurs ferme (*underwriters*), (iv) BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité de prêteurs, et (v) BNP Paribas, en qualité d'agent (*facility agent*) (le « **Contrat de Crédit-Relais 2017** »), aux termes duquel les prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition d'Elis des lignes de crédit (*term loan facility*) pour un montant total de 1 920 millions d'euros à la date de conclusion du Contrat de Crédit-Relais 2017 (le « **Crédit-Relais 2017** »). Ce contrat a été syndiqué le 13 juillet 2017 auprès de BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC France et Société Générale en qualité de *bookrunners* et *mandated lead arrangers*, et ING en qualité de *lead arranger*.

Une description détaillée du Contrat de Crédit-Relais 2017 figure à la section 4.2.2.1.5 « Contrats de Financement » de l'Actualisation du Document de Référence.

Lettre d'engagement et de syndication (*Syndication and Fee Letter*)

Le 12 juin 2017, Elis, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BNP Paribas ont conclu une lettre d'engagement et de syndication (la « **Lettre d'Engagement et de Syndication** ») au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017 et en complément de ce dernier.

Une description détaillée de la Lettre d'Engagement et de Syndication figure à la section 4.2.2.1.5 « Contrats de Financement » de l'Actualisation du Document de Référence.

1.5.2 CONTRAT D'INVESTISSEMENT

Une description détaillée du contrat d'investissement, le 7 juin 2017, conclu entre la Société et Canada Pension Plan Investment Board figure aux sections 4.2.2.1.5 « Contrats de Financement » et 4.2.5.7 « Pacte d'actionnaires et autres accords » de l'Actualisation du Document de Référence.

1.5.3 PROMESSE DE CESSION ET D'ACHAT D'ACTIONS (PUT AND CALL OPTION AGREEMENT)

Des promesses de cession et d'achat d'actions (le « **Put and Call Option Agreement** ») seront conclues prochainement entre Elis, Berendsen et Estera Trust (Jersey) Limited en sa capacité de *trustee* de l'*Employee Benefit Trust* de Berendsen (l'« **Employee Benefit Trust** »), concernant les 1 291 621 actions Berendsen détenues par l'*Employee Benefit Trust* qui ne sont pas couvertes par le *Scheme of Arrangement*.

En vertu du Put and Call Option Agreement, l'*Employee Benefit Trust* prendra les engagements irrévocables suivants envers Elis et Berendsen :

- (i). à la suite de la prise d'effet du *Scheme of Arrangement*, il devra s'abstenir d'exercer tous les droits de vote attachés aux actions Berendsen qu'il détient sauf accord d'Elis conformément aux termes du *trust deed* constituant l'*Employee Benefit Trust* ;
- (ii). hormis dans le cadre du *vesting* ou de l'exercice d'options et *awards* en vertu des plans d'actions Berendsen (*Berendsen share schemes*) à la suite de la prise d'effet du *Scheme of Arrangement* ou à la suite de l'exercice de la Promesse d'Achat (tel que défini ci-dessous) ou de la Promesse de Cession (tel que défini ci-dessous), il s'interdira de transférer les actions Berendsen qu'il détient sauf accord d'Elis ; et
- (iii). il devra, sur demande d'Elis, à la suite de la prise d'effet du *Scheme of Arrangement*, transférer, aux personnes détenant des *vesting awards* ou exerçant leurs options en vertu des plans d'actions Berendsen (*Berendsen share schemes*), le nombre d'actions Berendsen qui devront leur être remises au résultat de l'exercice des options et de l'acquisition d'*awards*.

Berendsen a également convenu avec Elis et l'*Employee Benefit Trust* qu'il versera une somme en espèces lors de l'exercice d'options ou du *vesting* d'*awards* devant, en vertu des règles du plan applicable d'actions Berendsen (*Berendsen share scheme*), être satisfaits avant la date de prise d'effet du *Scheme of Arrangement*. Dans les autres cas, il devra satisfaire l'exercice d'options ou le *vesting* d'*awards* en utilisant les actions Berendsen qui seront transférées de l'*Employee Benefit Trust* après la date à laquelle le *Scheme of Arrangement* sera effectif (*effective*).

En outre, en vertu du *Put and Call Option Agreement*, afin qu'Elis devienne le seul actionnaire de Berendsen :

- L'*Employee Benefit Trust* consentira une promesse d'achat à Elis (la « **Promesse d'Achat** ») aux termes de laquelle Elis pourra acquérir la totalité des actions Berendsen détenues par l'*Employee Benefit Trust* à la date d'exercice de la Promesse d'Achat ; et
- Elis consentira une promesse de cession à l'*Employee Benefit Trust* (la « **Promesse de Cession** ») aux termes de laquelle l'*Employee Benefit Trust* pourra exiger qu'Elis acquière la totalité des actions Berendsen détenues par l'*Employee Benefit Trust* à la date de l'exercice de la Promesse de Cession.

La Promesse d'Achat et la Promesse de Cession seront exerçables à la plus proche des dates suivantes : (i) la date survenant six mois après la date à laquelle le *Scheme of Arrangement* est devenu effectif (*effective*) ou (ii) si cette date est antérieure, la première date à laquelle il n'y a plus d'options ou d'awards en circulation en vertu des plans d'actions Berendsen (*Berendsen share schemes*).

La contrepartie du transfert des actions Berendsen détenues par l'*Employee Benefit Trust* en vertu de la Promesse d'Achat ou de la Promesse de Cession, selon le cas, s'élèvera à 5,40 £ en numéraire et 0,403 actions Elis pour chaque action Berendsen. Elis a l'intention, pour les besoins de l'exercice, selon le cas, de la Promesse d'Achat ou de la Promesse de Cession de remettre des actions existantes Elis qui seront achetées sur le marché dans le cadre du programme de rachat d'Elis.

1.5.4 CONTRAT D'ACQUISITION DE LAVEBRAS

Le 5 janvier 2017, Elis a conclu un contrat d'acquisition d'actions (le « **Contrat d'Acquisition Lavebras** ») par l'intermédiaire de sa filiale Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis S.A. (en qualité d'acquéreur) avec (i) Fundo de Investimento em Participações Genoma I, Castor - Fundo de Investimento em Participações et Gilmar José Cadore en qualité de cédants, (ii) Ricardo Castellar de Faria, (iii) Lavebras Gestão de Têxteis S.A. (« **Lavebras** »), et (iv) LVB Holding LTDA, portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital de Lavebras. Le Contrat d'Acquisition Lavebras est régi par le droit brésilien. L'opération a été finalisée le 23 mai 2017, tel que cela a été annoncé par Elis dans un communiqué en date du 23 mai 2017.

Aux termes du Contrat d'Acquisition Lavebras, le prix de cession des actions Lavebras, payable en numéraire, faisait ressortir une valeur d'entreprise de 1,3 milliard de réaux brésiliens, sous réserve d'ajustements relatifs à la dette nette.

L'opération était soumise à des conditions suspensives usuelles, comprenant notamment l'obtention de l'autorisation de l'autorité de la concurrence brésilienne. Aux termes du Contrat d'Acquisition Lavebras, les cédants ont par ailleurs consenti un certain nombre d'engagements, garanties et indemnités usuels (sous réserves des limites habituelles), qui demeureront en vigueur jusqu'au 23 mai 2022.

1.5.5 CONTRAT D'ACQUISITION D'INDUSAL

Le 21 décembre 2016, Elis a conclu un contrat d'acquisition d'actions (le « **Contrat d'Acquisition Indusal** ») par l'intermédiaire de sa filiale Elis Manomatic, S.A., unipersonal (en qualité d'acquéreur) avec Femerosa, S.L., TCM Plaza Mayor 2002, S.L. et 45 autres personnes physiques (en qualité de cédants), portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital de Compañía Navarra de Servicios Integrales, S.L. (« **Indusal** »). Le Contrat d'Acquisition Indusal est régi par le droit espagnol. La réalisation de l'opération est intervenue à la date de signature du Contrat d'Acquisition Indusal, tel que cela a été annoncé par Elis dans un communiqué en date du 20 décembre 2016.

Aux termes du Contrat d'Acquisition Indusal, le prix de cession des actions Indusal faisait ressortir une valeur d'entreprise d'environ 170 millions d'euros. Sous réserve des termes du Contrat

d'Acquisition Indusal, les cédants bénéficiaient par ailleurs du droit de recevoir un complément de prix à raison de tout produit qu'Indusal aurait pu tirer ou pourrait tirer de la cession ou du transfert de certains de ses actifs. Conformément au Contrat d'Acquisition Indusal, l'acquéreur est en droit de percevoir le montant ou la valeur de marché de toute dépense (*leakage*) réalisée par Indusal, à l'exception des dépenses autorisées.

Les cédants ont consenti, aux termes du Contrat d'Acquisition Indusal, des garanties usuelles, sous réserve de limites habituelles, qui demeureront applicables jusqu'au 21 mars 2019 (sauf exceptions).

1.5.6 CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BILLETS DE TRÉSORERIE D'ELIS

Contrats d'Agent placeur

Elis (l'« **Émetteur** ») a conclu sept contrats d'agent placeur (les « **Contrats d'Agent Placeur** ») et individuellement un « **Contrat d'Agent Placeur** » respectivement en date du 9 septembre 2015, 17 septembre 2015, 21 septembre 2015 et 27 mai 2016 aux termes desquels l'Émetteur a nommé Société Générale, Aurel BGC, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, BNP Paribas, Crédit Industriel et Commercial, Natixis et BRED en tant qu'agents placeurs (les « **Agents Placeurs** ») et individuellement un « **Agent Placeur** ») pour le placement des titres de créances négociables (les « **TCNs** ») devant être émis dans le cadre du programme de billets de trésorerie de l'Émetteur.

Lors de l'émission de TCNs, et sous réserve qu'un accord soit conclu entre l'Émetteur et l'Agent Placeur sur les termes et modalités de l'émission, tels que le montant nominal, le prix d'acquisition, la devise d'émission, la date d'émission, la maturité et la contrepartie des TCNs (conformément aux stipulations des Contrats d'Agent Placeur), l'Émetteur émet les TCNs et l'Agent Placeur les souscrit (pour son compte propre ou pour le compte de tiers) en contrepartie du paiement du prix de souscription à l'Émetteur.

Le montant maximum du programme de billets de trésorerie est de 400 millions d'euros. La valeur nominale minimum de chaque TCN est de 200 000 euros. La maturité des TCNs est comprise entre 1 jour et 1 an.

Les Contrats d'Agent Placeur ont été conclus pour une durée indéfinie. Les droits et obligations de chaque partie prendront fin à la date de remboursement du dernier TCN en circulation.

Les Contrats d'Agent Placeur peuvent être résiliés (i) à tout moment par l'Émetteur ou les Agents Placeurs, sans aucun motif, à l'issue d'un préavis de 10 jours ouvrés, ou (ii) à tout moment par les Agents Placeurs, sans préavis, dans des circonstances limitativement énumérées.

Contrat de domiciliation

Elis a conclu un contrat de domiciliation (le « **Contrat de Domiciliation** ») en date du 8 septembre 2015 aux termes duquel l'Émetteur a nommé CACEIS Corporate Trust en tant qu'agent domiciliataire (l'« **Agent Domiciliataire** ») pour la domiciliation des TCNs devant être émis dans le cadre du programme de billets de trésorerie de l'Émetteur.

Lors de l'émission de TCNs, l'Émetteur adresse à l'Agent Domiciliataire une instruction de domiciliation, qui contient toutes les précisions concernant la réalisation de l'émission et le règlement-livraison de TCNs par l'Agent Domiciliataire. À compter de la réception de l'instruction de domiciliation, l'Agent Domiciliataire demande à Euroclear France de (i) créditer les TCNs sur son compte Euroclear France, (ii) transférer les TCNs à partir de son compte sur le compte du souscripteur en contrepartie du paiement du prix de souscription. À la date du règlement-livraison des TCNs, le prix de souscription est payé à l'Émetteur par l'Agent Domiciliataire, sous réserve

que le prix de souscription dû par l'Agent Placeur soit effectivement reçu par l'Agent Domiciliaire.

L'Agent Domiciliaire informe l'Émetteur de tout montant dû au titre des TCNs avec un préavis de 5 jours ouvrés avant (i) la date de paiement des intérêts, (ii) la date de maturité, (iii) la date de remboursement des TCNs, le cas échéant, ou (iv) toute autre date à laquelle l'Émetteur doit payer une somme quelconque au titre des TCNs. L'Émetteur paie les montants requis à l'Agent Domiciliaire dans les délais impartis et l'Agent Domiciliaire transfère les fonds dus au titre des TCNs conformément aux termes et modalités des TCNs.

Le Contrat de Domiciliation a été conclu pour une durée indéterminée. Les droits et obligations de chaque partie prendront fin à la date de remboursement du dernier TCN en circulation.

Le Contrat de Domiciliation peut être résilié (i) à tout moment par l'Émetteur ou l'Agent Domiciliaire, sans motif, à l'issue d'un préavis de 60 jours ouvrés, ou (ii) à tout moment par l'Agent Domiciliaire, sans préavis, dans des circonstances limitativement énumérées.

1.6 ACQUISITION DE BERENDSEN

Berendsen est une entreprise européenne spécialisée en solutions de services en matière d'articles textiles, d'hygiène et de protection. Berendsen fournit à ses clients des solutions de services comprenant la conception, la fourniture, la location, le nettoyage et l'entretien d'articles textiles, médicaux et de bien-être. La mise à disposition de ses services par Berendsen implique un investissement dans des stocks d'articles, la gestion de ces stocks d'articles, le ramassage des articles usagés et la livraison de ces mêmes articles après que ceux-ci ont été nettoyés, réparés et fait l'objet d'un contrôle qualité par des professionnels.

Berendsen fournit une expertise professionnelle dans la conception de vêtements de travail, l'approvisionnement et l'achat d'articles textiles, l'entretien des articles textiles, la décontamination et la stérilisation de dispositifs médicaux et de bien-être, et un service optimisé pour chaque client. L'externalisation de ces fonctions à Berendsen par les clients de Berendsen offre des avantages importants à ces derniers qui économisent ainsi des coûts et libèrent du temps, de l'espace, du personnel et des capacités d'investissement, ce qui leur permet de se concentrer sur leur cœur de métier.

Le 18 mai 2017, Elis a publié le Communiqué 2.4 annonçant les termes de ses propositions de rapprochement avec Berendsen.

Le 7 juin 2017, Elis et Berendsen ont publié conjointement le Second Communiqué 2.4 annonçant qu'ils sont parvenus à un accord de principe concernant les principaux termes d'une possible offre recommandée d'Elis sur Berendsen.

Le 12 juin 2017, Elis et Berendsen ont publié conjointement le Communiqué 2.7 annonçant qu'ils sont parvenus à un accord sur les termes d'une acquisition recommandée de l'intégralité du capital émis et à émettre de Berendsen par Elis.

1.6.1 RESUME EN FRANÇAIS DU COMMUNIQUE 2.7 DU 12 JUIN 2017 RELATIF AU PROJET D'ACQUISITION DE BERENDSEN

12 juin 2017

Acquisition recommandée de Berendsen plc par Elis SA en vue de créer un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène

Le conseil de surveillance d'Elis SA (« **Elis** ») et le conseil d'administration de Berendsen plc (« **Berendsen** ») annoncent être parvenus à un accord sur les termes d'une acquisition recommandée de l'intégralité du capital émis et à émettre de Berendsen par Elis (l'« **Opération** »).

Elis estime que le rapprochement entre Berendsen et Elis constitue une opportunité unique de donner naissance à un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène (le « **Groupe Combiné** »). Le Groupe Combiné bénéficierait d'une grande diversité géographique et de bons positionnements dans la majorité des marchés sur lesquels il opérerait. Elis estime que le Groupe Combiné serait idéalement positionné pour créer de la valeur stratégique et financière au bénéfice des actionnaires de Berendsen et d'Elis, et pour saisir par ailleurs de nouvelles opportunités de croissance.

Les administrateurs (directors) de Berendsen ont l'intention de recommander de manière unanime aux actionnaires de Berendsen de voter en faveur de l'Opération.

Selon les termes de l'Opération, qui sera soumise aux conditions et modalités décrites dans le « **Scheme Document** » (le « **Scheme Document** »), les actionnaires de Berendsen recevront :

pour chaque action Berendsen :

- 5,40 £ en numéraire ; et
- 0,403 action nouvelle Elis

En outre, dans le cadre de l'Opération, les actionnaires de Berendsen pourront recevoir un acompte sur dividende de 11 pence par action Berendsen qui devrait être déclaré et payé par Berendsen au titre du premier semestre 2017 (l'« **Acompte sur Dividende** »). De plus amples informations concernant la date d'enregistrement (record date), la date de paiement et la date de détachement de l'Acompte sur Dividende seront fournies dans le Scheme Document.

Les termes de l'Opération décrits ci-dessus valorisaient chaque action Berendsen à 12,50 £ ⁽¹⁾ (hors Acompte sur Dividende) et 12,61 £ (Acompte sur Dividende compris) à la date du communiqué conjoint d'Elis et de Berendsen annonçant un accord sur les termes principaux de l'Opération du 7 juin 2017.

Au 9 juin 2017, dernier jour ouvré avant la date du présent communiqué, sur la base du cours de clôture de l'action Elis de 19,90 € et d'un taux de change GBP:EUR de 1 £ = 1,138 €, les termes de l'Opération valorisent chaque action Berendsen à 12,45 £ (hors Acompte sur Dividende), soit une valeur totale de Berendsen d'environ 2,17 milliards de livres sterling sur une base totalement diluée ⁽²⁾.

La part en numéraire de l'Opération représente approximativement 63 % du cours de clôture de l'action Berendsen de 8,64 £ au 17 mai 2017, dernier jour ouvré avant la date du communiqué d'Elis annonçant une offre possible portant sur Berendsen.

Selon les termes de l'Opération, Elis a l'intention de proposer une option « mix and match » (l'« **Option Mix and Match** ») aux actionnaires de Berendsen. Au titre de l'Option Mix and Match, les actionnaires de Berendsen pourront choisir de faire varier les proportions dans lesquelles ils recevront des actions nouvelles Elis (les « **Actions Nouvelles** ») et du numéraire, sous réserve que des choix réciproques soient faits par d'autres actionnaires de Berendsen. Dans la mesure où les choix exprimés par les actionnaires de Berendsen dans le cadre de l'Option Mix and Match ne pourraient être entièrement satisfaits, ceux-ci seraient réduits proportionnellement. Elis et Berendsen se concerteront pour remédier à la question des coûts de détention et de trading liés aux actions Elis pour certains actionnaires de Berendsen.

(1) Sur la base du cours de clôture de l'action Elis de 20,17 € au 6 juin 2017 et un taux de change GBP:EUR de 1 £ = 1,145 € au 6 juin 2017.

(2) Sur la base du capital intégralement dilué de Berendsen constitué de 174 412 423 actions, correspondant à la somme de 172 627 894 actions Berendsen actuellement en circulation et de 1 784 529 options et awards Berendsen (soit le nombre maximum d'options Berendsen exerçables ou d'awards Berendsen acquis en cas de changement de contrôle qui devront être satisfaits avec des actions nouvelles Berendsen car ils ne pourront être satisfaits avec les actions Berendsen actuellement détenues par l'Employee Benefit Trust de Berendsen).

Les actionnaires de Berendsen recevront des Actions Nouvelles représentant environ 32 % du capital élargi d'Elis immédiatement après la réalisation de l'Opération (et en tenant compte de la réalisation du Financement CPPIB (tel que défini ci-dessous)).

La valeur proposée dans le cadre de l'Opération représente au 9 juin 2017 :

- une prime d'environ 44 % sur le cours de clôture de l'action Berendsen au 17 mai 2017 de 8,64 £, dernier jour ouvré avant la date du communiqué d'Elis annonçant une offre possible pour Berendsen ; et
- une prime d'environ 50 % sur le cours moyen pondéré par les volumes sur six mois jusqu'au 17 mai 2017 de l'action Berendsen de 8,29 £.

Au 9 juin 2017, l'Opération valorise Berendsen à un multiple implicite Valeur d'Entreprise / EBITDA 2016 ajusté de 7,6x et un multiple implicite Valeur d'Entreprise / Résultat Opérationnel ajusté 2016 de 16,5x ⁽¹⁾.

Canada Pension Plan Investment Board (« **CPPIB** »), qui détient actuellement environ 5 % des actions Elis en circulation, s'est engagé à souscrire 10 131 713 actions nouvelles Elis à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée (les « **Actions CPPIB** »), à un prix de 19,74 € ⁽²⁾ par action (le « **Financement CPPIB** »). Le montant total du Financement CPPIB s'établit à 200 millions d'euros. CPPIB est un investisseur institutionnel mondial de premier plan qui gère les fonds du Régime de pensions du Canada (Canada Pension Plan). Au 31 mars 2017, les fonds du Régime de pensions du Canada gérés par CPPIB totalisaient 316,7 milliards de dollars canadiens. Les fonds levés grâce au Financement CPPIB ne seront pas utilisés pour financer la part en numéraire de la rémunération dans le cadre de l'Opération mais pour rembourser l'emprunt contracté par Elis pour le financement de cette rémunération et permettre à Elis d'atteindre sa cible de ratio d'endettement 2018 d'environ 3x (cohérent avec son niveau actuel) si l'Opération est réalisée. Le Financement CPPIB est conditionné notamment à l'approbation du Scheme (tel que défini ci-dessous) par les actionnaires de Berendsen et par la Cour (tel que défini ci-dessous), et à l'approbation des résolutions autorisant l'émission d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Opération (les « **Résolutions** ») par l'assemblée générale des actionnaires d'Elis (l'« **Assemblée Générale d'Elis** »). Bien qu'Elis soit fermement engagé au Financement CPPIB, l'Opération n'est pas conditionnée par la levée des conditions relatives au Financement CPPIB ni par la réalisation du Financement CPPIB.

L'Opération devrait être mise en œuvre par le biais d'un Scheme of Arrangement conformément à la Partie 26 du Companies Act 2006 (le « **Scheme** ») devant être approuvé par la High Court of Justice in England and Wales (la « **Cour** »), et dont le détail des conditions et modalités est inclus dans le texte intégral du communiqué en anglais publié par Elis en application de la Règle 2.7 du Code (le « **Communiqué 2.7** »). Elis se réserve néanmoins le droit de réaliser l'Opération par le biais d'une offre publique conformément à la Partie 28 du Companies Act 2006, sous réserve de l'accord du Takeover Panel.

Les administrateurs de Berendsen, qui ont été conseillés par Crédit Suisse et J.P. Morgan Cazenove sur les termes financiers de l'Opération, estiment que les conditions de l'Opération sont équitables et raisonnables. Dans le cadre des prestations de conseil financier fournies, Crédit Suisse et J.P. Morgan Cazenove ont notamment pris en compte les appréciations des aspects commerciaux par les administrateurs de Berendsen.

(1) L'EBITDA ajusté et le Résultat Opérationnel ajusté sont indiqués avant coûts exceptionnels, dépréciation des écarts d'acquisition et amortissement des contrats client et ont été extraits du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le multiple d'EBITDA est basé sur la Valeur d'Entreprise, définie comme la Valeur des Fonds Propres sur une base totalement diluée plus la dette nette (ajustée du montant de l'Acompte sur Dividende), le déficit net ajusté après impôt des retraites et les intérêts minoritaires, tels qu'extraits du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(2) Sur la base du cours moyen pondéré par les volumes sur 20 jours de négociation de l'action Elis jusqu'au 6 juin 2017.

En conséquence, les administrateurs de Berendsen ont l'intention de recommander de manière unanime aux actionnaires de Berendsen de voter en faveur du Scheme lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée par la Cour en vue de l'approbation du Scheme (le « **Court Meeting** ») et des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires de Berendsen convoquée dans le cadre du Scheme (l'« **Assemblée Générale de Berendsen** ») (ou, dans l'hypothèse où l'Opération serait réalisée par le biais d'une offre publique, de recommander aux actionnaires de Berendsen d'apporter leurs actions Berendsen à l'offre publique), comme ils se sont irrévocablement engagés à le faire au titre des participations dans Berendsen dont ils ont le contrôle. Ces engagements irrévocables portent sur un total de 572 144 actions Berendsen, soit environ 0,33 % du capital émis de Berendsen au 9 juin 2017, dernier jour ouvré avant la publication du présent communiqué ⁽¹⁾.

Le conseil de surveillance d'Elis a l'intention de recommander de manière unanime aux actionnaires Elis de voter en faveur des Résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale d'Elis, comme le Président du directoire d'Elis et le Directeur administratif et financier d'Elis se sont irrévocablement engagés à le faire au titre des participations dans Elis dont ils ont le contrôle. Ces engagements irrévocables portent sur un total de 197 457 actions Elis, soit environ 0,19 % des droits de vote attachés aux actions Elis en circulation au 5 juin 2017, dernier jour praticable avant la publication du présent communiqué.

Elis a reçu de certains de ses actionnaires des engagements irrévocables de voter (ou de donner la consigne de voter) en faveur des Résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale d'Elis. Ces engagements irrévocables portent sur un total de 44 395 942 actions Elis, soit environ 39,8 % des droits de vote attachés aux actions Elis en circulation au 5 juin 2017, dernier jour praticable avant la publication du présent communiqué. Tant que le conseil de surveillance d'Elis maintiendra sa recommandation aux actionnaires d'Elis de voter en faveur des Résolutions lors de l'Assemblée Générale d'Elis, Elis ne renoncera pas à ces engagements irrévocables de vote, sauf si Berendsen y consent.

De plus amples détails sur les engagements irrévocables reçus par Elis et Berendsen (notamment sur les circonstances dans lesquelles ces engagements cesseront d'être en vigueur) sont présentés aux paragraphes 15, 16 et 17 du Communiqué 2.7 en anglais publié par Elis.

Elis estime que le rapprochement entre Berendsen et Elis constitue une opportunité unique de donner naissance à un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène, combinant la position concurrentielle de Berendsen en Europe du Nord avec les positions fortes d'Elis dans le reste de l'Europe ainsi que dans un certain nombre de marchés émergents à forte croissance. Elis considère également que :

- le Groupe Combiné dégagerait un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros ⁽²⁾ et un EBITDA d'environ 960 millions d'euros ⁽¹⁾, avec plus de 440 sites et des activités dans 28 pays ;

(1) Les engagements irrévocables consentis par James Drummond et Kevin Quinn visent également les actions Berendsen qui seront émises ou reçues à raison de l'exercice d'options ou de l'acquisition d'awards que ceux-ci détiennent. En conséquence, le nombre d'actions Berendsen visé par les engagements irrévocables sera modifié dans l'hypothèse où des options ou awards détenus par ces administrateurs sont exercés ou acquis.

(2) Le chiffre d'affaires 2016 du Groupe Combiné de 3 102 millions d'euros représente l'agrégat du Chiffre d'Affaires Ajusté 2016 (tel que défini ci-dessous) et du chiffre d'affaires consolidé de Berendsen (1 359 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ : 1,225 €. Le chiffre d'affaires agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

Le chiffre d'affaires ajusté 2016 d'Elis de 1 742 millions d'euros (le « **Chiffre d'Affaires Ajusté 2016** ») représente l'agrégat : (a) du chiffre d'affaires consolidé d'Elis (1 513 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait des états financiers d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) des chiffres d'affaires consolidés estimés non-audités d'Indusal (90 millions d'euros) et de Lavebras (103 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tels que publiés par Elis le 20 décembre 2016 ; et (c) un ajustement non-audité pour refléter l'impact sur année pleine en 2016 de l'acquisition de Puschendorf (37 millions d'euros), fourni par le management d'Elis. Le chiffre d'affaires agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

- le Groupe Combiné aurait une grande diversité géographique et bénéficierait de bons positionnements dans la majorité des régions dans lesquelles il opérerait, notamment en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, au Brésil, au Danemark, en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Suisse et en Norvège ; et
- en Allemagne, l'Opération permettrait une implantation régionale consolidée et plus équilibrée avec un chiffre d'affaires combiné d'environ 310 millions d'euros ⁽²⁾, plus de 30 sites industriels et une offre de produits et services élargie.

Elis estime également que, d'un point de vue stratégique et financier, le Groupe Combiné sera idéalement positionné pour créer de la valeur au bénéfice des actionnaires de Berendsen et d'Elis, en continuant de mettre en œuvre les quatre piliers du plan stratégique d'Elis : (i) consolider ses positions par de la croissance organique et des acquisitions sur des marchés et services, nouveaux et existants ; (ii) développer ses activités en Amérique latine ; (iii) continuer à améliorer son excellence opérationnelle ; et (iv) introduire de nouveaux produits et services à un coût marginal limité.

Elis prévoit que le Groupe Combiné générera des synergies récurrentes de coûts opérationnels avant impôt et d'investissement d'au moins 40 millions d'euros par an, sur une période de trois ans à compter de la réalisation de l'Opération. Ceci comprend 35 millions d'euros par an de synergies de dépenses opérationnelles d'EBITDA et 5 millions d'euros par an de synergies de dépenses d'investissement.

Elis s'attend à ce que l'Opération conduise à une relation à deux chiffres du bénéfice par action ajusté d'Elis en 2018 par rapport au résultat qui aurait été comptabilisé si l'Opération n'avait pas été réalisée ⁽³⁾.

Elis a l'intention de conserver un bilan solide et robuste avec une cible de ratio d'endettement d'approximativement 3x (cohérent avec ses niveaux d'endettement actuels) d'ici la fin de l'année 2018. Le ratio d'endettement pro forma d'Elis (au 31 décembre 2016) prenant en

(1) L'EBITDA 2016 du Groupe Combiné de 959 millions d'euros représente l'agrégat de l'EBITDA Ajusté 2016 (tel que défini ci-dessous) et de l'EBITDA consolidé de Berendsen (427 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ : 1,225 €. L'EBITDA agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

L'EBITDA ajusté 2016 d'Elis de 532 millions d'euros (l'« **EBITDA Ajusté 2016** ») représente l'agrégat : (a) de l'EBITDA consolidé d'Elis (468 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait des états financiers d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) des EBITDA consolidés estimés non-audités d'Indusal (24 millions d'euros sur la base d'une marge d'EBITDA estimée de 27 %, telle que publiée par Elis le 20 décembre 2016) et de Lavebras (31 millions d'euros sur la base d'une marge d'EBITDA estimée minimum de 30 %, telle que publiée par Elis le 20 décembre 2016) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016 ; et (c) d'un ajustement non-audit pour refléter l'impact sur année pleine en 2016 de l'acquisition de Puschendorf (9 millions d'euros), fourni par le management d'Elis. L'EBITDA agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(2) Ce chiffre représente l'agrégat : (a) du chiffre d'affaires consolidé d'Elis en Allemagne (81 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait du rapport et des comptes annuels d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) d'un ajustement non-audit pour refléter l'impact sur année pleine en 2016 de l'acquisition de Puschendorf (37 millions d'euros), tel que fourni par le management d'Elis ; et (c) le chiffre d'affaires consolidé de Berendsen en Allemagne (193 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ : 1,225 € (le « **Chiffre d'Affaires Combiné Ajusté 2016 en Allemagne** »). Le chiffre d'affaires agrégé pour l'Allemagne est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(3) Le bénéfice par action ajusté exclut les dépréciations de survaleurs, l'amortissement des relations client, les actifs intangibles, les restructurations, et d'autres éléments exceptionnels. Le bénéfice par action ajusté d'Elis estimé pour 2018 prend en compte la réalisation de l'Opération, et inclut donc l'estimation d'Elis du résultat net ajusté 2018 de Berendsen ainsi que les synergies dont la réalisation est anticipée en 2018. Il est ensuite comparé au bénéfice par action ajusté d'Elis estimé pour 2018 en ne prenant pas en compte la réalisation de l'Opération. La déclaration selon laquelle l'Opération devrait contribuer à la croissance du résultat ne doit pas être interprétée comme une prévision de bénéfice et n'est donc pas soumise aux exigences de la Règle 28 du Code. Cette déclaration ne doit pas être interprétée comme signifiant que le bénéfice par action en 2018 ou au cours de toute autre période financière future sera nécessairement plus important que celui de la précédente période financière pertinente. Cette déclaration relève de la seule responsabilité d'Elis. L'estimation du résultat net ajusté 2018 de Berendsen à laquelle il est fait référence ci-dessus est l'estimation calculée par Elis sur la base de l'information publique disponible concernant Berendsen.

compte les conséquences de l'Opération, du Financement CPPIB et de l'Acompte sur Dividende s'établit à 3,1x ⁽¹⁾.

Elis a l'intention de financer la part en numéraire de la rémunération proposée dans le cadre de l'Opération par de la dette nouvelle. Elis a conclu un contrat de crédit relais avec deux de ses banques, BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, pour financer notamment la part en numéraire de la rémunération proposée dans le cadre de l'Opération.

À propos de l'Opération, Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis, a déclaré :

« Je suis ravi que nous soyons parvenus à un accord sur une acquisition recommandée permettant le rapprochement de Berendsen et d'Elis. Dans un secteur en consolidation, nous pensons qu'il y a une logique forte à rapprocher ces deux entreprises, qui disposent d'implantations géographiques très complémentaires, en vue de donner naissance à un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène. Le groupe combiné sera idéalement positionné pour profiter d'opportunités de croissance et nous pensons qu'il permettra de créer une valeur financière importante pour les actionnaires de Berendsen et d'Elis ».

À propos de l'Opération, Iain Ferguson, Président du conseil d'administration de Berendsen, a déclaré :

« Le conseil d'administration de Berendsen estime que l'offre d'Elis, qui représente une valeur de 12,61 £ ⁽²⁾ par action Berendsen (acompte sur dividende compris), tient compte de la qualité de l'entreprise et de la solidité de ses perspectives futures. L'offre propose aux actionnaires une contrepartie immédiate pour leurs actions, tout en leur permettant de prendre part à la croissance future du groupe élargi. En conséquence, le conseil d'administration de Berendsen a l'intention de recommander de manière unanime aux actionnaires de Berendsen d'accepter cette offre d'Elis et souhaite un grand succès au Groupe Combiné. »

L'Opération sera soumise formellement au vote des actionnaires de Berendsen lors du Court Meeting et de l'Assemblée Générale de Berendsen (qui devrait se tenir immédiatement après le Court Meeting). Le Court Meeting et l'Assemblée Générale de Berendsen sont nécessaires pour l'approbation du Scheme par les actionnaires de Berendsen qui, s'ils le souhaitent, pourront voter en faveur des résolutions approuvant le Scheme et sa mise en œuvre. Pour qu'il entre en vigueur, le Scheme doit être approuvé par une majorité en nombre d'actionnaires Berendsen inscrits sur le registre des membres de Berendsen à la date d'enregistrement des titulaires de droits de vote pour l'approbation du Scheme, présents ou représentés, représentant au moins 75 % des actions Berendsen détenues par les actionnaires Berendsen.

(1) La dette nette ajustée 2016 d'Elis de 1 611 millions d'euros (la « **Dette Nette Ajustée 2016** ») représente l'agrégat de : (a) la dette nette consolidée d'Elis (1 596 millions d'euros) au 31 décembre 2016, telle qu'extraite du rapport et des comptes annuels d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) le produit de l'augmentation de capital réalisée par Elis en janvier 2017 (325 millions d'euros) ; et (c) la contrepartie payée dans le cadre de l'acquisition de Lavebras (340 millions d'euros), finalisée le 23 mai 2017. La dette nette agrégée est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

La dette nette 2016 du Groupe Combiné de 3 007 millions d'euros représente l'agrégat de : (a) la Dette Nette Ajustée 2016 ; (b) la dette nette consolidée de Berendsen (502 millions d'euros, telle qu'extraite du rapport et des comptes annuels de Berendsen telle qu'extraite du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euro à un taux de change de 1 £ : 170 € au 31 décembre 2016 ; (c) la part numéraire de l'Offre (1 072 millions d'euros) sur la base d'une part numéraire de 5,40 £ par action Berendsen multipliée par la somme de 172 627 894 actions Berendsen actuellement en circulation et de 1 784 529 options et awards Berendsen (soit le nombre maximum d'options Berendsen exerçables ou d'awards Berendsen acquis en cas de changement de contrôle qui devront être satisfaits avec des actions nouvelles Berendsen car ils ne pourront être satisfaits avec les actions Berendsen actuellement détenues par l'Employee Benefit Trust de Berendsen) (en supposant l'émission d'actions nouvelles Berendsen pour satisfaire toutes les options) et converti en euro à un taux de change de 1 £ : 1,138 € au 9 juin 2017 ; et (d) l'agrégat de l'Acompte sur Dividende de 22 millions d'euros qui sera payé aux actionnaires de Berendsen (sur la base d'un Acompte sur Dividende de 0,11 £ par action Berendsen, multiplié par 172 627 894 actions Berendsen en circulation, et converti en euro à un taux de change de 1 £ : 1,138 €) ; moins le produit de l'augmentation de capital réservée souscrite par CPPIB de 200 millions d'euros. La dette nette agrégée est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(2) Sur la base du cours de clôture de l'action Elis de 20,17 € au 6 juin 2017 et un taux de change GBP:EUR de 1 £ = 1,145 € au 6 juin 2017.

Elis convoquera l'Assemblée Générale d'Elis à une date aussi raisonnablement proche que possible du Court Meeting et de l'Assemblée Générale de Berendsen.

Conformément à la description complète incluse dans le Communiqué 2.7, le Scheme sera soumis aux conditions, auxquelles Elis pourra renoncer, et aux termes qui seront inclus dans le Scheme Document. Les conditions portent notamment sur (i) (a) l'approbation du Scheme par une majorité en nombre d'actionnaires de Berendsen représentant au moins 75 % des actions Berendsen détenues par les actionnaires Berendsen, présents ou représentés, lors du Court Meeting et qui étaient inscrits sur le registre des membres de Berendsen à la record date du vote, (b) l'approbation de toutes les résolutions nécessaires relatives au Scheme aux majorités requises lors de l'Assemblée Générale de Berendsen, et (c) l'approbation du Scheme par la Cour, avec ou sans modification (sous réserve que celle(s)-ci soi(en)t acceptables pour Elis et Berendsen) ; (ii) (a) l'approbation de l'augmentation de capital devant être réalisée par Elis dans le cadre du Scheme par l'Assemblée Générale d'Elis, (b) l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sur le prospectus français d'admission des Actions Nouvelles (le « **Prospectus** ») et (c) la publication d'un avis d'Euronext Paris relatif à leur future admission aux négociations sur Euronext Paris ; (iii) l'obtention des autorisations réglementaires de la Financial Conduct Authority (FCA) au titre de l'article 178 du Financial Services Market Act ; et (iv) l'obtention des autorisations des Autorités de la Concurrence allemande, polonaise et, le cas échéant, autrichienne.

Le Scheme Document, qui contiendra de plus amples informations concernant l'Opération et les convocations au Court Meeting et à l'Assemblée Générale de Berendsen sera adressé aux actionnaires de Berendsen au plus tard le 31 juillet 2017. Un calendrier indicatif des principales étapes du Scheme sera inclus dans le Scheme Document.

Le Scheme devrait entrer en vigueur au cours du troisième ou quatrième trimestre 2017, sous réserve que les conditions et certains autres termes soient satisfaits ou (lorsque cela est autorisé) qu'il y soit renoncé.

Il est prévu que le Prospectus soit publié à la même date ou peu après que le Scheme Document soit adressé aux actionnaires Berendsen.

Ce résumé doit être lu en parallèle et sous réserve du texte intégral du Communiqué 2.7 (y compris ses annexes). Le Communiqué 2.7 et une présentation de l'Opération seront accessibles sur le site internet d'Elis (www.corporate-elis.com).

1.6.2 SECOND COMMUNIQUE 2.4 DU 7 JUIN 2017 RELATIF AU PROJET D'ACQUISITION DE BERENDSEN

7 juin 2017

Elis SA et Berendsen plc

Accord de principe concernant une possible offre recommandée portant sur Berendsen

Le conseil de surveillance d'Elis SA (« **Elis** ») et le conseil d'administration de Berendsen plc (le « **Conseil de Berendsen** ») (« **Berendsen** ») annoncent être parvenus à un accord de principe concernant les principaux termes d'une possible offre recommandée d'Elis sur Berendsen, qui permettrait de créer un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène. L'opération serait réalisée par le biais d'un Scheme of Arrangement de droit anglais (le « **Scheme** ») en vue de l'acquisition de la totalité du capital émis et à émettre de Berendsen (l'« **Offre Possible** »), que le Conseil de Berendsen s'attend à recommander de manière unanime.

Les termes de l'Offre Possible comprennent, pour chaque action Berendsen, le versement de 5,40 £ en numéraire et la remise de 0,403 action nouvelle Elis.

En outre, au titre de l'Offre Possible, les actionnaires de Berendsen pourront recevoir un dividende de 11 pence par action Berendsen qui devrait être déclaré ou payé par Berendsen au titre de la période de six mois close le 30 juin 2017 (l'« **Acompte sur Dividende** »).

Sur la base du cours de clôture de l'action Elis de 20,17 euros au 6 juin 2017, dernier jour avant la date du présent communiqué, et un taux de change GBP:EUR de 1 £ = 1,145 €, l'Offre Possible valorise chaque action Berendsen à 12,50 £ (hors Acompte sur Dividende), soit une valeur de Berendsen d'environ 2,2 milliards de livres sterling sur une base totalement diluée ⁽¹⁾.

Le prix de l'Offre Possible est constitué, pour chaque action Berendsen, d'environ 43 % de numéraire et d'environ 57 % d'actions nouvelles Elis devant être émises. Elis a l'intention de proposer une option « mix and match » à tous les actionnaires Berendsen au titre de laquelle ils pourront, sous réserve des disponibilités résultant des choix exercés par les autres actionnaires Berendsen, faire varier les proportions d'actions nouvelles Elis et de numéraire qu'ils recevront en contrepartie de leurs actions Berendsen.

L'Offre Possible représente :

- une prime d'environ 45 % sur le cours de clôture de l'action Berendsen de 8,64 £ au 17 mai 2017, dernier jour ouvré avant le communiqué annonçant l'offre initiale d'Elis ;
- une prime d'environ 50 % sur le cours moyen pondéré par les volumes sur un mois jusqu'au 17 mai 2017 de l'action Berendsen de 8,33 £ ; et
- une prime d'environ 54 % sur le cours moyen pondéré par les volumes sur trois mois jusqu'au 17 mai 2017 de l'action Berendsen de 8,12 £.

Canada Pension Plan Investment Board (« **CPPIB** »), qui détient actuellement environ 5 % du nombre d'actions émises par Elis, s'est engagé à souscrire 10 131 713 actions nouvelles Elis à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée (les « **Actions CPPIB** »), à un prix de 19,74 euros ⁽²⁾ par action (le « **Financement CPPIB** »). CPPIB est un investisseur institutionnel mondial de premier plan qui gère les fonds du Régime de pensions du Canada (Canada Pension Plan). Au 31 mars 2017, les fonds du Régime de pensions du Canada gérés par CPPIB (les « **Fonds CPP** ») totalisaient 316,7 milliards de dollars canadiens. Les fonds levés grâce au Financement CPPIB ne seront pas utilisés pour financer la part numéraire de la rémunération dans le cadre de l'Offre Possible mais pour rembourser l'emprunt contracté par Elis pour le financement de cette rémunération. Le Financement CPPIB est soumis à plusieurs conditions, parmi lesquelles l'entrée en vigueur du Schéma. Bien qu'Elis soit fermement engagé au Financement CPPIB, toute offre formelle ne serait pas soumise à la réalisation du Financement CPPIB.

Le Conseil de Berendsen a indiqué à Elis qu'il s'attend à recommander de manière unanime aux actionnaires de Berendsen une offre à des conditions usuelles, dont le niveau et la composition sont ceux de l'Offre Possible, sous réserve d'un accord sur les conditions de l'offre formelle et la réalisation de due diligences confirmatoires.

L'annonce par Elis d'une offre formelle nécessitera que les pré-conditions suivantes soient satisfaites ou qu'elles fassent l'objet d'un renoncement :

- la recommandation formelle et unanime de l'offre par le Conseil de Berendsen, sans que cette recommandation n'ait été retirée ou modifiée ; et
- la réception d'engagements irrévocables de vote en faveur de l'opération par les membres du Conseil de Berendsen agissant en tant qu'actionnaires de Berendsen, à des conditions acceptables pour Elis.

⁽¹⁾ Sur la base de 172 627 894 actions actuellement en circulation (hors options en circulation) et de 174 470 777 actions sur une base totalement diluée.

⁽²⁾ Cours moyen pondéré par les volumes sur 20 jours de négociation jusqu'au 6 juin 2017.

Elis se réserve le droit de renoncer en tout ou partie aux pré-conditions décrites dans le présent communiqué.

Le conseil de surveillance d'Elis approuve pleinement les termes de l'Offre Possible et s'attend à recommander de manière unanime aux actionnaires d'Elis de voter en faveur de l'émission des actions nouvelles Elis dans le cadre de l'opération.

Les conditions de l'opération seront usuelles pour un rapprochement de cette nature, et comprendront notamment l'approbation du Schème par les actionnaires de Berendsen, l'approbation par les actionnaires d'Elis de l'émission d'actions nouvelles Elis à titre de rémunération dans le cadre de l'opération et l'obtention des autorisations requises de la Financial Conduct Authority (FCA) et des autorités de concurrence concernées.

Elis se réserve les droits suivants :

- introduire d'autres formes de rémunération ou modifier la composition de la rémunération (y compris en la réduisant) avec l'accord ou la recommandation du Conseil de Berendsen ;
- annoncer une offre portant sur Berendsen à des conditions moins favorables avec l'accord ou la recommandation du Conseil de Berendsen ; et
- dans l'hypothèse où un dividende serait annoncé, déclaré ou payé par Berendsen avant la réalisation de l'opération (à l'exception de l'Acompte sur Dividende), réduire son offre d'un montant équivalent.

Ce communiqué ne constitue pas une offre, n'impose à Elis aucune obligation de faire une offre et n'atteste pas d'une intention ferme de faire une offre conformément au Code. Il n'y a aucune certitude qu'une offre sera faite.

Un communiqué ultérieur sera publié en temps utile.

1.6.3 COMMUNIQUE REGLE 2.9 DU 1^{ER} JUIN 2017

1^{er} juin 2017

Communiqué Règle 2.9

Conformément à la Règle 2.9 du UK City Code on Takeovers and Mergers (le « Code »), Elis confirme qu'à la clôture des marchés le 31 mai 2017, son capital social était constitué de 140 111 549 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune (à l'exception de 55 500 actions ordinaires auto-détenues), admises aux négociations sur Euronext Paris (ISIN : FR0012435121).

1.6.4 COMMUNIQUE 2.4 DU 18 MAI 2017 RELATIF AU PROJET D'ACQUISITION DE BERENDSEN

18 mai 2017

Elis SA propose un rapprochement avec Berendsen plc en vue de créer un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène

Création d'un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène

Des zones géographiques complémentaires – Des positions couvrant l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, une exposition à des marchés en forte croissance en Amérique latine, une présence consolidée en Allemagne

Potentiel de synergies de revenus, de coûts opérationnels et de dépenses d'investissement significatif

Relation à deux chiffres sur les bénéfices d'Elis

Une offre composée d'une part numéraire et d'une part action représentant une prime très attractive de 36 % par rapport au cours de l'action Berendsen et de 49 % par rapport au cours cible de Berendsen publié par le consensus des analystes financiers

Les actionnaires de Berendsen obtiendraient une participation d'environ 35 % dans le groupe combiné, bénéficiant ainsi d'une exposition à la création de valeur générée par le rapprochement

Elis SA (« **Elis** ») annonce avoir remis à Berendsen plc (« **Berendsen** ») une proposition améliorée de rapprochement des deux groupes en vue de créer un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène, qui a été rejetée par le conseil d'administration de Berendsen (le « **Conseil de Berendsen** »).

Une offre améliorée très attractive pour les actionnaires de Berendsen

L'offre améliorée en numéraire et en titres (l'« **Offre Améliorée** ») adressée par Elis le 16 mai 2017 consiste en l'acquisition de chaque action ordinaire de Berendsen contre la remise de :

- **4,40 £ en numéraire ; et**
- **0,426 action ordinaire nouvelle Elis.**

Sur la base du cours de clôture des actions ordinaires d'Elis à 19,99 € au 17 mai 2017 (soit le dernier jour ouvré avant la date du présent communiqué) et d'un taux de change GBP:EUR de 1 £ = 1,161 €, l'Offre Améliorée valorise chaque action ordinaire Berendsen à 11,73 £, soit une valeur de Berendsen d'environ 2,05 milliards £ pour la totalité du capital émis ou à émettre (base totalement diluée) ⁽¹⁾.

Elis se réserve le droit de faire une offre à des conditions différentes comme indiqué à la section intitulée « Réserves » ci-dessous.

La composante numéraire de l'Offre Améliorée représente environ 51 % du cours de clôture de l'action Berendsen au 17 mai 2017.

L'Offre Améliorée permettrait aux actionnaires de Berendsen de détenir une participation dans le groupe combiné d'environ 35 % du capital du groupe combiné (sur une base totalement diluée).

Elis a l'intention de proposer une option « mix & match » à tous les actionnaires de Berendsen en vertu de laquelle ceux-ci pourraient choisir, sous réserve des disponibilités, de faire varier les proportions de numéraire et d'actions qu'ils souhaiteraient recevoir en contrepartie de leur participation en actions ordinaires Berendsen.

Elis estime que cette Offre Améliorée est très attractive pour les actionnaires de Berendsen et constitue une opportunité unique pour ces derniers de partager les fruits du rapprochement de ces deux groupes.

Elis a fait tous les efforts possibles afin d'engager des discussions avec Berendsen

Le 28 avril 2017, Elis a adressé à Berendsen de manière confidentielle une offre écrite composée d'une part numéraire et d'une part actions (l'« **Offre Initiale** ») portant sur l'acquisition de chaque action ordinaire de Berendsen contre la remise de 4,40 £ et 0,411 action ordinaire nou-

(1) Sur la base de 172 618 597 actions en circulation et de 2 091 818 options dilutives.

velle Elis. À cette occasion, l'Offre Initiale valorisait chaque action ordinaire Berendsen à 11,00 £ (soit une prime d'environ 31 % par rapport au cours de Berendsen à cette date) ⁽¹⁾.

Le 12 mai 2017, le Conseil de Berendsen a rejeté l'Offre Initiale et a refusé d'engager des discussions avec Elis.

Le 16 mai 2017, Elis a remis à Berendsen l'Offre Améliorée, valorisant chaque action ordinaire Berendsen à 11,75 £, au 15 mai 2017 (soit une prime d'environ 41 % par rapport au cours de l'action Berendsen à cette date) ⁽²⁾. L'Offre Améliorée a été rejetée le jour même par le Conseil de Berendsen qui a refusé d'engager des discussions.

En conséquence, Elis a jugé nécessaire de rendre publique l'Offre Améliorée afin que celle-ci puisse être considérée par les actionnaires de Berendsen.

Elis souhaite avancer rapidement et de manière coopérative en vue d'engager des discussions avec Berendsen afin de parvenir à une opération bénéficiant aux actionnaires de Berendsen et d'Elis.

L'Offre Améliorée représente une prime significative

L'Offre Améliorée représente :

- une hausse significative d'environ **7 %** de l'Offre Initiale, qui était valorisée à 11,00 £ par action ordinaire Berendsen le 28 avril 2017 ;
- une prime d'environ **36 %** sur le cours de clôture de l'action Berendsen au 17 mai 2017 de 8,64 £ ;
- une prime d'environ **41 %** sur le cours moyen pondéré par les volumes sur un mois jusqu'au 17 mai 2017 de l'action Berendsen de 8,33 £ ;
- une prime d'environ **45 %** sur le cours moyen pondéré par les volumes sur trois mois jusqu'au 17 mai 2017 de l'action Berendsen de 8,12 £ ;
- une prime d'environ **42 %** sur le cours moyen pondéré par les volumes sur six mois jusqu'au 17 mai 2017 de l'action Berendsen de 8,29 £ ; et
- une prime d'environ **49 %** sur le cours cible de l'action Berendsen selon le consensus des analystes financiers de 7,89 £ ⁽³⁾ par action.

L'Offre Améliorée représente un multiple implicite Valeur d'Entreprise / EBITDA 2016 ajusté de 7,2x et un multiple implicite Valeur des Fonds Propres / Résultat Net après Impôt 2016 de

(1) 0,411 action ordinaire nouvelle d'Elis était valorisée à 6,60 £ à 11h00 (BST) le 28 avril 2017 (soit la dernière date praticable préalablement à l'envoi de l'Offre Initiale) sur la base d'un taux de change GBP:EUR de 1 £ = 1,18 €. La prime de 31 % est mentionnée en référence au cours de l'action Berendsen à 11h00 (BST) le 28 avril 2017.

(2) 0,426 action ordinaire nouvelle d'Elis était valorisée à 7,35 £ à la clôture le 15 mai 2017 (soit le dernier jour ouvré avant la remise de l'Offre Améliorée), sur la base d'un taux de change GBP:EUR de 1 £ : 1,18 €. La prime de 41 % est mentionnée en référence au cours de clôture de l'action Berendsen le 15 mai 2017.

(3) Le cours cible des actions ordinaires Berendsen selon le consensus des analystes financiers est extrait de Bloomberg et des rapports d'analyse financière mentionnés ci-dessous. Le cours cible des actions ordinaires Berendsen selon le consensus des analystes financiers est présenté tel qu'il a été publié par des analystes financiers entre le 3 mars 2017 et le 17 mai 2017 (soit le dernier jour ouvré avant la date du présent communiqué). Sont exclus : Crédit Suisse (27 avril 2017) en raison de son implication en tant que conseil financier de Berendsen, J.P. Morgan (27 avril 2017) et HSBC (3 mars 2017) en raison de leur implication en tant qu'intermédiaires financiers de Berendsen, ainsi qu'Investec et EVA Dimensions en raison de l'absence de rapports publiés à compter du 3 mars 2017. Les estimations des analystes comprennent Morgan Stanley (645 pence, 28 avril 2017), RBC Capital Markets (660 pence, 27 avril 2017), Stifel (680 pence, 28 avril 2017), Numis (695 pence, 8 mai 2017), Barclays Capital (700 pence, 27 avril 2017), Peel Hunt (908 pence, 27 avril 2017), Exane BNP Paribas (950 pence, 17 mai 2017), Goldman Sachs (1 070 pence, 7 mars 2017). Ces estimations d'analystes ne sont pas entérinées par Elis, ne sont pas mentionnées avec l'accord de Berendsen et n'ont pas été vérifiées ou déclarées conformément aux exigences de la Règle 28.1(a). Les cours cibles minimum et maximum ont été publiés respectivement par Morgan Stanley (6,45 £, 28 avril 2017) et Goldman Sachs (10,70 £, 7 mars 2017).

19,0x⁽¹⁾. En outre, l'Offre Améliorée valorise Berendsen à un multiple implicite Valeur d'Entreprise / Résultat Opérationnel Ajusté 2016 de 15,6x, ce qui est supérieur au multiple retenu pour des opérations comparables dans ce secteur, notamment la valorisation de 15,2x⁽²⁾ des activités Workwear et Hygiène de Rentokil Initial lors de leur transfert à la joint-venture créée avec Haniel & Cie.

Elis considère que l'Offre Améliorée est telle que le Conseil de Berendsen devrait la recommander à ses actionnaires pour les raisons mentionnées dans le présent communiqué.

Une opportunité unique : le rapprochement permettrait la création d'un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textile et d'hygiène

Le rapprochement entre Berendsen et Elis constitue une opportunité unique de donner naissance à un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène, combinant la position concurrentielle de Berendsen en Europe du Nord avec les positions fortes d'Elis dans le reste de l'Europe ainsi que dans un certain nombre de marchés émergents à forte croissance. Elis a généré un chiffre d'affaires d'environ 1,7 milliard d'euros⁽³⁾ et un EBITDA d'environ 530 millions d'euros⁽⁴⁾ en 2016, ajusté pour refléter des acquisitions récentes réalisées par Elis. Le groupe combiné dégagerait un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards d'euros⁽⁵⁾ et un EBITDA d'environ 960 millions d'euros⁽⁶⁾, avec plus de 440 sites et des activités dans 28 pays.

Le groupe combiné offrirait une grande diversité géographique et bénéficierait de très bons positionnements dans la majorité des régions dans lesquelles il opérerait, notamment en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède, au Brésil, au Danemark, en Espagne, aux Pays-Bas, en Suisse et en Norvège.

(1) L'EBITDA ajusté, le résultat ajusté et le résultat ajusté après impôt sont indiqués avant coûts exceptionnels, dépréciation des écarts d'acquisition et amortissement des contrats client et ont été extraits du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le multiple d'EBITDA est basé sur la Valeur d'Entreprise, définie comme la Valeur des Fonds Propres sur base totalement diluée plus la dette nette, tel qu'extraît du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(2) Sur la base du résultat ajusté avant intérêts, impôt et amortissement sur une période de 12 mois jusqu'au 30 juin 2016 pour l'entreprise transférée par Rentokil Initial à la joint-venture conclue avec Haniel & Cie, tel qu'extraît de la présentation aux investisseurs de Rentokil Initial intitulée « Joint Venture with Haniel, Delivering Shareholder Value » en date du 16 décembre 2016.

(3) Le chiffre d'affaires ajusté 2016 d'Elis de 1 742 millions d'euros (le « **Chiffre d'Affaires Ajusté 2016** ») représente l'agrégat : (a) du chiffre d'affaires consolidé d'Elis (1 513 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extraît des états financiers d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) des chiffres d'affaires consolidés estimés non-audités d'Indusal (90 millions d'euros) et de Lavebras (103 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tels que publiés par Elis le 20 décembre 2016 ; et (c) un ajustement non-audit pour refléter l'impact sur année pleine en 2016 de l'acquisition de Puschendorf (37 millions d'euros), fourni par le management d'Elis. Le chiffre d'affaires agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(4) L'EBITDA ajusté 2016 d'Elis de 532 millions d'euros (le « **EBITDA Ajusté 2016** ») représente l'agrégat : (a) de l'EBITDA consolidé d'Elis (468 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extraît des états financiers d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) des EBITDA consolidés estimés non-audités d'Indusal (24 millions d'euros sur la base d'une marge d'EBITDA estimée de 27 %, telle que publiée par Elis le 20 décembre 2016) et de Lavebras (31 millions d'euros sur la base d'une marge d'EBITDA estimée minimum de 30 %, telle que publiée par Elis le 20 décembre 2016) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016 ; et (c) d'un ajustement non-audit pour refléter l'impact sur année pleine en 2016 de l'acquisition de Puschendorf (9 millions d'euros), fourni par le management d'Elis. L'EBITDA agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(5) Le chiffre d'affaires 2016 du groupe combiné de 3 102 millions d'euros représente l'agrégat du Chiffres d'Affaires Ajusté 2016 et du chiffre d'affaires consolidé de Berendsen (1 359 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extraît du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ = 1,225 €. Le chiffre d'affaires agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(6) L'EBITDA 2016 du groupe combiné de 959 millions d'euros représente l'agrégat de l'EBITDA Ajusté 2016 et de l'EBITDA consolidé de Berendsen (427 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extraît du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ = 1,225 €. L'EBITDA agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

En Allemagne, l'opération permettrait une implantation régionale consolidée avec un chiffre d'affaires combiné d'environ 310 millions d'euros ⁽¹⁾, plus de 30 sites industriels et une offre de produits renforcée et élargie.

D'un point de vue stratégique et financier, le groupe combiné serait idéalement positionné pour générer de la croissance organique et procéder à de nouvelles acquisitions ciblées, que ce soit sur des services ou des marchés nouveaux et existants et ainsi créer de la valeur pour les actionnaires de Berendsen et d'Elis.

Des avantages significatifs pour Berendsen et ses actionnaires

Elis considère que l'Offre Améliorée permettra à Berendsen et ses actionnaires de bénéficier d'avantages uniques :

1. elle fournit une plateforme améliorée à partir de laquelle Berendsen peut gérer ses enjeux opérationnels, avec la protection d'un actionnaire de soutien en la personne d'Elis, réduisant ainsi les risques liés à la réussite du plan stratégique de Berendsen, en tant qu'entité indépendante ;
2. elle permet aux actionnaires de Berendsen, par l'échange d'actions Elis, de bénéficier des avantages résultant du plan stratégique de Berendsen, qui seront renforcés par la valeur générée par les synergies réalisables dans le cadre du rapprochement ;
3. elle réduit les risques liés aux positions actuelles des actionnaires de Berendsen en offrant un montant significatif en numéraire tandis que l'option « mix and match » permettra aux actionnaires d'échanger, sous réserve des disponibilités, du numéraire contre des actions supplémentaires et inversement ; et
4. elle offre ces avantages à une prime très substantielle par rapport à la valeur de marché actuelle des actions Berendsen et le cours cible attribué à Berendsen par le consensus des analystes financiers.

Elis encourage le Conseil de Berendsen à engager des discussions avec Elis concernant une opération recommandée.

Une opportunité significative de synergies pour les actionnaires de Berendsen et d'Elis

Le conseil de surveillance d'Elis (le « **Conseil d'Elis** ») considère que le groupe combiné générera des synergies attractives et créera de la valeur supplémentaire pour les actionnaires.

Le Conseil d'Elis prévoit que le groupe combiné générera des synergies récurrentes, sur une base annualisée, de coûts opérationnels et de dépenses d'investissement avant impôt (ensemble, les « **Synergies de Coûts** ») d'au moins 40 millions d'euros par an, sur une période de trois ans à compter de la réalisation de l'opération. Ceci comprend 35 millions d'euros par an de synergies de dépenses opérationnelles d'EBITDA et 5 millions d'euros par an de synergies de dépenses d'investissement.

Ces synergies devraient résulter directement de l'opération et ne pourraient pas être réalisées indépendamment de l'opération.

Synergies de Coûts

(1) Ce chiffre représente l'agrégat : (a) du chiffre d'affaires consolidé d'Elis en Allemagne (81 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extraît du rapport et des comptes annuels d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; (b) d'un ajustement non-audit pour refléter l'impact sur année pleine en 2016 de l'acquisition de Puschendorf (37 millions d'euros), tel que fourni par le management d'Elis ; et (c) le chiffre d'affaires consolidé de Berendsen en Allemagne (193 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extraît du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ = 1,225 € (le « **Chiffre d'Affaires Combiné Ajusté 2016 en Allemagne** »). Le chiffre d'affaires agrégé pour l'Allemagne est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

Les éléments constitutifs des synergies de coûts opérationnels et de dépenses d'investissement comprennent :

- des économies d'exploitation : environ 20 % des Synergies de Coûts identifiées devraient résulter de la rationalisation de l'empreinte du groupe combiné et de l'optimisation de la logistique dans deux régions qui se chevauchent, l'Allemagne et le Benelux, dans lesquelles Elis et Berendsen ont des installations et des réseaux logistiques complémentaires et à partir desquelles Elis et Berendsen ont généré, sur une base combinée, plus de 400 millions d'euros ⁽¹⁾ de chiffre d'affaires annuel au cours de l'exercice 2016 ;
- des économies d'approvisionnement : environ 15 % des Synergies de Coûts identifiées devraient résulter :
 - des économies de coûts liés à des tiers résultant d'économies d'échelle, réalisées par la combinaison de l'approvisionnement en consommables clés (produits chimiques, énergie et consommables sanitaires) et des actifs opérationnels (linge, machine, véhicules) ;
 - des économies de dépenses d'approvisionnement liées à l'équipement sanitaire de Berendsen par l'introduction de la filiale implantée au Royaume-Uni d'Elis, Kennedy, en tant que fournisseur additionnel ; et
 - la combinaison et la rationalisation des initiatives de développement IT de Berendsen et d'Elis dans des domaines comprenant les étiquettes RFID et les applications connectées.

Parmi les économies d'approvisionnement identifiées, environ 80 % sont des synergies de dépenses d'investissement et environ 20 % sont des synergies de dépenses opérationnelles d'EBITDA.

- des économies de frais généraux : environ 25 % des Synergies de Coûts identifiées devraient résulter de la réduction des coûts dupliqués en raison des organes et fonctions de direction, et de l'élimination des coûts associés à la cotation en bourse de Berendsen ; et
- des économies de coûts centraux : environ 40 % des Synergies de Coûts identifiées devraient résulter de la réduction des coûts dupliqués liés à l'administration centrale et aux fonctions support.

Coûts de réalisation des synergies et dis-synergies

La réalisation des synergies quantifiées devrait nécessiter des coûts en numéraire ponctuels estimés à environ 40 millions d'euros, engendrés essentiellement durant les deux premières années qui suivront la réalisation de l'opération. Le calendrier sera déterminé et précisé ultérieurement dans le cadre de l'élaboration du planning d'intégration détaillé.

À l'exception des coûts ponctuels évoqués ci-dessus, le Conseil d'Elis n'anticipe l'apparition d'aucunes dis-synergies du fait de la réalisation de l'opération.

Synergies de revenus

Le Conseil d'Elis est confiant dans la possibilité de créer de la valeur supplémentaire significative en réalisant des synergies de revenus additionnelles et de générer de la croissance, qui

(1) Ce chiffre représente l'agrégat (a) du Chiffre d'Affaires Combiné Ajusté 2016 en Allemagne et (b) de l'agrégat : (i) du chiffre d'affaires consolidé d'Elis en Belgique et au Luxembourg (29 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait du rapport et des comptes annuels d'Elis pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; et (ii) du chiffre d'affaires consolidé de Berendsen aux Pays-Bas (111 millions d'euros) sur une période de 12 mois jusqu'au 31 décembre 2016, tel qu'extrait du rapport et des comptes annuels de Berendsen pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et converti en euros à un taux de change moyen en 2016 GBP:EUR de 1 £ = 1,225 € (le « **Chiffre d'Affaires Combiné Ajusté 2016 au Benelux** »). Le chiffre d'affaires agrégé pour le Benelux est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

n'ont pas été quantifiées à ce stade conformément au Code. Le Conseil d'Elis estime que cette valeur supplémentaire pourrait être générée en :

- capitalisant sur les opportunités de ventes croisées résultant du rapprochement avec Berendsen, et notamment la possibilité de proposer de nouveaux produits et services (par exemple, les activités lutte antiparasitaire et boissons) aux clients de Berendsen, sur le modèle du déploiement réussi par Elis de ces offres complémentaires auprès de ses propres clients ;
- optimisant le mix client de Berendsen ; et
- fournissant les clients qui organisent leur approvisionnement à un niveau pan-européen (par exemple sur le marché des services de salle blanche (Cleanroom)).

Veuillez-vous reporter à la Partie A de l'Annexe du présent communiqué pour de plus amples détails sur les éléments évoqués ci-dessus. Le « Quantified Financial Benefits Statement » d'Elis a été préparé conformément à la Règle 28.1 du Code par Deloitte LLP, les conseils comptables d'Elis, et par Lazard et Zaoui, les conseils financiers d'Elis, tel que cela est indiqué dans les Parties B et C de l'Annexe du présent communiqué.

Un bilan robuste pour le groupe combiné

La part en numéraire payée aux actionnaires de Berendsen dans le cadre de l'opération serait financée par une dette nouvellement émise auprès de tiers, laquelle fait l'objet d'engagements financiers (financing commitments). Le groupe combiné continuera à mettre en œuvre une politique de dividende progressive tout en maintenant un bilan solide, robuste, et cohérent avec ses niveaux d'endettement actuels.

Relation à deux chiffres des bénéfices

L'opération devrait conduire à une relation à deux chiffres du BPA ajusté pour Elis par rapport au résultat qui aurait été comptabilisé si l'opération n'avait pas été réalisée ⁽¹⁾.

La combinaison avec Elis améliorera les perspectives de Berendsen en tant qu'entité indépendante

Berendsen est impliqué dans la mise en œuvre de la Berendsen Excellence Strategy, initiée en novembre 2015. Depuis lors, Berendsen a communiqué que, à court terme, sa profitabilité con-

(1) Le bénéfice par action ajusté exclut les dépréciations de survaleurs, l'amortissement des relations client, les actifs intangibles de restructuration, et d'autres éléments spécifiques. Le bénéfice par action ajusté d'Elis estimé pour 2018 prend en compte la réalisation de l'opération, et inclut donc l'estimation du résultat net 2018 de Berendsen par le consensus des analystes (59,8 pence / 0,69 euro) et prend en compte les synergies et coûts ponctuels de réalisation susceptibles d'intervenir en 2018. Il est ensuite comparé au bénéfice par action ajusté d'Elis estimé pour 2018 en ne prenant pas en compte la réalisation de l'opération. La déclaration selon laquelle l'opération devrait contribuer à la croissance du résultat ne doit pas être interprétée comme une prévision de bénéfice et n'est donc pas soumise aux exigences de la Règle 28 du Code. Cette déclaration ne doit pas être interprétée comme signifiant que le bénéfice par action en 2018 ou au cours de toute autre période financière future sera nécessairement plus important que celui de la précédente période financière pertinente.

L'estimation du bénéfice par action ajusté de Berendsen pour 2018 par le consensus des analystes financiers provient de Bloomberg et des rapports d'analyse financière mentionnés ci-dessous. Les estimations du bénéfice par action ajusté de Berendsen pour 2018 sont présentées telles qu'elles ont été publiées par des analystes financiers entre le 3 mars 2017 et le 17 mai 2017 (soit le dernier jour ouvré avant la date du présent communiqué). Sont exclus : Crédit Suisse (27 avril 2017) en raison de son implication en tant que conseil financier de Berendsen ; J.P. Morgan (27 avril 2017) et HSBC (9 mars 2017) en raison de son implication en tant qu'intermédiaire financier de Berendsen, et Investec et EVA Dimensions en raison de l'absence de rapports publiés après le 3 mars 2017. Les estimations d'analystes comprennent Morgan Stanley (58,1 pence, 28 avril 2017), RBC Capital Markets (58,0 pence, 27 avril 2017), Stifel (61,8 pence, 28 avril 2017), Numis (56,8 pence, 8 mai 2017), Barclays Capital (59,3 pence, 27 avril 2017), Peel Hunt (61,6 pence, 27 avril 2017), Exane BNP Paribas (61,1 pence, 27 avril 2017) et Goldman Sachs (61,9 pence, 7 mars 2017). Ces estimations d'analystes ne sont pas entérinées par Elis, ne sont pas mentionnées avec l'accord de Berendsen et n'ont pas été vérifiées ou déclarées conformément aux exigences de la Règle 28.1(a) du Code. Les estimations minimum et maximum du bénéfice par action ajusté de Berendsen pour 2018 ont été publiées respectivement par Numis ((56,8 pence, 8 mai 2017) et Goldman Sachs ((61,9 pence, 7 mars 2017). Les estimations mentionnées ci-dessus ont été converties en euros sur la base d'un taux de change GBP :EUR de 1 £ : 1,16 €.

finuerait à être impactée par la performance sous-jacente de ses activités historiques au Royaume-Uni et que l'entreprise s'engageait sur la voie d'une stratégie d'investissement dans des capacités commerciales et de service client, appuyée par un déploiement de capital accru ⁽¹⁾.

Elis considère que la réalisation du plan stratégique de Berendsen, en tant qu'entité indépendante, sera toutefois soumise à (i) un environnement politique en évolution, (ii) un environnement concurrentiel en évolution, dont la création de la joint-venture entre Rentokil Initial plc et Haniel & Cie est un exemple, et (iii) un risque d'exécution significatif. Elis considère également que Berendsen sera bien mieux placé au sein du groupe combiné, grâce au soutien supplémentaire d'Elis, pour faire face à ces enjeux.

Un palmarès démontré d'intégrations d'acquisitions couronnées de succès et de création de valeur pour les actionnaires

L'équipe dirigeante forte, stable et expérimentée d'Elis bénéficie d'une expérience significative et couronnée de succès dans l'acquisition d'entreprises. Elis a ainsi acquis et intégré de manière effective environ 50 entreprises représentant plus de 500 millions ⁽²⁾ d'euros de chiffre d'affaires acquis depuis 2010. Récemment, Elis a annoncé les acquisitions d'Indusal en Espagne et de Lavebras au Brésil, qui ont consolidé la présence d'Elis et en ont fait le premier acteur sur ces deux marchés.

Le modèle multiservice unique d'Elis consistant à combiner (i) des agents de terrain qui ont un contact direct avec les clients, qui peuvent fournir l'intégralité de l'offre de services d'Elis, qui sont incités à réaliser des ventes croisées et à atteindre une satisfaction client importante, avec (ii) une capacité logistique forte, a permis à Elis d'atteindre un taux de croissance composé annuel de ses ventes d'environ 8,7 % entre 2011 et 2016, et d'étendre de manière continue son offre de services et son empreinte internationale tout en conservant un modèle économique très résilient et rentable, qui a généré des marges d'EBITDA supérieures à 30 % ⁽³⁾.

En conséquence, Elis estime que l'acquisition de Berendsen n'augmenterait pas le risque d'exécution des stratégies respectives de l'un ou l'autre des deux groupes, en tant qu'entités indépendantes, mais créerait un potentiel de création de valeur significatif pour leurs actionnaires respectifs. Elis considère que le rapprochement donnerait naissance à un groupe plus solide et mieux positionné pour poursuivre efficacement des opportunités de croissance organique et externe, le développement de nouveaux systèmes et technologies innovants et l'établissement d'un réseau de salles blanches pan-européen.

Elis attache une grande importance aux compétences et à l'expérience des employés et dirigeants actuels de Berendsen. Elis envisagera l'intégration de l'équipe dirigeante prise dans son ensemble, de manière ouverte et transparente, afin de mettre à profit les meilleurs atouts des deux équipes dirigeantes.

Conditions préalables

(1) Sur la base des informations contenues dans le communiqué de Berendsen concernant les résultats préliminaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

(2) Le chiffre de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires acquis depuis 2010 représente l'agrégat des chiffres d'affaires consolidés estimés non-audités des entreprises acquises par Elis au titre de la période financière la plus récente avant leur acquisition, conformément à ce qui a été annoncé publiquement par Elis dans les communiqués concernant chaque acquisition. Le chiffre d'affaires acquis agrégé est le résultat de la somme de ces éléments sans autre ajustement pour se conformer aux principes, notamment comptables, d'Elis.

(3) Sur la base des rapports et comptes annuels publiés par Elis au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016, ainsi que des comptes annuels au titre des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 tels qu'ils ont été publiés dans le document de base d'introduction en bourse d'Elis.

L'annonce par Elis d'une offre formelle nécessitera que les conditions préalables suivantes soient satisfaites ou qu'Elis y renonce :

- la recommandation unanime de l'offre par le Conseil de Berendsen, sans que celle-ci n'ait été retirée ou modifiée ;
- la réception, sous une forme acceptable par Elis, d'engagements irrévocables par les membres du Conseil de Berendsen, agissant en tant qu'actionnaires de Berendsen, d'accepter l'offre ; et
- l'approbation définitive par le Conseil d'Elis des termes et conditions de l'offre.

Elis se réserve le droit de renoncer en tout ou partie aux conditions préalables décrites dans le présent communiqué.

Les conditions de toute offre seront usuelles pour un rapprochement de cette nature, et incluront l'autorisation des actionnaires de Berendsen, l'autorisation des actionnaires d'Elis pour l'émission des nouvelles actions Elis et la réception, à des conditions satisfaisantes, de toutes les autorisations réglementaires et des autorités de concurrence.

Toute offre par Elis, et toute acceptation ou choix réalisés dans le cadre d'une telle offre, seront soumis et interprétés conformément au droit anglais. Les tribunaux anglais auront une compétence exclusive pour trancher tout litige résultant ou lié à toute offre, et toute acceptation ou choix réalisés dans le cadre d'une telle offre. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis dans le cadre de toute offre d'Elis et Elis n'accepte aucune responsabilité envers, et refuse toute responsabilité à, toute personne qui ferait valoir ses droits à l'encontre d'Elis au motif que ces personnes ont agi en pensant bénéficier des protections accordées aux investisseurs dans le cadre d'une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis.

Toutes les actions ordinaires nouvelles d'Elis émises au bénéfice des actionnaires de Berendsen dans le cadre de toute offre emporteront le droit de recevoir et conserver les dividendes ainsi que les autres distributions déclarées, réalisées ou payées à compter d'une record date intervenant à la date, ou après la date, d'émission des actions nouvelles d'Elis (mais, pour écarter toute ambiguïté, celles-ci n'emporteront pas le droit de recevoir tout dividende ou toute autre distribution pour lesquels la record date est intervenue avant leur date d'émission).

L'Offre Améliorée d'Elis ne constitue pas une offre et ne crée aucune obligation à la charge d'Elis de déposer une offre, pas plus qu'elle ne démontre une intention ferme de déposer une offre au sens du Code. Elis ne considère donc pas cette offre comme constituant un communiqué au sens de la Règle 2.2(a) du Code. Aucune certitude ne peut être avancée sur le fait qu'une offre sera déposée, même si les conditions préalables ont été satisfaites ou qu'il y a été renoncé. Un communiqué sera publié ultérieurement si nécessaire.

Réserves

Elis se réserve les droits suivants :

- introduire d'autres formes de rémunération et/ou modifier la composition de la rémunération évoquée ci-dessus (y compris en la réduisant) ;
- réaliser une transaction par l'intermédiaire ou avec une filiale d'Elis ou une société qui deviendra une filiale d'Elis ;
- annoncer une offre (y compris une offre en numéraire et/ou une offre en actions) pour Berendsen à des conditions moins favorables :
 - avec l'accord ou la recommandation de la majorité du Conseil de Berendsen ;
 - si un tiers annonce une intention ferme de réaliser une offre pour Berendsen à des conditions moins favorables ;

- à la suite d'un communiqué annonçant une opération de cession par Berendsen (whitewash transaction) conformément au Code, à des conditions moins favorables ; et
- dans l'hypothèse où un dividende est annoncé, déclaré ou payé par Berendsen, de réduire la part en numéraire et/ou en actions de son offre d'un montant équivalent au montant brut de ce dividende.

Elis a fait appel à Lazard et Zaoui & Co en qualité de conseils financiers et Sullivan & Cromwell LLP en qualité de conseil juridique dans le cadre de l'Offre Améliorée.

Conformément à la Règle 2.6(a) du Code, Elis est tenue, au plus tard le 15 juin 2017, à 17h (heure de Londres), soit d'annoncer une intention ferme de lancer une offre sur Berendsen conformément à la Règle 2.7 du Code, soit d'annoncer ne pas avoir l'intention de lancer une offre, le communiqué étant alors considéré comme une déclaration réalisée conformément à la Règle 2.8 du Code. Cette date limite peut être étendue avec l'accord du Panel conformément à la Règle 2.6(c) du Code.

Les versions anglaise et française du présent communiqué seront disponibles sur le site Internet d'Elis (www.corporate-elis.com), sauf pour les personnes localisées aux États-Unis, en l'Australie, au Canada, au Japon ou dans toute autre juridiction où la publication du présent communiqué constituerait une violation de la législation de cette juridiction. Le contenu de ce site Internet n'est pas incorporé et ne fait pas partie du présent communiqué.

1.6.5 NOTATIONS

À la suite de l'annonce par la Société de son intention d'achat de la société Berendsen, les agences de notation Moody's et Standard & Poor's ont confirmé les notations attribuées à la Société, soit Ba2 (perspective stable) (par un communiqué en date du 22 juin 2017) et BB (perspective positive) (par un communiqué en date du 24 mai 2017), respectivement.

Les deux agences ont noté également l'emprunt obligataire d'Elis émis en avril 2015 et à échéance 2022. Au 30 juin 2017, la notation de ces titres correspond à celle de la société Elis.

2. Facteurs de risques



Les facteurs de risques sont décrits au chapitre 2 du Document de Référence et restent, à la date de l'Actualisation du Document de référence, exacts.

La description des risques liés aux contentieux et litiges fait l'objet d'une mise à jour dans le rapport financier semestriel 2017 inclus à la section 4.2 de l'Actualisation du Document de Référence à la suite de la décision rendue par le Tribunal des Prudhommes au Brésil dans le cadre de la procédure brésilienne avec le Ministère du Travail.

Ces risques sont ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. En outre, d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de l'Actualisation du Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs, peuvent exister ou survenir.

Les risques liés aux actions nouvelles et à l'Opération ainsi que les risques relatifs au groupe combiné sont décrits aux sections 3.5.1 « Risques liés aux Actions Nouvelles et à l'Opération » et 3.5.2 « Risques relatifs au Groupe Combiné » de la Note d'Opération.

3. Gouvernement d'entreprise



Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits au chapitre 4 du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de l'Actualisation du Document de Référence, exacts.

Les informations liées à la gouvernance, plus particulièrement, la composition du conseil de surveillance et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2017 telle qu'approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017, ainsi que celles relatives aux éléments de rémunération en capital des membres du directoire ont été mises à jour dans le rapport financier semestriel 2017 au chapitre 4 de ce rapport, lequel est inclus à la section 4.2 de l'Actualisation du Document de Référence.

4. Informations financières et comptables



Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits au chapitre 6 du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de l'Actualisation du Document de Référence, exacts sous réserve des mises à jour figurant ci-dessous.

4.1 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2017

Le Groupe a construit ses perspectives pour l'exercice 2017 sur la base des comptes consolidés du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et des comptes consolidés intermédiaires condensés pour le semestre clos le 30 juin 2017.

Ces perspectives reposent sur les hypothèses suivantes :

Hypothèses sur lesquelles le comité de direction de la Société ne peut exercer de contrôle ou d'influence

- les taux de change suivants sont observés à la fin de l'exercice 2017 : le taux de change EUR:BRL est de 1 € = 3,75 BRL et le taux de change EUR:CHF est de 1€ = 1,09 CHF ;
- la poursuite au cours de la seconde partie de l'année 2017 de la reprise de l'activité hôtelière observée en France au cours de la première partie de l'année 2017 par rapport à l'année 2016 ;
- l'absence de changement significatif de l'environnement politique, économique, réglementaire, social et fiscal qui affecterait très négativement Elis ;
- l'absence d'événement extérieur affectant l'activité, les clients du Groupe, les approvisionnements, la main-d'œuvre, y compris toute catastrophe naturelle, acte de terrorisme ou cyber-attaque qui affecterait très négativement Elis ; et
- l'absence de litige ou de contentieux significatif qui affecterait très négativement Elis.

Hypothèse sur laquelle le comité de direction de la Société peut exercer un contrôle ou de l'influence :

- l'absence de changement significatif du périmètre de consolidation par rapport à la situation au 25 juillet 2017.

Sur la base des hypothèses ci-dessus, le Groupe considère pouvoir réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 1,75 milliard d'euros (incluant Lavebras depuis le 1^{er} juin 2017 mais hors Berendsen).

La croissance organique 2017 du chiffre d'affaires devrait être sensiblement du même ordre qu'en 2016.

Par ailleurs, le Groupe vise en 2017 à améliorer son taux de marge d'EBITDA dans toutes les zones géographiques où il exerce ses activités, y compris en France.

Les perspectives présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date de la présente Actualisation du Document de Référence. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas eu connaissance à la date du Prospectus. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 2 (« Facteurs de risques et politique d'assurance ») du Document de Référence et à la section 3.5 de la Note d'Opération pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause ces perspectives. Par ailleurs, la réalisation des perspectives suppose le succès de la stratégie du Groupe. Le Groupe ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des perspectives figurant ci-dessus.

4.2 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

4.2.1 PRESENTATION DU GROUPE

4.2.1.1 Profil de la Société et chiffres clés du 1^{er} semestre 2017

Elis est un groupe multi-services, leader de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien être en Europe et en Amérique latine. Avec plus de 25 000 collaborateurs répartis dans 14 pays, Elis a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 1 512,8m€ et un EBITDA consolidé de 467,9m€. Bénéficiant de plus d'un siècle d'expertise, Elis livre aujourd'hui des centaines de milliers de clients de toutes tailles dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la santé, de l'industrie, du commerce et des services, grâce à son réseau de plus de 300 centres de production et de distribution et 13 salles blanches, ce qui lui garantit une proximité inégalée avec ses clients.

• CHIFFRES CLES DU 1^{ER} SEMESTRE 2017

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016	Variation
Chiffre d'affaires	845,8	730,2	+15,8%
EBITDA	244,1	216,1	+13,0%
EBIT	102,6	92,5	+10,9%
Résultat net	19,9	23,1	-13,9%
Résultat net courant*	40,9	38,9	+5,1%
Free cash-flow courant	(14,0)	6,7	n/a
Endettement financier net ajusté (fin de période)**	1 800,9	1 599,0	

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Un tableau de passage entre Résultat net et Résultat net courant est présenté ci-après

** La base de comparaison est au 31 décembre 2016

Les notions de croissance organique du chiffre d'affaires, d'EBITDA, marge d'EBITDA, d'EBIT, de free cash-flow courant et d'endettement financier net ajusté sont définies dans la partie 4.2.2.2. du présent rapport financier semestriel.

• REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} SEMESTRE 2017 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



4.2.1.2 Facteurs de risques et transactions avec les parties liées

4.2.1.2.1 FACTEURS DE RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au second semestre 2017 sont ceux détaillés au chapitre 2 du Document de Référence 2016, section 2.1 « Facteurs de risques » figurant en pages 45 à 63 dudit document de référence et à la section 3.5 de la note d'opération composant le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-390 en date du 27 juillet 2017 (la « **Note d'Opération** » et le « **Prospectus** ») établi dans le cadre de l'acquisition de Berendsen par Elis.

Ces facteurs de risque demeurent applicables à la date du présent rapport.

Ces risques sont ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. En outre, d'autres risques inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent rapport, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs peuvent exister ou survenir.

S'agissant des risques liés aux litiges auxquels le Groupe est partie, il est précisé que dans le cadre des deux procédures ouvertes au Brésil à la suite de l'inspection réalisée en février 2014 par la police fédérale brésilienne dans les locaux de la société Maiguá, l'un des fournisseurs d'Atmosfera, lesquelles sont décrites en page 59 et 60 du document de référence 2016 :

- s'agissant de la procédure ouverte par le Procureur de la République, les discussions entamées avec ce dernier à la demande du juge en charge de l'affaire n'ont pas mené à un accord, de telle sorte que la procédure suit son cours ;
- s'agissant de la procédure devant le tribunal des prudhommes visant à contester la décision du Ministère du travail brésilien prévoyant notamment l'inscription d'Atmosfera sur une liste noire, le tribunal des prudhommes a rendu une décision favorable à Atmosfera suite à l'audience du 1^{er} février 2017. Le Tribunal a ainsi décidé l'annulation des sanctions prononcées par le Ministère du travail, dont l'inscription d'Atmosfera sur une liste noire. Cette décision de première instance fera l'objet d'un recours devant la juridiction d'appel.

4.2.1.2.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 5.2 des comptes consolidés intermédiaires condensés figurant à la section 4.2.4.2 de l'Actualisation du Document de Référence.

4.2.2 RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2017

4.2.2.1 Éléments significatifs du 1^{er} semestre 2017

4.2.2.1.1 ACQUISITIONS

Le 3 mars 2017, le groupe Elis (le « **Groupe** ») a acquis la société HTE Sanitation, située à Châteauneuf-les-Martigues, spécialisée dans l'activité Prévention 3D et exerçant dans la région d'Aix-Avignon-Marseille. Cette société réalise un chiffre d'affaires d'environ 0,8 million d'euros et compte 9 salariés.

Le 13 mars 2017, le Groupe a fait l'acquisition de la société Blanchisserie Blésoise SAS opérant une blanchisserie à Blois, dont la clientèle provient des secteurs de la santé et de l'hôtellerie-restauration dans les régions Centre Val de Loire et Ile de France. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12 millions d'euros en 2016 et emploie environ 180 salariés.

En avril 2017, le Groupe a acquis les fonds de commerce de la Blanchisserie des Gaves (région de Biarritz/Lourdes/Pau) et de FlashOcean (régions de Charente-Maritime et de Bordeaux) réalisant un chiffre d'affaires annuel respectif d'environ 0,5 et 0,6 million d'euros.

Le 10 mai 2017, Elis a annoncé avoir finalisé l'acquisition du fonds de commerce (usine, machines et portefeuille de clients) de la société MTR en Allemagne. MTR est situé à Riesa, en Saxe, entre les villes de Dresde et Leipzig. L'activité sera maintenue sur le site et la grande majorité des emplois sera reprise. En 2017, MTR devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 5 millions d'euros ; MTR est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} mai 2017. Cette acquisition permet à Elis de poursuivre la densification de son réseau en Allemagne et d'optimiser la répartition des volumes entre les centres de production de la région.

Le 23 mai 2017, à la suite de l'accord de l'autorité de la concurrence brésilienne, le Groupe a annoncé la finalisation de l'acquisition de la société Lavebras Gestão de Têxteis S.A. (« **Lavebras** ») au Brésil, numéro deux du marché brésilien, conformément aux termes du protocole d'accord conclu le 5 janvier 2017. Lavebras est implanté dans 17 États au Brésil et emploie environ 4 000 salariés répartis sur 76 sites industriels. Société familiale créée en 1997, Lavebras dispose du complexe industriel de blanchisseries le plus dense du Brésil. Le groupe Lavebras est présent sur les segments de clientèle de la santé, de l'industrie (notamment agroalimentaire) et de l'hôtellerie/restauration. Le chiffre d'affaires de Lavebras s'est élevé à 370 millions de réaux brésiliens en 2016. Lavebras est consolidée dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} juin 2017.

4.2.2.1.2 OFFRE D'ACQUISITION DE BERENDSEN

Le 28 avril 2017, Elis a adressé à Berendsen de manière confidentielle une offre écrite composée d'une part numéraire et d'une part actions portant sur l'acquisition de chaque action Berendsen contre la remise de 4,40 £ et 0,411 action nouvelle Elis (l'« Offre Initiale »).

Le 12 mai 2017, le Conseil de Berendsen a rejeté l'Offre Initiale et a refusé d'engager des discussions avec Elis.

Le 16 mai 2017, Elis a remis à Berendsen une offre améliorée composée d'une part numéraire et d'une part actions portant sur l'acquisition de chaque action Berendsen

contre la remise de 4,40 £ et 0,426 action nouvelle Elis (l'« **Offre Améliorée** »). L'Offre Améliorée a été rejetée le jour même par le Conseil de Berendsen qui a refusé d'engager des discussions. En conséquence, Elis a jugé nécessaire de rendre publique l'Offre Améliorée afin que celle-ci puisse être considérée par les actionnaires de Berendsen.

Le 18 mai 2017, Elis a publié un communiqué conformément à la Règle 2.4 (le « Communiqué 2.4 ») du City Code on Takeovers and Mergers (le « **City Code** »), qui décrit les termes et conditions de l'Offre Initiale et de l'Offre Améliorée (voir section 1.6.3 « Communiqué 2.4 du 18 mai 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence).

Le 6 juin 2017, Elis et Berendsen sont parvenus à un accord de principe sur une possible offre qui serait recommandée de manière unanime par le Conseil de Berendsen, composée d'une part numéraire et d'une part actions portant sur l'acquisition de chaque action Berendsen contre la remise de 5,40 £ et 0,403 action nouvelle Elis (l'« Offre Finale »). Cette offre comprend également le versement d'un acompte sur dividende d'un montant de 11 pence par action Berendsen déclaré et payé par Berendsen au titre de la période de six mois close le 30 juin 2017 (l'« Acompte sur Dividende »). L'Offre Finale devrait être mise en œuvre par le biais d'un Scheme of Arrangement de droit anglais, conformément à la Partie 26 du Companies Act 2006 (le « **Scheme of Arrangement** » ou le « Scheme »).

En conséquence, le 7 juin 2017, Elis et Berendsen ont rendu publique l'Offre Finale en publiant un communiqué conjoint conformément à la Règle 2.4 du City Code (le « **Second Communiqué 2.4** ») (voir section 1.6.2 « Second Communiqué 2.4 du 7 juin 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence).

Le 12 juin 2017, Elis et Berendsen ont publié un communiqué conjoint conformément à la Règle 2.7 du City Code (le « Communiqué 2.7 ») par lequel Elis et Berendsen ont confirmé leur accord sur les termes d'une acquisition recommandée de l'intégralité du capital émis et à émettre de Berendsen par Elis, qui prévoit, pour chaque action Berendsen, le versement de 5,40 £ en numéraire et la remise de 0,403 action nouvelle Elis, ainsi que le paiement de l'Acompte sur Dividende (voir section 1.6.1 « Communiqué 2.7 du 12 juin 2017 relatif au projet d'acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence) (ci-après, « **l'Opération** »).

La réalisation de l'Opération reste néanmoins soumise à la réalisation ou à la levée des conditions suspensives décrites à la section 2.2.1.3 « Conditions de l'Opération » de la note d'opération composant le prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°17-390 en date du 27 juillet 2017 (la « **Note d'Opération** ») (le « **Prospectus** »).

De plus amples informations sur les termes et modalités de l'Opération sont présentées aux sections 2.1 « Aspects économiques de l'Apport » et 2.2 « Aspects juridiques de l'Apport » de la Note d'Opération. Le Communiqué 2.4, le Second Communiqué 2.4 et le Communiqué 2.7 sont inclus à la section 1.6 « Acquisition de Berendsen » de l'Actualisation du Document de Référence, et sont disponibles sur le site internet du groupe Elis (www.corporate-elis.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

4.2.2.1.3 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Le 19 mai 2017, s'est tenue l'assemblée générale mixte d'Elis au cours de laquelle les actionnaires ont approuvé le renouvellement des mandats de membre du conseil de surveillance de Monsieur Philippe Audouin et de Madame Florence Noblot (cette dernière ayant par ailleurs été renouvelée dans ses fonctions au sein du comité des nominations et des rémunérations) et nommé Madame Anne-Laure Commault comme membre du

conseil de surveillance, chacun pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020. Les actionnaires ont par ailleurs ratifié la cooptation de Madame Magali Chessé décidée par le conseil de surveillance du 1^{er} juin 2016 en remplacement de Virginie Morgon, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Depuis le 19 mai 2017, le conseil de surveillance est ainsi composé de 10 membres, dont 4 femmes. La composition du conseil de surveillance offre une complémentarité d'expériences et reflète la politique de diversité menée par le Groupe. La proportion de membres indépendants s'élève à 60 %.

Les actionnaires ont par ailleurs approuvé la modification des statuts d'Elis afin d'y inclure à l'article 17 les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance représentant les salariés.

4.2.2.1.4 AUGMENTATION DE CAPITAL

Dans le cadre du financement des acquisitions d'Indusal et de Lavebras, Elis a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 325 176 649,50 euros (montant brut, prime démission incluse avant prise en compte des frais d'émission) par l'émission de 25 910 490 actions nouvelles. Cette opération est venue conclure le refinancement du crédit-relais contracté par Elis dans le cadre des acquisitions précitées.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 3 février 2017, la demande totale s'est élevée à environ 853 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription de 262,34 % :

- 25 790 720 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 99,54 % des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 42 183 211 actions nouvelles et n'a donc été que partiellement allouée. 119 770 actions nouvelles (représentant 0,46 % des actions nouvelles émises) ont ainsi été réparties selon un coefficient de 0,003199940025 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Conformément à leurs engagements de souscription, Eurazeo ⁽¹⁾ et Crédit Agricole Assurances ⁽²⁾, les deux principaux actionnaires d'Elis à hauteur de 16,9 % et 10 % du capital respectivement, ont souscrit à l'opération à titre irréductible à hauteur de la totalité de leur quote-part dans le capital social d'Elis, soit un montant combiné d'environ 87 millions d'euros.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont intervenus le 13 février 2017.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, il a été procédé à un ajustement des droits des bénéficiaires d'actions de performance en cours d'acquisition, lesquels ont été avisés de cet ajustement par un avis publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Cet ajustement a été effectué le 13 février 2017.

⁽¹⁾ A la date de lancement de l'augmentation de capital, Eurazeo détenait directement 0,8 % du capital d'Elis, et 16,1 % par l'intermédiaire de sa filiale Legendre Holding 27.

⁽²⁾ A la date de lancement de l'augmentation de capital, Crédit Agricole Assurances détenait 10 % du capital d'Elis par l'intermédiaire de sa filiale Predica.

4.2.2.1.5. CONTRATS DE FINANCEMENT

Contrat de Crédit Senior (*Senior Facility Agreement*)

Le 17 janvier 2017, un contrat de crédit senior a été conclu entre (i) Elis, en qualité d'emprunteur, (ii) M.A.J., Société de Participations Commerciales et Industrielles, Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis S.A., Sociedade Portuguesa de Aluguer e Serviço de Têxteis, S.A. et Lavotel S.A, en qualité de garants, (iii) BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine et du Poitou, Crédit Lyonnais, Deutsche Bank Luxembourg S.A, HSBC France, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité de chefs de file mandatés (*mandated lead arrangers*), (iv) Crédit Industriel at Commercial, ING Bank NV. et La Banque Postale, en qualité de chefs de file (*lead arrangers*) ; (v) certaines personnes mentionnées dans ce contrat, en qualité d'arrangeurs (*arrangers*), (vi) certains établissements financiers, en qualité de prêteurs, (vii) Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité d'agent de la documentation (*documentation agent*) et (viii) BNP Paribas, en qualité d'agent de crédit (le « **Contrat de Crédit Senior** »).

En vertu des dispositions du Contrat de Crédit Senior, les prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition d'Elis :

- (i) une ligne de crédit à terme d'un montant total de 450 millions d'euros à la date du Contrat de Crédit Senior (le « **Crédit à Terme** ») ;
- (ii) une ligne de crédit d'acquisitions/capex d'un montant total de 200 millions d'euros à la date du Contrat de Crédit Senior (le « **Crédit d'Acquisitions/Capex** ») ; et
- (iii) une ligne de crédit renouvelable multidevise d'un montant total de 500 millions d'euros à la date du Contrat de Crédit Senior (le « **Crédit Renouvelable** ») dont une marge de crédit d'exploitation de 200 millions d'euros (le « **Crédit d'Exploitation** »).

Principaux termes et conditions du Contrat de Crédit Senior

Les lignes de crédit au titre du Contrat de Crédit Senior assurent le financement :

- (i) en ce qui concerne le Crédit d'Acquisitions/Capex et le Crédit Renouvelable :
 - (A) du prix d'achat de chacune des acquisitions de Lavebras Gestão de Têxteis S.A. ("**Lavebras**") et de Compania Navarra de Servicios Integrales, SL ("**Indusal**") ainsi que les frais d'acquisition y afférents ;
 - (B) du remboursement anticipé et du paiement de certaines dettes financières d'Indusal et de Lavebras devant être remboursées de manière anticipée dans le cadre de ces acquisitions ;
 - (C) du remboursement anticipé de toute somme restant due au titre de la seconde tranche du contrat de crédit-relais conclu le 10 novembre 2016 relative aux acquisitions mentionnées au (i)(A) ;
 - (D) de certaines acquisitions autorisées spécifiques ;
 - (E) des dépenses de restructuration relatives aux acquisitions mentionnées au (i)(A) ou au (i)(D) ;

- (ii) en ce qui concerne le Crédit d'Acquisitions/Capex, des dépenses en capital du Groupe Elis ;
- (iii) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable :
 - (A) le remboursement anticipé de toute somme restant due au titre de toute utilisation du contrat de crédit senior à terme conclu le 2 septembre 2014 (tel que modifié et mis à jour) entre, notamment, Elis et certaines de ses filiales en qualité d'emprunteurs et BNP Paris en qualité d'agent et de prêteur ; et
 - (B) les besoins généraux du Groupe Elis ; et
- (iv) en ce qui concerne le Crédit d'Exploitation, le refinancement de toute obligation ou de tout instrument arrivant à échéance dans le cadre d'un programme européen de billets de trésorerie d'un membre du Groupe Elis.

Le montant total financé par les prêts au titre du Crédit Renouvelable en vertu du paragraphe (i) ne doit pas excéder 100 millions d'euros.

Les lignes au titre du Contrat de Crédit Senior doivent être tirées en une ou plusieurs demandes d'utilisation, sous réserve d'un nombre maximum de tirages et de montants minimums. Les prêts au titre du Crédit à Terme et du Crédit d'Acquisitions/Capex sont exigibles cinq ans après la date à laquelle le Crédit à Terme est tirée ; les sommes tirées au titre du Crédit Renouvelable et du Crédit d'Exploitation sont exigibles le dernier jour de la période d'intérêt applicable.

Taux d'intérêts

Le taux d'intérêt de tout crédit au titre du Contrat de Crédit Senior est le taux exprimé en pourcentage annuel qui correspond à l'addition du taux EURIBOR, EONIA ou LIBOR (selon le taux applicable) pour la période d'intérêts applicable (ou pour le jour applicable en ce qui concerne le Crédit d'Exploitation) et de la marge applicable. La marge est égale (i) en ce qui concerne le Crédit à Terme et le Crédit d'Acquisitions/Capex, au taux de 1,80% par an ; (ii) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable, au taux de 1,40% par an et enfin (iii) en ce qui concerne le Crédit d'Exploitation, au taux de 1,40% par an, sous réserve, dans chaque cas, de l'application d'un ajustement fondé sur le ratio financier net total. Le taux d'intérêt est majoré de 1% par an si Elis se trouve dans l'incapacité de respecter ses obligations de remboursement au titre du Contrat de Crédit Senior.

Déclarations, obligations financières, engagements et cas de défaut

Le Contrat de Crédit Senior contient des déclarations, garanties, conditions suspensives, indemnités et obligations d'information usuelles dans les contrats de crédit senior. Il contient également une obligation de respecter un ratio Dette Nette Totale rapportée à l'EBITDA Pro-Forma Consolidé de 4,00 :1 pour la période antérieure au 30 juin 2018 et de 3,75 :1 à partir du 30 juin 2018 (inclus) et calculé par rapport au dernier jour de chaque semestre (31 décembre et 30 juin) sur une période de 12 mois précédant chacune de ces dates comptables.

Le Contrat de Crédit Senior contient plusieurs cas de défaut, auxquels il peut être remédié pendant une période donnée. Ces cas de défaut sont relatifs notamment au défaut de paiement, au respect du ratio financier décrit ci-dessus, aux sanctions, à la lutte anti-corruption, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, à la violation des dispositions contenues dans les Documents de Financement (tel que ce terme défini dans le contrat), aux déclarations inexactes, à un défaut croisé, à certains événements d'insolvabilité, à certains événements ayant une incidence défavorable significative (*material adverse effect*). Sous réserve des dispositions relatives à la Mise à Disposition Obligatoire des Fonds (*Certain Funds Period*) (tel que défini dans le contrat), dans

l'hypothèse où un cas de défaut venait à subsister, les prêteurs pourraient annuler leurs engagements de crédit et/ou déclarer que tout ou partie des crédits octroyés aux termes du Crédit Senior, et tous intérêts exigibles afférents, deviennent immédiatement exigibles.

Cautionnement

M.A.J., Société de Participations Commerciales et Industrielles, Atmosfera Gestão e Higienezação de Têxteis S.A., Sociedade Portuguesa de Aluguer e Serviço de Têxteis, S.A. and Lavotel S.A., en qualité de cautions, se sont engagés à garantir le paiement et l'exécution, au profit de l'agent, de l'arrangeur et des prêteurs, au titre du Contrat de Crédit Senior, des obligations souscrites par Elis dans le cadre des Documents de Financement (tel que ce terme est défini dans le contrat). Les limitations relatives au montant du cautionnement dépendent des dispositions relatives à l'assistance financière de la législation de l'Etat de la caution.

Sûreté

A l'exception du cautionnement souscrit par les cautions, les lignes de crédit au titre du Contrat de Crédit Senior ne bénéficient d'aucune sûreté.

Contrat de crédit relais (*Bridge Term Facility Agreement*)

Le 12 juin 2017, un contrat de crédit-relais a été conclu entre (i) Elis, en qualité d'emprunteur, (ii) M.A.J., en qualité de garant, (iii) BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité de chefs de file (*mandated lead arrangers*), tenneurs de comptes (*bookrunners*) et preneurs ferme (*underwriters*), (iv) BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, en qualité de prêteurs, et (v) BNP Paribas, en qualité d'agent (*facility agent*) (le « **Contrat de Crédit-Relais 2017** »), aux termes duquel les prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition d'Elis des lignes de crédit (*term loan facility*) pour un montant total de 1 920 millions d'euros à la date de conclusion du Contrat de Crédit-Relais 2017 (le « **Crédit-Relais 2017** »). Ce contrat a été syndiqué le 13 juillet 2017 auprès de BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC France et Société Générale en qualité de *bookrunners* et *mandated lead arrangers*, et ING en qualité de *lead arranger*.

Principaux termes et conditions du Contrat de Crédit-Relais 2017

Le Crédit-Relais 2017 peut être tiré en livres sterling ou en euros dans le cadre d'une ou plusieurs demandes de tirage, et a pour objet de financer :

- (i) la fraction numéraire du prix de l'Opération, pour un montant total maximum de 1 085 millions d'euros ; et
- (ii) des paiements pour un montant total maximum de 835 millions d'euros qui ont pour objet : (a) le refinancement de certains éléments d'endettement financier de Berendsen, (b) certains coûts, frais et dépenses (relatifs à l'Opération, au refinancement de l'endettement financier de Berendsen et au Crédit-Relais 2017) et (c) tout autre paiement exigible en rapport avec la fraction numéraire du prix de l'Opération et qui résulterait de la fluctuation des taux de change.

Elis a la possibilité d'annuler tout ou partie d'un engagement disponible (notamment, dans certaines hypothèses, lorsqu'un prêteur fait défaut) sous réserve d'un seuil de montant minimum.

Le Crédit-Relais 2017 arrive à échéance et son remboursement devient exigible en totalité au premier anniversaire suivant la date à laquelle le premier tirage est réalisé, étant précisé que cette date d'échéance peut être reportée deux fois à la discrétion d'Elis, à

l'issue de périodes additionnelles de 6 mois chacune et sous réserve de certaines conditions du Contrat de Crédit-Relais 2017 (notamment le paiement de frais à hauteur de 0,10 % de toutes les sommes restant dues au titre du Crédit-Relais 2017 lors de la première extension, et de frais à hauteur de 0,15 % de toutes les sommes restant dues au titre du Crédit-Relais 2017 à l'occasion de la seconde extension).

Remboursement anticipé

Elis peut, à l'expiration de la Période de Disponibilité (telle que définie dans le Crédit-Relais 2017), ou, le cas échéant, la date à laquelle l'ensemble des fonds disponibles au titre du Crédit-Relais 2017 a été tiré, volontairement rembourser par anticipation tout ou partie d'un crédit sous réserve de frais de rupture (*break costs*) dans certains cas et du respect d'un seuil minimum de remboursement.

Elis est dans l'obligation de procéder à des remboursements anticipés obligatoires à l'occasion de la survenance de certains événements, notamment (i) l'émission d'actions ou de titres de créance par Elis autrement que dans le cadre de l'Opération et sous réserve de certaines dérogations ; (ii) la souscription de nouveaux financements à moyen ou long terme par les entités du groupe Elis auprès de tiers (sous réserve de certaines exceptions) ; (iii) la cession de toute entité du groupe Berendsen après la date à laquelle le *Scheme* est devenu effectif ; (iv) certaines cessions d'actifs immobilisés du groupe Elis ; et (v) si Elis se trouve soumise à une interdiction légale de respecter certaines obligations à l'égard d'un quelconque prêteur (auquel cas le remboursement anticipé sera limité au montant de sa participation du prêteur affecté par cette interdiction légale).

Elis ne pourra pas réemprunter tout montant du Crédit-Relais 2017 qui aurait été remboursé par anticipation.

Taux d'intérêt et frais

Le taux d'intérêt de tout crédit au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017, en pourcentage annuel, correspond à l'addition du taux EURIBOR pour la période d'intérêt applicable (pour un crédit exprimé en euros) ou du taux LIBOR pour la période d'intérêt applicable (pour un crédit exprimé en livres sterling) et de la marge applicable (égale à 1 % par an pour la période comprise entre 0 et 3 mois à compter de la date d'octroi du premier crédit et majorée de 0,25 % pour chaque période suivante de 3 mois jusqu'au premier anniversaire de la date à laquelle le premier crédit est octroyé, et dans le cas où la date d'échéance serait prorogée, majorée de 0,50 % à 0,75 % pour chaque période suivante de 3 mois jusqu'au second anniversaire de la date à laquelle le premier crédit est octroyé). Le taux d'intérêt ainsi calculé est majoré de 1 % par an si Elis se trouve dans l'incapacité de respecter ses obligations de remboursement au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017.

Les intérêts sont exigibles, s'agissant d'un crédit octroyé au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017, à compter du dernier jour de la période d'intérêt applicable au crédit (étant précisé qu'une telle période est d'une durée de 1, 2, 3 ou 6 mois, conformément au choix exprimé par Elis dans le cadre de la demande de tirage ou, à défaut, d'une durée de 1 mois).

Des commissions de non-utilisation (*ticking and commitment fee*) (au taux annuel de (i) 0,00 % durant la période de 3 mois commençant le 12 juin 2017, (ii) 0,20 % par an durant la période de 3 mois commençant le 12 septembre 2017, et (iii) 0,25 % par an par la suite, à chaque fois calculé sur le montant non tiré ou non annulé du Crédit-Relais 2017 et, en tout état de cause, se terminant le dernier jour de la Période de Disponibilité), des commissions de prise ferme et d'arrangement (telles que décrites ci-après), des commissions d'agent et des frais de renouvellement en cas d'extension, sont exigibles au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017.

Déclarations, covenants, engagements et cas de défaut

Le Contrat de Crédit-Relais 2017 contient des déclarations, garanties, conditions suspensives, engagements (y compris au titre de l'Opération), indemnités et obligations d'informations usuelles.

En outre, le Contrat de Crédit-Relais 2017 contient une obligation de respecter un ratio de levier de Dette Nette Totale rapporté à l'EBITDA Pro-Forma Consolidé (tel que chacun de ces termes est défini dans le Contrat de Crédit-Relais 2017) compris entre 4,50:1 et 3,75:1, et calculé par référence au dernier jour de chaque semestre (30 juin et 31 décembre) sur une période de 12 mois précédant chacune de ces dates comptables.

Le Contrat de Crédit-Relais 2017 prévoit plusieurs cas de défaut, auxquels il peut être remédié pendant une période donnée. Ces cas de défaut sont relatifs notamment à un défaut de paiement, au respect du ratio de levier décrit ci-dessus, à des sanctions, à la lutte anti-corruption, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, à la violation des stipulations contenues dans les Documents de Financement (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédit-Relais 2017), à des déclarations inexactes, à un cas de défaut croisé, à certains événements d'insolvabilité et à des événements ayant une incidence défavorable significative. Sous réserve des stipulations relatives à la Mise à Disposition Obligatoire des Fonds (*Certain Funds Period*) (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Crédit-Relais 2017), dans l'hypothèse où un cas de défaut viendrait à subsister, les prêteurs pourraient annuler leurs engagements de crédit et/ou déclarer que tout ou partie des crédits octroyés aux termes du Crédit-Relais 2017, et tous intérêts courus y afférents, deviennent immédiatement exigibles.

Cautionnement

M.A.J., en qualité de caution, s'est engagée à garantir le paiement et l'exécution, au profit de l'agent, du chef de file et des prêteurs au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017, des obligations souscrites par Elis dans le cadre des Documents de Financement (tels que définis dans le Contrat de Crédit-Relais 2017). Le cautionnement est limité à un montant égal au montant total emprunté par M.A.J. auprès d'Elis qui est financé par un crédit obtenu dans le cadre du Crédit-Relais 2017 ainsi qu'au montant total de certains prêts intra-groupe.

Sûreté

À l'exception du cautionnement octroyé par M.A.J., le Crédit-Relais 2017 ne bénéficie d'aucune sûreté.

Lettre d'engagement et de syndication (*Syndication and Fee Letter*)

Le 12 juin 2017, Elis, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BNP Paribas ont conclu une lettre d'engagement et de syndication (la « **Lettre d'Engagement et de Syndication** ») au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017 et en complément de ce dernier.

Conformément à la Lettre d'Engagement et de Syndication, Elis s'est engagé à payer à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BNP Paribas en qualité de teneurs de comptes, chefs de file et preneurs ferme, et à BNP Paribas en qualité d'agent, des commissions de prise ferme et d'arrangement non remboursables pour un montant total maximum de 11 520 000 euros, exigibles par tranches à des dates spécifiques mentionnées dans la Lettre d'Engagement et de Syndication. Par ailleurs, sous réserve de plafonds préalablement convenus entre les parties, Elis s'est engagé à payer certains frais et dépenses raisonnablement engagés et documentés (notamment les honoraires d'avocat).

Dans la Lettre d'Engagement et de Syndication, Elis s'est notamment engagé à ne pas émettre, arranger, emprunter ou souscrire des emprunts sans le consentement de BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank jusqu'à la plus proche des deux dates que sont la clôture de la syndication et le 28 octobre 2017, sous réserve de certaines dérogations spécifiquement mentionnées (notamment, conformément au Crédit-Relais 2017 et à d'autres conventions de crédit spécifiques, le renouvellement de prêts à court terme, de certains instruments dérivés et de dettes en lien avec les activités du groupe Elis n'excédant pas 100 millions d'euros).

Le Groupe a couvert le prix d'acquisition des actions Berendsen à hauteur de 950 millions de livres sterling, à un taux de change GBP :EUR de 1 £ : 1,1346 €.

Contrat d'investissement

Le 7 juin 2017, Canada Pension Plan Investment Board (« **CPPIB** »), qui détenait 4,83 % du capital d'Elis, s'est engagé auprès de la Société à souscrire 10 131 713 actions nouvelles Elis à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital réservée (les « **Actions CPPIB** »), à un prix de 19,74 €⁽¹⁾ par action (le « **Financement CPPIB** »), représentant un montant d'investissement d'environ 200 millions d'euros.

Les fonds levés grâce au Financement CPPIB ne seront pas utilisés pour financer la part du prix de l'Opération payable en numéraire mais seront affectés au remboursement des sommes dues au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017 contracté par Elis pour le financement de l'Opération. Ceci permettra ainsi à Elis d'atteindre sa cible de ratio d'endettement 2018 d'environ 3x (cohérent avec son niveau actuel) si l'Opération est réalisée.

Le Financement CPPIB est conditionné notamment à l'approbation du *Scheme of Arrangement* par les actionnaires de Berendsen et par la *High Court of Justice In England and Wales*, et à l'approbation des résolutions autorisant l'émission d'actions nouvelles dans le cadre de l'Opération par l'assemblée générale des actionnaires d'Elis convoquée à cet effet.

De plus amples informations sur le contrat d'investissement conclu par la Société avec CPPIB sont présentées à la section 4.2.5.7 de l'Actualisation du Document de Référence.

4.2.2.2 Analyse de l'activité du 1^{er} semestre 2017

Chiffre d'affaires en forte croissance de +15,8% et marge d'EBITDA en ligne avec les objectifs annuels

- **Croissance de chiffre d'affaires et marge d'EBITDA conformes aux attentes**
 - Chiffre d'affaires : 845,8m€ (+15,8% dont +2,5% de croissance organique)
 - EBITDA : 244,1m€ (28,9% du chiffre d'affaires)
 - Marge d'EBITDA stable en France, en hausse de +60pb en Europe (hors France) et de +200pb en Amérique latine
- **Poursuite de la croissance externe**
 - Finalisation de l'acquisition de Lavebras en mai
 - Accord sur les termes d'une acquisition recommandée de Berendsen par Elis et assemblée générale des actionnaires prévue le 31 août
- **Mise à jour des perspectives 2017 (hors Berendsen)⁽²⁾**
 - Chiffre d'affaires supérieur à 1,75Md€
 - Croissance organique du même ordre qu'en 2016

(1) Sur la base du cours moyen pondéré par les volumes sur 20 jours de négociation de l'action Elis jusqu'au 6 juin 2017.

(2) Mais incluant Lavebras depuis le 1^{er} juin 2017.

- o Marge d'EBITDA en amélioration dans toutes les zones géographiques, y compris en France

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016	Variation
Chiffre d'affaires	845,8	730,2	+15,8%
EBITDA	244,1	216,1	+13,0%
EBIT	102,6	92,5	+10,9%
Résultat net	19,9	23,1	-13,9%
Résultat net courant*	40,9	38,9	+5,1%
Free cash-flow courant	(14,0)	6,7	n/a
Endettement financier net ajusté (fin de période)**	1 800,9	1 599,0	

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Un tableau de passage entre Résultat net et Résultat net courant est présenté ci-après

** La base de comparaison est au 31 décembre 2016

Les notions de croissance organique du chiffre d'affaires, d'EBITDA, marge d'EBITDA, d'EBIT, de free cash-flow courant et d'endettement financier net ajusté sont définies à la section 4.2.2.2 de l'Actualisation du Document de Référence.

Saint Cloud, le 27 juillet 2017 – Elis, un leader multi-services de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et de bien-être en Europe et en Amérique latine, publie ce jour ses résultats pour le premier semestre 2017.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance le 26 juillet 2017. Ils ont par ailleurs fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

A l'occasion de la publication des résultats du premier semestre 2017, **Xavier Martiré, Président du directoire d'Elis**, a déclaré :

« Elis affiche au premier semestre des résultats en ligne avec nos objectifs annuels.

En France, la croissance organique est de +1,0% au premier semestre. Nous constatons une solide reprise de l'activité en Hôtellerie-Restaurant et un regain d'optimisme chez nos clients, qui restera à confirmer sur la deuxième partie de l'année. Par ailleurs, les initiatives lancées depuis 2 ans et visant à améliorer notre stratégie de pricing nous ont permis de stabiliser la marge en France.

En Europe, le chiffre d'affaires est en très forte croissance à la suite de l'acquisition d'Indusal, dont l'intégration se déroule conformément à nos attentes. La croissance organique reste solide à 4,5%, avec l'Espagne toujours très bien orientée. La marge de la zone est en amélioration de 60 points de base.

En Amérique latine, nous avons finalisé au mois de mai l'acquisition de Lavebras, dont le plan d'intégration est déjà en place. L'activité commerciale reste toujours excellente avec près de +9% de croissance organique. Conjugué aux gains de productivité, ceci a permis d'améliorer la marge de 200 points de base.

Le premier semestre a également été marqué par l'accord sur une acquisition recommandée qui permettra le rapprochement de Berendsen et d'Elis. Dans un secteur en consolidation, il y a une logique forte à rapprocher ces deux entreprises, qui disposent d'implantations géographiques très complémentaires, afin de donner naissance à un leader pan-européen de la location-entretien d'articles textiles et d'hygiène. Une assemblée générale d'Elis est prévue le 31 août et un calendrier détaillé sur les prochaines échéances sera communiqué très prochainement.

Les résultats du premier semestre nous permettent de préciser nos objectifs annuels : nous attendons, hors Berendsen, un chiffre d'affaires supérieur à 1,75Md€, et nous tablons sur une marge d'EBITDA dans toutes nos zones géographiques, y compris en France. »

Chiffre d'affaires

Croissance du chiffre d'affaires (données publiées)

(millions EUR)	2017			2016			Var.		
	T1	T2	S1	T1	T2	S1	T1	T2	S1
Commerce & Services	86,1	88,6	174,7	84,8	85,8	170,6	+1,5%	+3,2%	+2,4%
Hôtellerie – Restauration	69,1	87,6	156,7	66,9	82,9	149,7	+3,4%	+5,7%	+4,7%
Industrie	45,9	46,7	92,7	47,1	46,9	94,1	-2,6%	-0,4%	-1,5%
Santé	42,7	43,6	86,3	41,3	41,2	82,5	+3,5%	+5,6%	+4,5%
France*	237,0	257,6	494,6	234,0	250,7	484,7	+1,3%	+2,8%	+2,0%
Europe du Nord	64,3	66,2	130,4	50,3	52,2	102,5	+27,8%	+26,8%	+27,3%
Europe du Sud	55,5	68,3	123,8	33,5	40,3	73,8	+65,7%	+69,4%	+67,8%
Europe**	119,8	134,5	254,3	83,8	92,5	176,3	+43,0%	+45,4%	+44,2%
Amérique latine	38,8	48,7	87,5	28,1	31,7	59,8	+38,2%	+53,6%	+46,4%

Entités manufacturières	5,0	4,4	9,4	4,7	4,8	9,5	+6,4%	-8,5%	-1,1%
Total	400,6	445,2	845,8	350,6	379,7	730,2	+14,3%	+17,3%	+15,8%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Après Autres, dont Réductions sur ventes

** Europe hors France

Croissance organique du chiffre d'affaires

(millions EUR)	Croissance organique T1	Croissance organique T2	Croissance organique S1
Commerce & Services	+1,5%	+3,2%	+2,4%
Hôtellerie – Restauration	+2,8%	+4,2%	+3,6%
Industrie	-2,6%	-0,4%	-1,5%
Santé	+1,5%	-0,3%	+0,6%
France*	+0,7%	+1,3%	+1,0%
Europe du Nord	+3,0%	+2,0%	+2,5%
Europe du Sud	+6,8%	+7,9%	+7,4%
Europe**	+4,5%	+4,6%	+4,5%
Amérique latine	+7,2%	+10,3%	+8,8%
Entités manufacturières	+11,0%	-4,3%	+3,3%
Total	+2,3%	+2,8%	+2,5%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Après Autres, dont Réductions sur ventes

** Europe hors France

Au premier semestre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de 15,8% à 845,8m€, avec une croissance organique de +2,5%, une contribution des acquisitions réalisées de +11,6% et un effet de change positif de +1,7%.

France

Au premier semestre 2017, la croissance du chiffre d'affaires est de +2,0% en France dont +1,0% de croissance organique.

- Les Commerces & Services sont en croissance de +2,4% (intégralement organique) avec une amélioration séquentielle entre le premier et le deuxième trimestre. Nous observons un certain regain de confiance, notamment chez les petits clients.
- Le chiffre d'affaires en Hôtellerie-Restauration est en hausse de +4,7% (+3,6% en organique), également avec une amélioration entre le premier et le deuxième trimestre. Nous constatons une forte amélioration de l'activité en région parisienne, malgré une base comparable difficile : effet calendaire négatif (jour supplémentaire en février en 2016), et Euro 2016 de football.
- L'Industrie est en repli de -1,5% (intégralement organique), en lien avec la perte de quelques contrats en 2016, mais en amélioration séquentielle entre le premier et le deuxième trimestre.
- Enfin, la Santé est en croissance de +4,5% (+0,6% en organique), le déploiement des grands contrats en court et en long séjour s'étant achevé en 2016.

Europe (hors France)

Au premier semestre, le chiffre d'affaires en Europe du Nord est en hausse de +27,3%, porté par les acquisitions réalisées en Allemagne et en Suisse. En organique, la croissance est de +2,5%. L'Allemagne est bien orientée mais la Suisse est décevante, avec notamment un hiver en demi-teinte dans l'hôtellerie et les hôpitaux.

L'Europe du Sud poursuit sa forte dynamique avec une croissance du chiffre d'affaires de +67,8% au premier semestre, tirée par l'acquisition d'Indusal en Espagne en décembre 2016. La croissance organique de la zone est de +7,4%. Cette performance est à nouveau tirée par l'Espagne et le Portugal, tous deux au-dessus de +8% malgré un effet calendaire défavorable. Cette performance reflète le dynamisme commercial du Groupe, qui continue d'ouvrir de nouveaux marchés.

Amérique latine

Au premier semestre, le chiffre d'affaires en Amérique latine est en croissance de +46,4%, avec une croissance organique de +8,8%, un impact des acquisitions réalisées de +17,6% (dont un mois de contribution de Lavebras) et un effet de change positif de +19,9%. La dynamique commerciale reste très bonne au Brésil (près de +10% en organique, avec un niveau moyen d'augmentation de prix désormais en ligne avec l'inflation, cette dernière étant aujourd'hui inférieure à 5%).

EBITDA

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016	Variation
France	166,9	163,3	+2,2%
En % du chiffre d'affaires	33,7%	33,7%	+3pb
Europe*	60,2	40,7	+47,8%
En % du chiffre d'affaires	23,6%	23,1%	+59pb

Amérique latine	20,0	12,5	+44,8%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	22,8%	20,8%	+201pb
Entités manufacturières	1,3	1,7	-26,5%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	9,2%	12,1%	-284pb
Autres	(4,2)	(2,1)	n/a
Total	244,1	216,1	+12,9%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	28,9%	29,6%	-73pb

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes
* Europe hors France

Au premier semestre 2017, l'EBITDA du Groupe est en augmentation de 12,9% à 244,1m€. La marge d'EBITDA est en baisse de 73pb en raison d'un effet mix négatif : l'Europe et l'Amérique latine, zones dont les marges, bien qu'en amélioration, sont plus faibles qu'en France, affichent un taux de croissance du chiffre d'affaires supérieur à celui de la France.

En France, l'EBITDA en pourcentage du chiffre d'affaires est stable, comme attendu. Dans un contexte d'amélioration du marché de l'hôtellerie, cette stabilité de la marge est encourageante et reflète les premiers effets positifs des initiatives que nous avons mises en place afin d'optimiser notre stratégie de pricing.

En Europe (hors France), la consolidation de nos positions et les 6 premiers mois d'intégration d'Indusal entraînent une amélioration de 59pb de la marge d'EBITDA.

En Amérique latine, la poursuite des transferts des savoir-faire permettent d'améliorer la marge d'EBITDA de 201pb.

De l'EBITDA au Résultat net

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016
EBITDA	244,1	216,1
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	28,9%	29,6%
Dotations aux amortissements	(141,6)	(123,6)
EBIT	102,6	92,5
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	12,1%	12,7%
Frais bancaires	(0,8)	(0,7)
Charge IFRS 2 sur plans d'actions gratuites	(5,0)	-
Dotation aux amortissements des relations clientèle	(23,5)	(22,0)
Autres produits et charges opérationnels	(11,0)	(2,5)
Résultat opérationnel	62,3	67,3
Résultat financier	(26,9)	(27,0)
Résultat avant impôts	35,4	40,3
Charge d'impôt	(15,6)	(17,1)
Résultat net	19,9	23,1
Résultat net courant*	40,9	38,9

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

* Un tableau de passage entre Résultat net et Résultat net courant est présenté en page X

EBIT

En pourcentage du chiffre d'affaires, l'EBIT est en baisse de 54 points de base au premier semestre. La baisse de la marge d'EBITDA est partiellement compensée par des dotations aux amortissements (en pourcentage du chiffre d'affaires) moins élevées qu'au premier semestre 2016, traduisant une plus grande discipline dans les achats de linge.

Résultat opérationnel

Le Résultat opérationnel est en légère baisse. Le Groupe comptabilise notamment, depuis le deuxième semestre 2016, une charge sur plans d'actions gratuites tel que prévu par la norme IFRS 2.

Les dotations aux amortissements des incorporels relèvent pour l'essentiel d'actifs reconnus en 2007, dont l'amortissement s'achèvera en octobre 2018.

De plus, les autres produits et charges opérationnels sont impactés par un important montant de frais d'acquisitions et charges de restructuration en lien avec les acquisitions.

Résultat financier

Le Résultat financier est stable par rapport au premier semestre 2016. Pour mémoire, le refinancement effectué en janvier 2017 dans le cadre des acquisitions d'Indusal et de Lavebras a permis d'augmenter la taille du nominal tout en réduisant le coût moyen de la dette.

Du Résultat net au résultat net courant

(millions EUR)	S1 2017	S1 2016
----------------	---------	---------

Résultat net	19,9	23,1
Dotation aux amortissements des relations clientèle (nette de l'effet impôt)	16,3	15,5
Charge IFRS 2 (nette de l'effet impôt)	4,7	0,2
Résultat net courant	40,9	38,9

Le Résultat net courant ressort à 19,9m€ en légère baisse par rapport au premier semestre 2016. Après le retraitement de la dotation aux amortissements des incorporels (nette de l'effet impôt) et de la charge IFRS 2 sur plans d'actions gratuites (nette de l'effet d'impôt), le résultat net courant ressort à 40,9m€ au premier semestre 2017, en hausse de +5,1% par rapport au premier semestre 2016.

Autres éléments financiers

Investissements

Au premier semestre 2017, les investissements nets du Groupe ressortent à 164,7m€ (19,5% du chiffre d'affaires), contre 134,1m€ (18,4% du chiffre d'affaires) sur la même période l'année dernière. Cette évolution est due à des investissements en linge plus élevés qu'au premier semestre 2016, en lien avec (i) les acquisitions d'Indusal et de Puschendorf dont l'essentiel des achats de linge a lieu en début d'année en vue de la saison d'été et (ii) la reprise marquée de l'activité en hôtellerie.

Free cash-flow courant

En conséquence, le Free cash-flow courant ressort à (14,0)m€, contre 6,7m€ au premier semestre 2016. Pour mémoire, la saisonnalité de l'activité est telle que la quasi-totalité du Free cash-flow courant est toujours générée au deuxième semestre.

Endettement financier net ajusté

L'endettement financier net ajusté du Groupe au 30 juin 2017 est de 1 800,9m€ soit 3,3x l'EBITDA des douze derniers mois (proforma des acquisitions réalisées).

Outre les éléments mentionnés ci-dessus, l'endettement financier net est impacté par (i) des frais financiers exceptionnels (notamment liés au débouclage de swaps), (ii) un décaissement de TVA de l'ordre de 10m€ en lien avec la vente du site de Puteaux et (iii) l'acquisition de Lavebras finalisée en mai. Ceci est partiellement compensé par l'augmentation de capital réalisée en février 2017.

Distribution au titre de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2017 a approuvé la distribution de 0,37€ par action au titre de l'exercice 2016. Cette distribution a été effectuée le 31 mai 2017 pour un montant total de 51,9m€.

Définitions financières

- La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe est calculée en excluant (i) les effets des changements de périmètre de consolidation des « acquisitions importantes » et des « cessions importantes » réalisées pendant chacune des périodes comparées ainsi que (ii) l'effet de la variation des taux de change.
- L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat.
- La marge d'EBITDA est défini comme l'EBITDA divisé par le chiffre d'affaires.
- L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des relations clientèle, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels, frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat opérationnel) et charges IFRS 2 (paiements fondés sur des actions).
- Le Free cash-flow courant est défini comme l'EBITDA moins ses éléments non-cash et diminué de la variation de besoin en fonds de roulement opérationnel, des achats de linge, des investissements industriels (nets des cessions), de l'impôt payé et des intérêts financiers payés.
- La notion d'endettement net ajusté utilisée par le Groupe est constituée de la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ajustée des frais d'émission d'emprunts capitalisés restants à amortir selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et du compte courant bloqué de participation.

4.2.2.3 Évènements postérieurs à l'arrêté des comptes semestriels

Le 19 juillet 2017, le conseil de surveillance d'Elis a émis à l'unanimité un avis motivé favorable à la réalisation de l'Opération et a recommandé aux actionnaires d'Elis de se pro-

noncer favorablement sur l'émission des actions nouvelles devant être remises aux actionnaires de Berendsen en rémunération de l'apport de leurs titres Berendsen.

Le Prospectus relatif à l'Opération a été visé par l'AMF le 27 juillet 2017 sous le numéro 17-390.

De plus amples informations sur l'Opération sont disponibles sur le site internet du groupe Elis (www.corporate-elis.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Aucun autre évènement n'est survenu postérieurement à l'arrêté des comptes semestriels.

4.2.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le 19 mai 2017, l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Elis a réuni un quorum de 72,98 % représentant 265 actionnaires et un total de 102 272 973 actions représentant 121 844 285 droits de vote. Cette assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Comme indiqué ci-avant à la section 3.1.3, au cours de cette assemblée générale, les actionnaires ont notamment approuvé la recommandation du conseil de surveillance de renouveler les mandats de membres du conseil de surveillance de Monsieur Philippe Audouin et de Madame Florence Noblot pour une période de quatre années et de nommer Anne-Laure Commault en qualité de membre du conseil de surveillance. Les actionnaires ont également ratifié la nomination de Madame Magali Chessé décidée par le conseil de surveillance du 1^{er} juin 2016 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Le conseil de surveillance a par ailleurs renouvelé Madame Florence Noblot dans ses fonctions au sein du comité des nominations et des rémunérations.

Les actionnaires ont par ailleurs approuvé la modification des statuts afin d'y inclure les modalités de nomination des membres du conseil de surveillance représentant les salariés.

4.2.3.1 Composition du conseil de surveillance au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, le conseil de surveillance d'Elis se compose de dix membres, dont quatre femmes, et six membres indépendants, soit 60 % des membres du conseil de surveillance :

Nom ou dénomination sociale	Qualité	Expiration du mandat
Thierry Morin	Président du conseil de surveillance	■ Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018
Marc Frappier	Vice-Président du conseil de surveillance	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019
Michel Datchary	Membre du conseil de surveillance	■ Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2019
Magali Chessé	Membre du conseil de surveillance	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018
Philippe Delleur	Membre du conseil de surveillance	■ Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018
Florence Noblot	Membre du conseil de surveillance	■ Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020
Agnès Pannier-Runacher	Membre du conseil de surveillance	■ Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017
Philippe Audouin	Membre du conseil de surveillance	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020
Maxime de Bentzmann	Membre du conseil de surveillance	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017
Anne-Laure Commault	Membre du conseil de surveillance	■ Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020

■ Membre indépendant.

4.2.3.2 Composition des comités du conseil de surveillance au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, la composition des comités du conseil de surveillance, inchangée depuis le 31 décembre 2016, est la suivante :

- le comité d'audit est composé des trois membres suivants (dont deux membres indépendants) pour la durée coïncidant avec celle de leur mandat respectif au sein du conseil de surveillance :
 - Agnès-Pannier-Runacher, Présidente du comité d'audit,
 - Thierry Morin, membre du comité d'audit,
 - Magali Chessé, membre du comité d'audit ;
- le comité des nominations et des rémunérations est composé des trois membres suivants (dont deux membres indépendants), nommés pour une durée coïncidant avec celle de leur mandat respectif de membre du conseil de surveillance :
 - Michel Datchary, Président du comité des nominations et des rémunérations,
 - Florence Noblot, membre du comité des nominations et des rémunérations,
 - Marc Frappier, membre du comité des nominations et des rémunérations.

4.2.3.3 Composition du directoire au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, le directoire est composé des trois membres suivants :

Nom	Qualité	Expiration du mandat
Xavier Martiré	Président du directoire	5 septembre 2018
Louis Guyot	Membre du directoire	5 septembre 2018
Matthieu Lecharny	Membre du directoire	5 septembre 2018

4.2.3.4 Rémunération des membres du directoire

Lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017, les actionnaires ont exprimé un avis favorable sur les éléments de rémunération au titre de 2016 des membres du directoire et du Président du conseil de surveillance (14e, 15e, et 16e résolutions) et ont approuvé les principes et les critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (à savoir, le Président et les membres du directoire, ainsi que le Président et les membres du conseil de surveillance), applicables à compter de 2017 (10e, 11e, 12e et 13e résolutions), conformément aux dispositions des articles L.225-82-2 et L.225-100 du Code de commerce et tels que ceux-ci sont décrits au chapitre 4 du document de référence 2016.

Ainsi, pour 2017, la rémunération fixe des membres du directoire demeure inchangée, soit pour le Président du directoire, 550 000 euros, et pour les deux autres membres du directoire, 250 000 euros.

En ce qui concerne la rémunération variable annuelle pour 2017, les actionnaires ont approuvé les principes de cette rémunération, en particulier, les critères financiers et non financiers sur lesquels la rémunération variable sera calculée, de même que leur pondération, étant précisé que, s'agissant des indicateurs de performance financière, leurs objectifs et leur pondération sont strictement identiques pour chacun des membres du

directoire. Les critères non financiers servant à la détermination de la rémunération variable annuelle font l'objet d'une individualisation au regard des responsabilités de chacun des membres du directoire. Sur cette base, pour l'exercice 2017, la rémunération variable des membres du directoire telle que décidée par le conseil de surveillance du 14 mars 2017 s'établira selon les principes approuvés par les actionnaires le 19 mai 2017 tels que ceux-ci sont décrits en pages 142 à 144 du document de référence 2016.

Par ailleurs, conformément à la politique de rémunération approuvée par les actionnaires, les membres du directoire ont bénéficié d'une attribution d'actions de performance dans le cadre d'un nouveau plan mis en place le 24 mars 2017, étant rappelé que l'attribution faite aux membres du directoire était conditionnée à l'approbation par les actionnaires de la politique de rémunération.

Ainsi, le 24 mars 2017, dans le cadre de ce nouveau plan, Xavier Martiré, Président du directoire s'est vu attribuer 100 000 actions de performance au titre de ses fonctions de Président du directoire, et les deux autres membres du directoire, Louis Guyot et Matthieu Lecharny se sont vus attribuer chacun 23 350 actions de performance au titre de leurs fonctions respectives de Directeur Administratif et Financier et de Directeur Général Adjoint en charge des opérations. Cette attribution s'est inscrite dans le cadre d'un plan d'ensemble bénéficiant à plus de 200 cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, pour un total de 577 050 actions (représentant 0,41 % du capital social de la Société à la date de la décision d'attribution, dont 146 700 actions, soit 0,10% du capital social pour les membres du directoire).

L'acquisition de ces actions de performance par les membres du comité de direction (en ce compris les membres du directoire) ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans suivant la date d'attribution. Cette acquisition est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance, ces dernières étant définies en référence à trois critères quantitatifs liés au chiffre d'affaires consolidé, à l'EBIT consolidé et à la performance relative du cours de l'action de la Société par rapport à l'indice SBF 120.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de la période d'acquisition sera appréciée au terme d'une période de performance de deux exercices (i.e. au terme de l'exercice 2019) pour 66 % des actions de performance attribuées, et au terme d'une période de performance de trois exercices (i.e au terme de l'exercice 2020) pour 34 % des actions de performance attribuées.

Le nombre d'actions définitivement acquises sera fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises.

Sur cette base, les bénéficiaires acquerront 20 % des actions de performance attribuées si un critère est atteint, 50 % des actions de performance attribuées si 2 critères sont atteints et 100 % des actions de performance attribuées si les 3 critères sont atteints.

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan, mais chaque membre du directoire est soumis à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Lors de la réunion du conseil de surveillance du 14 mars 2017, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée au plan d'actions de performance mis en œuvre le 7 avril 2015 dans le cadre de la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 8 octobre 2014 et du conseil de surveillance des 26 janvier et 3 avril 2015, la période d'appréciation de ce plan étant arrivée à échéance le 31 décembre 2016.

Il est rappelé que le nombre de droits attribués à l'ensemble des bénéficiaires dudit plan a fait l'objet d'un ajustement lié au maintien des droits des bénéficiaires dans le cadre

de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en février 2017, ladite augmentation de capital ayant eu un effet dilutif sur la valeur de l'action par suite du détachement du droit préférentiel de souscription.

Cet ajustement a été réalisé en transposant les règles en matière d'options de souscription d'actions prévue au 1° de l'article R. 228- 91 du Code de commerce.

Ainsi, en application des dispositions précitées, les nouvelles bases d'attribution des droits attachés au titre des actions de performance ont été recalculées en tenant compte du rapport entre, d'une part, la valeur du droit préférentiel de souscription et, d'autre part, la valeur de l'action après détachement de ce droit, telles qu'elles ressortent de la moyenne des premiers cours cotés pendant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription de l'augmentation de capital.

Ainsi, lors de sa réunion du 14 mars 2017, le conseil de surveillance a constaté que deux critères sur trois étaient atteints : le chiffre d'affaires, qui s'établissait à 1 512,8 M€ en 2016, et le TSR (rendement total de l'action), qui a surperformé le SBF 120 (+ 39 % vs. + 4 %). En revanche, le critère d'EBIT n'a pas été atteint (214,5 M€) et compte donc pour 0. Le conseil de surveillance du 14 mars 2017 a considéré que le nombre d'actions effectivement acquis le 7 avril 2017 par chacun des membres du directoire s'établissait ainsi à 50 % de l'attribution ajustée, soit :

Plan d'actions de performance	Xavier Martiré	Louis Guyot	Matthieu Lecharny
Nombre d'actions de performance attribuées initialement ^(a)	104 108 ^(a)	13 253 ^(a)	13 253 ^(a)
Nombre d'actions de performance attribuées après ajustement des droits	110 504 ^{(a)(b)}	14 068 ^{(a)(b)}	14 068 ^{(a)(b)}
Nombre d'actions de performance acquises le 7 avril 2017 en application des conditions de performance	55 252	7 034	7 034
Pourcentage d'actions acquises le 7 avril 2017 rapporté au nombre d'actions de performance attribuées le 7 avril 2017 tel qu'ajusté	50 %	50 %	50 %
<p><i>(a) Ce nombre correspondant à une performance cible avec un niveau d'atteinte de 100 % des objectifs.</i></p> <p><i>(b) À l'issue de l'augmentation de capital d'un montant de 325 millions d'euros il a été procédé aux ajustements requis de sorte que les droits des bénéficiaires d'actions de performance qui n'avaient pas été acquises au 20 janvier 2017 soient préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux règlements des plans d'actions de performance. Ces éléments ont fait l'objet d'un avis au bulletin des annonces légales obligatoires le 20 janvier 2017.</i></p>			

Pour permettre la livraison de ces actions dont l'acquisition est devenue définitive le 7 avril 2017, la Société a procédé à une augmentation de capital social par incorporation de réserves (voir la section 4.2.5.1 de l'Actualisation du Document de Référence).

4.2.4 COMPTE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES CONDENSES

4.2.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Elis

5, boulevard Louis Loucheur

92210 Saint-Cloud

France

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société ELIS, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 juillet 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Mazars

Bruno Tesnière Isabelle Massa

4.2.4.2 Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2017

4.2.4.2.1 ÉTAT DU RESULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
<i>(non audité)</i>			
Produits de l'activité ordinaire	3.1	845 764	730 233
Coût du linge, des appareils et des autres consommables		(136 538)	(121 083)
Coûts de traitement		(334 269)	(276 906)
Coûts de distribution		(135 048)	(116 482)
Marge brute		239 909	215 762
Frais de Vente, Généraux et Administratifs		(143 133)	(123 919)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	3.2	96 776	91 843
Dotation aux amortissements des relations clientèle	4.1	(23 498)	(22 017)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		0	0
Autres produits et charges opérationnels	4.2	(10 979)	(2 550)
Résultat opérationnel		62 300	67 275
Résultat financier	8.1	(26 869)	(27 003)
Résultat avant impôt		35 430	40 272
Charge d'impôt	9	(15 575)	(17 145)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0	0
Résultat net		19 855	23 127
Attribuables aux :			
- actionnaires de la société mère		19 457	23 119
- participations ne donnant pas le contrôle		398	8
Résultat par action / Résultat par action des activités poursuivies (en euros) :			
- de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	€0,15	€0,20
- dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	€0,14	€0,20

4.2.4.2.2 ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
<i>(non audité)</i>			
Résultat net		19 855	23 127
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture		(1 056)	(5 399)
Reclassement de la réserve de couverture en compte de résultat		3 663	402
Total variation de la réserve de couverture	8.7	2 607	(4 997)
Effets d'impôts		(897)	1 716
Réserves de conversion		(64 621)	28 642
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(62 911)	25 361
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres		1 352	(3 740)
Effets d'impôt		(482)	1 288
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		870	(2 452)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(62 041)	22 909
RESULTAT GLOBAL TOTAL		(42 186)	46 037
Attribuables aux :			
- actionnaires de la société mère		(42 547)	46 027
- participations ne donnant pas le contrôle		362	10

4.2.4.2.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016
		net	net
<i>(non audité)</i>			
Ecarts d'acquisition	6.1	2 049 463	1 747 745
Immobilisations incorporelles		339 551	350 874
Immobilisations corporelles	6.3	963 940	909 982
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0	0
Actifs disponibles à la vente		110	136
Autres actifs non courants		3 264	4 048
Actifs d'impôt différé		26 241	22 512
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 382 568	3 035 297
Stocks		64 190	61 609
Clients et autres débiteurs		452 081	393 932
Actifs d'impôt exigibles		21 985	6 925
Autres actifs		27 144	16 721
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.3	56 982	168 852
Actifs détenus en vue de la vente		1 146	1 146
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		623 527	649 186
TOTAL ACTIF		4 006 096	3 684 482

4.2.4.2.4 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE - PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016
<i>(non audité)</i>			
Capital émis	10.1	140 167	1 140 062
Primes liées au capital	10.1/10.2	1 546 350	280 874
Réserves sur actions propres		(303)	(1 582)
Autres réserves		724	724
Résultats accumulés non distribués		(245 018)	(267 709)
Autres composantes des capitaux propres		(68 107)	(6 103)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		1 373 812	1 146 266
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	2.2	2 770	4 345
CAPITAUX PROPRES		1 376 583	1 150 611
Provisions	7.1	24 136	24 641
Passifs liés aux avantages au personnel		63 632	64 748
Emprunts et dettes financières	8.2	1 434 954	1 277 994
Passifs d'impôt différés		184 536	177 560
Autres passifs non courants		14 195	22 256
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 721 454	1 567 200
Provisions - part à moins d'un an	7.1	4 761	4 908
Dettes d'impôt exigible		5 149	4 621
Fournisseurs et autres crédateurs		183 660	164 738
Autres passifs		292 899	297 009
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	8.2	421 590	495 395
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		908 059	966 671
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 006 096	3 684 482

4.2.4.2.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Note	2017	2016
<i>(non audité)</i>			
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		19 855	23 127
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.1	163 726	144 060
Quote part de subvention virée au compte de résultat	4.1	(55)	(58)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		0	0
Paiements en actions		4 120	654
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel	8.1	412	502
Plus et moins-values de cession		517	903
QP de résultats liée aux sociétés mises en équivalence		0	0
Autres		(125)	(817)
Dividendes (titres non consolidés)		(4)	(12)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		188 446	168 359
Coût de l'endettement financier net	8.1	26 320	26 787
Charge d'impôt	9	15 575	17 145
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		230 341	212 292
Impôts versés		(25 407)	(7 120)
Variation des stocks		(1 352)	(2 636)
Variation des clients et autres débiteurs		(37 526)	(31 383)
Variation des autres actifs		(5 081)	(2 702)
Variation des comptes fournisseurs et autres créditeurs		13 138	(7 339)
Variation des autres passifs		(7 405)	7 856
Variation des autres postes		(69)	(103)
Avantages au personnel		279	204
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		166 919	169 070
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(6 886)	(4 879)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0	0
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(157 449)	(129 239)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		(101)	185
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	2.1	(395 744)	(32 122)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		1 022	1 000
Variation des prêts et avances consentis		(39)	461
Dividendes reçus des participations associées		4	12
Subventions d'investissement		9	54
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(559 184)	(164 528)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		313 382	457
Actions propres		1 279	449
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice			
- versés aux actionnaires de la société mère		(51 858)	(39 871)
- versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(60)	0
Variation de l'endettement (1)		66 481	136 210
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts		1 124 669	866 865
- Remboursement d'emprunts		(1 058 188)	(730 655)
Intérêts financiers nets versés		(36 357)	(22 790)
Autres flux liés aux opérations de financement		(256)	(331)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		292 609	74 125
VARIATION DE TRÉSORERIE		(99 656)	78 666
Trésorerie à l'ouverture		165 158	55 697
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		(10 388)	1 123
TRÉSORERIE À LA CLOTURE		55 114	135 486
	8.3		

(1) Variation nette des lignes de crédit

4.2.4.2.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2017

(en milliers d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserves sur actions propres	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Ecart actuariels	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<i>(non audité)</i>												
Solde au 31 décembre 2016		1 140 062	280 874	(1 582)	724	(267 709)	(6 408)	7 460	(7 155)	1 146 266	4 345	1 150 611
Augmentations de capital	10.1	259 105	58 338			(0)				317 443		317 443
Réductions de capital												
Distributions aux actionnaires	10.2		(51 862)			3				(51 858)	(5)	(51 863)
Paiements en actions						4 109				4 109		4 109
Mouvements sur actions propres				1 279						1 279		1 279
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle						(881)			(0)	(881)	(1 932)	(2 813)
Acquisitions de filiales - minoritaires											(0)	(0)
Autres variations	10.1	(1 259 000)	1 259 000			3				3		3
Résultat net de la période						19 457				19 457	398	19 855
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres							1 710	(64 584)	870	(62 004)	(37)	(62 041)
Résultat global total						19 457	1 710	(64 584)	870	(42 547)	362	(42 186)
Solde au 30 juin 2017		140 167	1 546 350	(303)	724	(245 018)	(4 698)	(57 124)	(6 285)	1 373 812	2 770	1 376 583
									(68 107)			

4.2.4.2.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Note	Capital émis	Primes liées au capital	Réserv es sur actions propres	Autres réserv es	Résultats accumulés non distribués	Réserv es de couv erture	Réserv es de conv ersion	Ecart s actuariels	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<i>(non audité)</i>												
Solde au 31 décembre 2015		1 140 062	320 777	(2 175)	724	(360 754)	(6 543)	(33 344)	(4 524)	1 054 223	(338)	1 053 885
Augmentations de capital											457	457
Réductions de capital												
Distributions aux actionnaires	10.2		(39 902)			31				(39 871)		(39 871)
Paiements en actions						654				654		654
Mouvements sur actions propres				449						449		449
Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle						(3 360)			(112)	(3 472)	474	(2 998)
Acquisitions de filiales - minoritaires												
Autres variations						(12)				(12)		(12)
Résultat net de la période						23 119				23 119	8	23 127
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres							(3 281)	28 641	(2 452)	22 908	2	22 909
Résultat global total						23 119	(3 281)	28 641	(2 452)	46 027	10	46 037
Solde au 30 juin 2016		1 140 062	280 874	(1 726)	724	(340 322)	(9 824)	(4 703)	(7 088)	1 057 997	603	1 058 600
								(21 615)				

4.2.4.2.8 **NOTES EXPLICATIVES**

Le Groupe est un leader de la location et de l'entretien de textiles et des services d'hygiène en Europe continentale et en Amérique latine. Elis est une société de droit français, cotée sur le marché Euronext à Paris, dont le siège social est situé au 5, boulevard Louis Loucheur, 92210 Saint-Cloud, France.

Les présents comptes consolidés intermédiaires condensés ont été arrêtés par le directeur le 26 juillet 2017 et ont fait l'objet d'un examen par le comité d'audit du 25 juillet 2017 et par le conseil de surveillance d'Elis le 26 juillet 2017. Ils ont par ailleurs fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

NOTE 1 Méthodes et principes tables

1.1 BASE DE PREPARATION

Les comptes intermédiaires consolidés condensés du groupe Elis comprennent les comptes d'Elis et de ses filiales.

Le groupe Elis (ou le Groupe) désigne la société Elis (ou la Société), société mère du groupe Elis et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées.

Ces comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation, et selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1.2 REFERENTIEL APPLIQUE

Les comptes consolidés intermédiaires condensés d'Elis pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas l'intégralité de l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Committee* (« IFRIC »), à présent appelé IFRS *Interpretation Committee* ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* (« SIC »), adoptées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2017, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire.

Les comptes présentent :

- l'état du résultat et l'état du résultat global consolidé ;
- l'état de la situation financière consolidée ;
- le tableau des flux de trésorerie ;
- le tableau de variation des capitaux propres ;
- les notes explicatives.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2016 et avec les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 juin 2016.

1.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des comptes intermédiaires requiert du management de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains

éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ces futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Pour la préparation des présents comptes consolidés intermédiaires condensés, les jugements exercés par le management dans l'application des principes comptables du Groupe et les principales estimations sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016, à l'exception de :

- l'estimation réalisée pour la comptabilisation de la charge intermédiaire d'impôt ;
- la CVAE et la participation qui sont provisionnées à 50 % de la charge annuelle estimée ;
- les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet de nouvelles évaluations actuarielles dans le cadre des comptes consolidés intermédiaires condensés. La charge de retraite pour la période représente 50 % de la charge estimée pour 2017 sur la base des données retenues au 31 décembre 2016, extrapolée des variations significatives des hypothèses (variation des taux d'actualisation en France). En Suisse, aucune évolution significative des taux d'actualisation n'a été observée et, par ailleurs, les actifs de couverture des engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation au 30 juin 2017.

1.4 PRODUITS PERÇUS DE FAÇON SAISONNIERE

Les produits des activités ordinaires, le résultat opérationnel avant autres produits et charges et tous les indicateurs opérationnels sont peu sujets aux fluctuations saisonnières, à l'exception de l'activité touristique et des congés d'été qui impactent l'activité de certains centres. De plus, l'impact de la saisonnalité varie selon les pays dans lesquels le Groupe réalise ses opérations. Par conséquent, les résultats intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 ne reflètent pas forcément ce que seront les résultats attendus pour la totalité de l'année 2017.

1.5 CHANGEMENTS COMPTABLES ET RETRAITEMENTS DES INFORMATIONS FINANCIERES DES EXERCICES ANTERIEURS

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, les normes, amendements et améliorations publiés par l'IASB dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2017 n'ayant pas été adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2017.

Par ailleurs, la norme IFRS3 impose de retraiter rétrospectivement les périodes antérieurement publiées dans les cas de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente).

En lien avec les acquisitions réalisées dans les 12 derniers mois, le montant de l'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés intermédiaires condensés a été alloué à hauteur de 7 950 milliers d'euros par rapport au montant présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 publiés dans le document de référence. La comptabilisation initiale de ces regroupements d'entreprises reste toutefois inachevée.

Les tableaux suivants présentent les effets de cette affectation par rapport au bilan au 31 décembre 2016 arrêté en mars 2017.

(en milliers d'euros)	31/12/2016 publié	IFRS 3	31/12/2016 retraité
<i>(non audité)</i>			
Ecart d'acquisition	1 755 695	(7 950)	1 747 745
Immobilisations incorporelles	350 877	(3)	350 874
Immobilisations corporelles	896 508	13 474	909 982
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	85	50	136
Autres actifs non courants	4 230	(183)	4 048
Actifs d'impôt différé	19 414	3 099	22 512
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	3 026 809	8 487	3 035 297
Stocks	62 401	(792)	61 609
Clients et autres débiteurs	392 613	1 319	393 932
Actifs d'impôt exigibles	6 597	328	6 925
Autres actifs	16 972	(251)	16 721
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169 578	(726)	168 852
Actifs détenus en vue de la vente	1 146	0	1 146
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	649 307	(121)	649 186
TOTAL ACTIF	3 676 116	8 366	3 684 482

(en milliers d'euros)	31/12/2016 publié	IFRS 3	31/12/2016 retraité
<i>(non audité)</i>			
Capital émis	1 140 062	0	1 140 062
Primes liées au capital	280 874	0	280 874
Réserves sur actions propres	(1 582)	0	(1 582)
Autres réserves	724	0	724
Résultats accumulés non distribués	(266 976)	(733)	(267 709)
Autres composantes des capitaux propres	(6 103)	0	(6 103)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	1 146 999	(733)	1 146 266
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	3 954	391	4 345
CAPITAUX PROPRES	1 150 953	(342)	1 150 611
Provisions	24 247	394	24 641
Passifs liés aux avantages au personnel	62 927	1 821	64 748
Emprunts et dettes financières	1 276 797	1 197	1 277 994
Passifs d'impôt différés	176 845	716	177 560
Autres passifs non courants	22 611	(355)	22 256
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	1 563 427	3 773	1 567 200
Provisions - part à moins d'un an	4 921	(13)	4 908
Dettes d'impôt exigible	3 886	735	4 621
Fournisseurs et autres créditeurs	162 554	2 184	164 738
Autres passifs	296 283	726	297 009
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	494 092	1 303	495 395
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	0	0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	961 736	4 935	966 671
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 676 116	8 366	3 684 482

NOTE 2 Faits marquants et modification du périmètre de consolidation

2.1 ACQUISITIONS REALISEES AU 1^{ER} SEMESTRE 2017

Le Groupe a procédé aux investissements suivants au cours de la période :

En Allemagne :

Le 10 mai 2017, le Groupe a acquis le fonds de commerce de la société MTR en Allemagne. MTR est situé à Riesa, en Saxe, entre les villes de Dresde et Leipzig. Elis a racheté le fonds de commerce de l'entreprise (usine, machines, portefeuille de clients) qui était en procédure d'insolvabilité. L'activité est maintenue sur le site et la grande majorité des emplois repris. En 2017, MTR devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 5 millions d'euros. Cette acquisition permet à Elis de poursuivre la densification de son réseau en Allemagne et d'optimiser la répartition des volumes entre les centres de production de la région.

Au Brésil :

Le 23 mai 2017, le Groupe a finalisé l'acquisition de Lavebras Gestão de Têxteis S.A, après que l'autorité de la concurrence brésilienne CADE (Conselho Administrativo de Defesa Econômica) a autorisé sans restriction l'acquisition de Lavebras par Atmosfera, la filiale brésilienne d'Elis. Lavebras, numéro deux du marché brésilien derrière Elis, est implantée dans 17 Etats au Brésil et emploie environ 4 000 salariés répartis sur 76 sites industriels. Société familiale créée en 1997, Lavebras dispose du complexe industriel de blanchisseries le plus dense du Brésil. Le groupe Lavebras est présent sur les segments de clientèle ayant des activités dans la santé, l'industrie (notamment agroalimentaire) et l'hôtellerie/restauration. Le chiffre d'affaires de Lavebras s'est élevé à 368 millions de réaux (95 millions d'euros) en 2016.

En France :

Le Groupe a aussi acquis :

- le 3 mars 2017, la société HTE Sanitation, située à Châteauneuf-les-Martigues, spécialisée dans l'activité 3D dans la région d'Aix-Avignon-Marseille. Cette société réalise un chiffre d'affaire d'environ 0,8 million d'euros et emploie 9 salariés.
- le 13 mars 2017, la Blanchisserie Blésoise, opérant une blanchisserie à Blois et servant une clientèle à la fois santé et hôtellerie-restauration dans les régions Centre Val de Loire et Ile de France (chiffre d'affaires d'environ 12 millions d'euros) et employant environ 180 salariés.
- en avril 2017, les fonds de commerce de la Blanchisserie des Gaves (région de Biarritz/Lourdes/Pau,) et de FlashOcean (régions de Charente Maritime et de Bordeaux) réalisant un chiffre d'affaires annuel respectivement d'environ 0,5 et 0,6 million de chiffres d'affaires.

• PRINCIPALES DONNEES SUR CES TRANSACTIONS

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	dont France	dont Allemagne	dont Espagne	dont Brésil
Bilan					
Immobilisations incorporelles	11 040	4 787	0	0	6 253
Immobilisations corporelles	45 650	8 793	2 570	0	34 287
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs d'impôt différé	2 161	0	0	0	2 161
Stocks	2 182	58	20	0	2 104
Clients et autres débiteurs	26 553	3 119	0	0	23 435
Actifs d'impôt exigibles	0	0	0	0	0
Autres actifs	206	202	0	0	4
Trésorerie et équivalents	5 544	751	0	0	4 793
Provisions	(1 765)	0	0	0	(1 765)
Passifs liés aux avantages au personnel	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières	(5 322)	(4 708)	0	0	(614)
Passifs d'impôt différés	(1 593)	(1 593)	0	0	0
Autres passifs non courants	(5 228)	(549)	0	0	(4 679)
Provisions - part à moins d'un an	(38)	(38)	0	0	0
Dettes d'impôt exigible	(1 352)	325	0	0	(1 677)
Fournisseurs et autres créditeurs	(6 018)	(1 559)	0	0	(4 460)
Autres passifs	(19 575)	(1 551)	0	0	(18 024)
Concours bancaires courants et part des emprunts <1 an	(8 967)	(8)	0	0	(8 959)
Total des actifs et passifs identifiés à la juste valeur	43 479	8 030	2 590	0	32 859
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition	342 816	7 959	1 059	0	333 798
Prix d'acquisition	386 294	15 989	3 649	0	366 657

Au 30 juin 2017, compte tenu des récentes acquisitions, la comptabilisation initiale des regroupements d'entreprises acquises au cours des 12 derniers mois est inachevée et les montants ci-dessus ne sont donc déterminés qu'à titre provisoire.

Depuis leur acquisition, les sociétés acquises en 2017 ont contribué pour 13,9 millions d'euros au chiffre d'affaires et pour 2,5 millions d'euros au résultat opérationnel (avant amortissement des relations clientèle).

Écarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

(en milliers d'euros)	30/06/2017	dont France	dont Allemagne	dont Espagne	dont Brésil
Trésorerie nette acquise avec les filiales	5 541	748	0	0	4 793
Montant versé	(401 285)	(17 021)	(4 149)	(2 789)	(377 326)
Flux net de trésorerie	(395 744)	(16 273)	(4 149)	(2 789)	(372 534)

2.2 RACHATS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

En juin 2017, le Groupe a acquis, par règlement en trésorerie, la totalité des intérêts minoritaires de 3 filiales du sous-groupe Indusal pour un montant de 2,8 millions d'euros. L'impact de ce rachat est présenté sur la ligne « Acquisition de minoritaires sans changement du contrôle » du tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2017.

2.3 MODIFICATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les modifications du périmètre intervenues au cours du 1^{er} semestre 2017 sont les suivantes :

Dénomination	Siège social	Activité principale	% d'intérêts 2017	% d'intérêts 2016
France				
Grenelle Service	Gennevilliers	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Lovetra	St Ouen l'Aumône	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Blanchisserie Professionnelle d'Aquitaine	Mios	Services textiles & hygiène	100	96
HTE Sanitation	Chateaufort les Martigues	Services textiles & hygiène	100	-
Blanchisserie Blésoise SAS	La Chaussée-Saint-Victor	Services textiles & hygiène	100	-
S.C.J. Les Gailletrous	La Chaussée-Saint-Victor	Autre activité	100	-
Brésil				
Reis & Nóbrega Lavanderia Ltda	Fortaleza	Services textiles & hygiène	Fusion	100
NJ Lavanderia Industrial e Hospitalar LTDA ME	Brasilia	Services textiles & hygiène	100	-
Prolav Servicos Tecnicos LTDA	Rio Bonito	Services textiles & hygiène	100	-
Lavari I Vestiti Lavanderia LTDA - EPP	Paço do Lumiar	Services textiles & hygiène	100	-
Pontuali Servico de Lavanderia LTDA EPP	Maceio	Services textiles & hygiène	100	-
Global Service Lavanderia LTDA ME	Goiana	Services textiles & hygiène	100	-
Lavanderia Lav-Service LTDA - EPP	São Paulo	Services textiles & hygiène	100	-
Oficial Lavanderia Hospitalar LTDA EPP	Cedral	Services textiles & hygiène	100	-
Oficial Lavanderia e Toalheiros LTDA ME	Cedral	Services textiles & hygiène	100	-
Maximum Clean Lavanderia Profissional LTDA	Bady Bassit	Services textiles & hygiène	100	-
Maxihotel Lavanderia Profissional Limitada EPP	Bady Bassit	Services textiles & hygiène	100	-
LVB Holding LTDA	Videira	Autre activité	100	-
Lavebras Gestao de Texteis S.A.	Videira	Services textiles & hygiène	100	-
Espagne				
Lavalia Sur Servicios y Renting Textil	La Nucia (Alicante)	Sans activité	Liquidation	En liquidation
Serlasa Patrimonial Siglo XXI, S.L.	Abanto y Ciervana (Vizcaya)	Autre activité	100	51
Serlasa, S.A.	Abanto y Ciervana (Vizcaya)	Services textiles & hygiène	100	51
Insernaco Patrimonial S. XXI, Sociedad Limitada	Abanto y Ciervana (Vizcaya)	Autre activité	100	51
Suisse				
Blanchâtel S.A.	La Chau-de-Fonds	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Blanchisserie des Epinettes S.A.	Plan-les-Ouates	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Blanchival S.A.	Sion	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Großwäscherei Domeisen AG	Endingen	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Laventex S.A.	Givisiez	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Prohotel Wäscherei AG	Kloten	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Wäscherei Papritz AG	Rüdtligen-Alchenflüh	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Wäscheria Textil Service AG	Illanz	Services textiles & hygiène	Fusion	100
Wäscheria Textil Service Bad Ragaz AG	Bad Ragaz	Services textiles & hygiène	Fusion	100

2.4 REFINANCEMENT ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Elis a conclu le 17 janvier 2017 un nouveau crédit syndiqué Senior pour un montant de 1 150 millions d'euros afin de refinancer le précédent crédit Senior d'Elis ainsi que la tranche *bridge-to-debt* du contrat de crédit-relais conclu le 10 novembre 2016 pour sécuriser le financement de l'acquisition d'Indusal et de Lavebras. Il permet une extension de la maturité d'environ 2 ans (janvier 2022 contre février 2020 pour le précédent crédit senior), un accroissement du montant emprunté (1 150 millions d'euros contre 850 millions d'euros pour le précédent crédit senior) et une réduction de la grille de marge d'environ 50 points de base.

Dans le cadre du financement des acquisitions d'Indusal et de Lavebras, Elis a aussi procédé à une augmentation de son capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant final brut de 325 176 649,50 euros (montant brut avant prise en compte des frais d'émission) par l'émission de 25 910 490 actions nouvelles dont le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris sont intervenus le 13 février 2017. Le produit net de l'augmentation de capital a été affecté en intégralité au refinancement de la tranche *bridge-to-equity* du contrat de crédit-relais conclu le 10 novembre 2016 par la Société.

Le 13 février 2017, le contrat de Crédit Relais mis en place le 10 novembre 2016 pour sécuriser le financement des acquisitions Indusal et Lavebras a été entièrement refinancé par la Société.

Par ailleurs, à cette occasion, la Société a amendé ses contrats de swap de taux pour couvrir la totalité du nouveau contrat de crédit syndiqué jusqu'à sa maturité le 20 février 2022, en réduisant le taux fixe payé de 68,3 points de base et en payant une soulte d'un montant de 10 millions d'euros.

2.5 ACQUISITION BERENDSEN

Dans le cadre de l'Offre d'acquisition en cours à la date du 30 juin 2017, et dont de plus amples informations sur l'Opération sont disponibles sur le site internet du groupe Elis (www.corporate-elis.com), Elis a contracté :

- le 12 juin 2017, un contrat de crédit-relais avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BNP Paribas Corporate & Investment Banking portant sur la mise en place d'un crédit d'un montant total en principal maximum de 1 920 millions d'euro. Ce contrat a été syndiqué auprès de BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate Investment Bank, HSBC, ING et Société Générale Corporate Investment Bank. L'objet du Crédit-Relais 2017 est de (i) financer la part du prix de l'Opération payable en numéraire, (ii) refinancer en tout ou partie l'endettement financier de Berendsen (et notamment celui qui doit être remboursé en raison de l'Opération), et (iii) financer tous les coûts, honoraires et dépenses liés à l'Opération ainsi qu'à la mise en place et à l'octroi du Crédit-Relais 2017. La maturité du Crédit-Relais 2017 est de 12 mois à compter de la date de son premier tirage, avec une option pour Elis de proroger deux fois cette maturité de 6 mois à chaque fois (soit une durée maximum de 24 mois), sous réserve qu'aucun défaut ne persiste à la date de la demande de prorogation. Au 30 juin 2017, aucun montant n'était tiré au titre de ce contrat.
- le 13 juin 2017, des achats à terme pour un montant de 950 millions de livres sterling, à un taux de change GBP:EUR de 1 £ : 1,1346 €, afin de couvrir le prix d'acquisition. Au 30 juin 2017, la juste valeur de ces instruments financiers s'élevait à 1 825 millions d'euros.

2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE LIES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- Le 4 juillet 2017, Elis a acquis la société EMTM (Első Magyar Tisztatéri Mosoda Ltd), basée à Miskolc en Hongrie. EMTM a une activité VT et UP exploitant une des principales unités de traitement de tenues de salle blanche en Europe Centrale. EMTM sert des clients dans les domaines pharmaceutiques, électroniques et de la chimie, en Hongrie et dans les pays voisins. Cette acquisition permet à Elis de renforcer son offre Ultra-Propre et de vêtements traditionnels en Europe Centrale, en grande complémentarité avec l'unité de Slavkov (République Tchèque). EMTM a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 1,4 millions d'euros et emploie 55 salariés.
- Le 10 juillet 2017, Elis a finalisé l'acquisition de 100% de Bardusch Arrendamentos Texteis Ltda, filiale brésilienne de Bardusch qui dispose de 3 sites de production dans le pays. Ces 3 blanchisseries, sont situées à Curitiba, à Jundiaí et à Rio Verde (in situ chez un client). Elles proposent principalement un service de location-entretien de vêtements de travail à des clients de l'industrie automobile et agro-alimentaire. En 2016, ces 3 sites de productions ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 9 millions d'euros. La société emploie 350 salariés.

NOTE 3 Information rielle

La définition des secteurs et les règles d'évaluation du résultat des secteurs au 30 juin 2017 sont homogènes avec celles retenues pour l'établissement des comptes annuels.

3.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE ORDINAIRE

(en millions d'euros)	2017	France	Europe	Amérique latine	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		494,6	254,3	87,5	9,4	0,0	845,8
Inter-secteur		0,9	0,3	0,0	4,2	(5,5)	0,0
Produits de l'activité ordinaire du secteur		495,5	254,6	87,5	13,6	(5,5)	845,8
		58,5%	30,1%	10,3%	1,1%		
(en millions d'euros)	2016	France	Europe	Amérique latine	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		484,7	176,3	59,8	9,5	0,0	730,2
Inter-secteur		0,6	0,3	(0,0)	4,7	(5,7)	0,0
Produits de l'activité ordinaire du secteur		485,3	176,6	59,8	14,2	(5,7)	730,2

3.2 RESULTAT

(en millions d'euros)	2017	France	Europe	Amérique latine	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle		84,7	14,0	6,7	0,6	(9,3)	96,8
Frais financiers divers		0,4	0,3	0,0	0,0	0,1	0,8
Charges sur paiements en actions		0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	5,0
EBIT		85,1	14,3	6,7	0,6	(4,2)	102,6
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat		81,8	45,9	13,2	0,6	0,0	141,6
EBITDA		166,9	60,2	20,0	1,3	(4,2)	244,1
		33,7%	23,6%	22,8%	9,2%		28,9%
(en millions d'euros)	2016	France	Europe	Amérique latine	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle		83,1	7,3	2,6	1,0	(2,2)	91,8
Frais financiers divers		0,2	0,1	0,1	0,0	0,1	0,7
Charges sur paiements en actions		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EBIT		83,3	7,4	2,8	1,1	(2,1)	92,5
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat		80,0	33,3	9,7	0,6	0,0	123,6
EBITDA		163,3	40,7	12,5	1,7	(2,1)	216,1
		33,7%	23,1%	20,8%	12,1%		29,6%

Indicateurs non définis par les normes IFRS

L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des relations clientèle, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels, frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat opérationnel) et charges IFRS 2 (paiements fondés sur des actions).

L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements, net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat.

3.3 INFORMATIONS PAR RAPPORT AUX PAYS ET SEGMENTS DE CLIENTELE

(en millions d'euros)	2017	2016
Hôtellerie-Restoration	156,7	149,7
Industrie	92,7	94,1
Commerce & Services	174,7	170,6
Santé	86,3	82,5
Divers	(15,7)	(12,2)
France	494,6	484,7
Allemagne	58,9	36,6
Belgique & Luxembourg	16,1	14,7
République tchèque	1,0	0,9
Suisse	54,4	50,3
Europe du Nord	130,4	102,5
Espagne & Andorre	87,8	40,0
Italie	13,9	13,6
Portugal	22,1	20,3
Europe du Sud	123,8	73,8
Europe	254,3	176,3
Brésil	75,0	50,2
Chili	10,7	9,6
Colombie	1,8	0,0
Amérique latine	87,5	59,8
Entités manufacturières	9,4	9,5
Produits de l'activité ordinaire	845,8	730,2

NOTE 4 Autres données nelles

4.1 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET- AUTRES CHARGES PAR NATURE

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dotations aux amortissements (nettes de la quote part de subvention virée au compte de résultat)		
- incluses dans le Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des relations clientèle		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(40 147)	(34 692)
Articles en location-entretien	(93 412)	(80 649)
Autres articles en location-entretien	(8 047)	(8 325)
Quote part de subvention virée au compte de résultat	55	58
- figurant en autres produits et charges opérationnels	0	0
- dotations aux amortissements des relations clientèle	(23 498)	(22 017)
Total des dotations aux amortissements (nettes de la quote part de subvention virée au compte de résultat)	(165 049)	(145 625)
Dotations ou reprises de provisions		
- incluses dans le Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotations aux amortissements des relations clientèle	493	1 398
- figurant en autres produits et charges opérationnels	885	226
Total des dotations ou reprises de provisions	1 378	1 624
Charges de location simple	(19 516)	(17 563)

4.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Frais d'acquisitions	(3 350)	(681)
Charges de restructuration	(4 218)	(1 104)
Coûts non capitalisables relatifs au changement de systèmes informatiques	(420)	(183)
Litiges	(999)	(387)
Plus ou moins values sur cessions de sites	0	0
Charges liées aux cessions de sites	(206)	(95)
Charges de dépollution	0	0
Charges liées aux actions gratuites accordées après l'introduction en bourse	0	(654)
Ecart d'acquisition négatif	0	817
Divers	(1 786)	(263)
Autres produits et charges opérationnels	(10 979)	(2 550)

NOTE 5 Charges et avantages du nel

5.1 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

En application d'IFRS 2, Elis a estimé la juste valeur des services reçus dans le cadre des plans d'actions gratuites en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, mesurée en utilisant la méthode de Monte-Carlo, celle-ci étant conditionnée par l'évolution du cours de l'action, et pondérée par l'estimation raisonnable d'atteinte des critères d'attribution des actions. La charge, enregistrée avec une contrepartie en capitaux propres, est répartie sur la durée d'acquisition des droits courant à partir de la date du directoire ayant décidé du plan et est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le détail des plans d'attribution gratuite d'actions de performance mis en place en 2015 et 2016 figure dans le document de référence 2016 incluant le rapport financier annuel en pages 209 et 210. Au 30 juin 2017, le nombre de droits restant à acquérir dans le cadre de ces plans est de 40 364 actions de performance en ce qui concerne le plan mis en place le 21 décembre 2015, 1 016 121 actions de performance en ce qui concerne le plan mis en place le 15 juin 2016, 55 681 actions de performance en ce qui concerne le plan mis en place le 20 décembre 2016 (ces éléments tenant compte de l'ajustement des droits intervenu le 13 février 2017 par suite de l'augmentation de capital).

Le 24 mars 2017, un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de performance a été mis en place. Ce plan porte sur 577 050 actions de performance et a bénéficié à un peu plus de 200 cadres dirigeants et supérieurs du Groupe (en ce compris les membres du directoire).

Il est précisé que l'acquisition des actions attribuées au titre du plan 2017 ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans pour l'ensemble des salariés à l'exception des membres du comité de direction (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels les actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence et à la réalisation de conditions de performance définies en référence à trois critères liés au chiffre d'affaires consolidé, à l'EBIT consolidé et à la performance relative du cours de l'action de la Société par rapport à l'indice SBF 120. La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de la période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de deux exercices pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité de direction (en ce compris les membres du directoire) pour lesquels la performance sera mesurée sur deux exercices (2017 et 2018) pour 66 % des actions de performance attribuées et sur une période de trois exercices (2017, 2018 et 2019) pour 34 % des actions de performance attribuées.

5.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS (INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES)

Les dirigeants sont les membres du Comité de Direction qui compte huit membres et le Président du Directoire au 30 juin 2017. Les rémunérations cumulées (payées ou payables) des principaux dirigeants sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Avantages du personnel	4 087	3 330
Avantages postérieurs à l'emploi	16	18
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement fondé sur des actions	2 006	251

NOTE 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	30/06/2017
Valeur brute	1 814 192
Cumul des pertes de valeur	(66 447)
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 747 745
Acquisitions	342 816
Cessions	0
Différences de conversion	(41 409)
Autres variations	0
Variations sur montant brut	301 406
Pertes de valeur	0
Différences de conversion	312
Autres variations	0
Variations pertes de valeur	312
Valeur nette comptable à la clôture	2 049 463
Valeur brute	2 115 598
Cumul des pertes de valeur	(66 135)

6.2 TESTS DE PERTE DE VALEUR AU 30 JUIN 2017

Conformément à IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur utilisant à la fois des sources d'informations internes et externes.

Les sources d'information externes sont essentiellement constituées par la revue du coût moyen pondéré du capital (WACC).

Les sources d'information internes sont basées sur les *reportings* : une baisse significative de chiffre d'affaires et/ou de profitabilité ou l'incapacité à atteindre le budget sont des indicateurs de perte de valeur.

Etant donné le contexte économique, le Groupe revoit régulièrement la performance de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) afin de décider s'il y a lieu de conduire un test de perte de valeur. Après avoir revu à la fois les sources d'information internes et externes, le management a conclu à l'absence de perte de valeur au 30 juin 2017.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de la période de six mois prenant fin le 30 juin 2017, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 160,2 millions d'euros (128,8 millions d'euros au 30 juin 2016). Les mouvements qui sont survenus sur la période sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et Matériels	Articles en location-entretien	Total
Valeur brute	340 790	116 273	682 548	798 218	1 937 830
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(117 522)	(78 869)	(370 729)	(460 726)	(1 027 847)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	223 268	37 404	311 819	337 492	909 982
Investissements	15 924	6 097	25 851	112 341	160 213
Variations du périmètre de consolidation	19 217	1 310	18 898	6 226	45 650
Mises hors service et cessions	(429)	(173)	(349)	(210)	(1 161)
Amortissements de l'exercice	(6 673)	(5 674)	(24 328)	(101 456)	(138 131)
Différences de conversion	(2 498)	(431)	(6 261)	(2 846)	(12 036)
Pertes de valeur	0	0	0	0	0
Autres mouvements	(503)	583	(524)	(133)	(577)
Valeur brute	372 904	124 317	725 522	863 986	2 086 729
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	(124 598)	(85 202)	(400 417)	(512 573)	(1 122 790)
Valeur nette comptable au 30 juin 2017	248 306	39 115	325 105	351 414	963 940

NOTE 7 Provisions et passifs éventuels

7.1 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Mise en conformité	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2016	16 019	8 161	5 369	29 549
Augmentations / Dotations de l'exercice		828	301	1 129
Variations de périmètre				
Réductions / Reprises de provisions consommées	(653)	(1 632)	(212)	(2 498)
Ecart de conversion	(225)	(450)	(411)	(1 087)
Autres		1 179	624	1 803
Au 30 juin 2017	15 140	8 085	5 672	28 897
Part à moins d'un an	5	3 319	1 436	4 761
Part à plus d'un an	15 135	4 766	4 236	24 136
<i>France</i>	10 192	3 107	816	14 114
<i>Europe</i>	2 724	112	360	3 196
<i>Amérique latine</i>	2 224	4 866	4 497	11 587
<i>Entités manufacturières</i>				

7.2 PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités, notamment :

- au Brésil :

Procédure relative à des faits supposés de corruption

Une action publique a été engagée contre plusieurs fournisseurs de services de blanchisserie industrielle dont Atmosfera et Prolav Servicios Tecnicos Ltda (Prolav), une filiale de Lavebras, en relation avec des faits supposés de corruption dans le cadre de marchés dans l'Etat de Rio de Janeiro. Dans cette procédure, Atmosfera a déposé un dossier de défense préliminaire en décembre 2014. Le Procureur a rejeté les arguments avancés par Atmosfera et a décidé la poursuite de l'action publique.

Au 30 juin 2017, Atmosfera et Prolav restent dans l'attente d'informations supplémentaires et ne sont donc pas en mesure d'évaluer le passif éventuel encouru et l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre de la garantie de passif. Les anciens propriétaires du groupe Atmosfera, auxquels la procédure a été notifiée à titre conservatoire le 26 novembre 2014 au titre de la convention de garantie en date du 20 décembre 2013 relative à l'acquisition du groupe Atmosfera, ont contesté la demande d'indemnisation formulée par Atmosfera.

Procédures pour conditions de travail dégradantes

- Procédure ouverte par le Procureur de la République

A l'issue d'une audience tenue le 20 avril 2015, aucun accord n'a été conclu entre le Procureur de la République et Atmosfera dans le cadre d'une procédure de conciliation qui aurait impliqué l'adoption par Atmosfera d'une série de mesures. Le procureur de la République a introduit en décembre 2016 une action civile publique visant à, entre autres, contraindre Atmosfera à ne pas recourir à des sous-traitants pour réaliser ses acti-

vités principales, en particulier en ce qui concerne la confection des articles textiles utilisés dans le cadre de son activité, et à respecter certaines dispositions de la législation brésilienne en vigueur en matière de droit du travail, d'hygiène et de sécurité en lien avec les constats de la police fédérale au cours de l'inspection susvisée. La requête introduite par le procureur de la République tend également à voir condamner Atmosfera au paiement de dommages-intérêts d'un montant d'environ 830 millions d'euros au titre du préjudice morale collectif. A ce jour, Atmosfera ne recourt plus à de la sous-traitance portants sur les activités visées.

Depuis la date d'arrêté des comptes consolidés 2016 et suite à cette requête, un juge du Tribunal du travail de Jundiai (1^{ère} instance) s'est saisi de l'affaire et différentes audiences ont eu lieu. Le juge a également pris différentes mesures préliminaires, dont l'interdiction de recourir à des sous-traitants, lesquelles mesures préliminaires ont été suspendues par la Cour Régionale du Travail (2^{ème} instance).

Au 30 juin 2017, aucune décision définitive n'a été prise par le juge du Tribunal du travail de Jundiai ; la procédure se poursuit.

- Procédure ouverte par Atmosfera devant le tribunal des Prud'hommes contre le Ministère brésilien du Travail et de l'Emploi

Atmosfera a déposé un recours visant à contester la décision du Ministère du travail, laquelle prévoyait notamment l'inscription d'Atmosfera sur la liste noire des sociétés condamnées pour ce type de pratiques.

Le Tribunal des Prud'hommes a rendu une décision favorable à Atmosfera à la suite de l'audience du 1^{er} février 2017 et a décidé l'annulation des sanctions du Ministère du travail visant notamment à inscrire Atmosfera sur une liste noire. Cette décision fera l'objet d'un recours devant la juridiction d'appel.

Procédures ouverte par l'autorité de la concurrence brésilienne (CADE)

En décembre 2008, CADE a ouvert une enquête à l'encontre de plusieurs prestataires de service de blanchisserie industrielle, dont Prolav (filiale de Lavebras), relative à des faits supposés d'entente et de collusion dans le marché des services de blanchisserie industrielle destinés aux établissements publics de santé dans l'Etat de Rio de Janeiro entre 1999 et 2005. EN février 2016, CADE a condamné Prolav à une amende d'un montant de 2,5 millions de réaux (environ 700 000 €). Prolav n'a pas, à ce jour, payé l'amende susvisée, a constitué une provision d'un montant de 1,25 millions de réaux (environ 350 000 €) et a fait appel auprès de CADE de la décision susvisée, appel qui a été rejeté par CADE le 28 juin 2016. Prolav a intenté une action devant les tribunaux fédéraux afin de voir la décision de CADE annulée ou le montant de l'amende diminué, cette action suit son cours.

En outre, suite à l'acquisition de Lavebras par Atmosfera le 23 mai 2017, l'analyse des autres litiges est en cours par le Groupe.

- en France :

Le Groupe a été informé d'une enquête en cours des autorités de concurrence françaises, notamment à la suite d'une plainte relative à certaines pratiques tarifaires du Groupe déposée par un gîte, client du Groupe, auprès de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de Loire. Le Groupe ne peut exclure que cette enquête soit étendue à d'autres pratiques que les seules pratiques tarifaires.

Aucune provision n'a été reconnue au 30 juin 2017 compte tenu de la difficulté d'évaluer à ce stade si ce risque se concrétisera et ses éventuelles conséquences, notamment financières, pour le Groupe.

NOTE 8 Financement et instruments financiers

8.1 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016
Charges financières sur emprunts et comptes courants de participation	(29 070)	(26 560)
Total coût de l'endettement financier brut	(29 070)	(26 560)
Produits et charges résultant de la négociation de dérivés	(1 037)	(281)
Autres produits financiers	3 787	54
Total coût de l'endettement financier net	(26 320)	(26 787)
Différences positives de change	140	198
Différences négatives de change	(274)	(153)
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel	(412)	(502)
Autres	(4)	241
Total autres produits et charges financiers	(550)	(216)
Résultat financier	(26 869)	(27 003)

Les évolutions constatées proviennent principalement :

- du coût de l'endettement financier brut en augmentation par rapport au premier semestre 2016, du fait du financement des acquisitions d'Indusal et de Lavebras ;
- des produits financiers de placement de la liquidité en réaux brésiliens entre la date de l'augmentation de capital d'Elis et la date d'acquisition de Lavebras au Brésil.

8.2 ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Au 30 juin 2017, la dette consolidée se détaille principalement comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2017	Taux fixe	Taux variable		Échéances des dettes
			couvert	non couvert	
Obligations High Yield 3%	804 067	804 067			2022
Contrat de Crédit Senior EURIBOR3M + 1,8%	452 156		452 156		2022
Crédit relais / revolving	0			0	
Ligne Capex	165 459			165 459	2022
Billets de trésorerie	396 100	396 100			inf. à 12 mois
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(27 966)	(7 965)	(20 001)		0
Compte courant bloqué de participation	26 928	26 928			
Crédit baux	13 716	13 652		64	
Divers	24 217	22 538	989	691	
Découverts bancaires	1 868			1 868	
Total emprunts et dettes financières	1 856 545	1 255 319	433 144	168 081	

Les principales émissions et remboursements d'emprunts de la période concernent :

- Contrat de Crédit Senior

Comme mentionné à la note 2.4, le contrat de crédit syndiqué signé le 17 janvier 2017 contient un Term loan d'un montant de 450 millions d'euros. Celui-ci a été refinancé à l'identique du précédent crédit syndiqué.

La ligne *Revolving Credit Facility* de ce crédit syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros. Elle a cependant fait l'objet de deux tirages au cours du premier semestre 2017 d'une durée inférieure ou égale à un mois pour les montants respectifs de 65 millions d'euros en avril 2017, et 40 millions d'euros en mai 2017. Ces deux tirages ont été remboursés à échéance.

La *Capex line* de ce crédit syndiqué d'un montant de 200 millions d'euros est tirée au 30 juin 2017 pour un montant de 165 millions d'euros. La *Capex line* a fait l'objet de trois tirages au cours du premier semestre 2017 pour financer les acquisitions, de respectivement 90 en janvier 2017, 10 en mars 2017 et 65 millions d'euros en mai 2017. Ces tirages seront remboursés à échéance du crédit syndiqué au 22 janvier 2022.

Au 30 juin 2017, le Groupe dispose d'une *Revolving Credit Facility* non tirée de 500 millions d'euros (servant notamment de backup aux billets de trésorerie dont le montant s'élevait à 396 millions au 30 juin 2017) et d'un solde de 35 millions d'euros non utilisés sur la *Capex line*.

■ Contrat de Crédit Relais 2016

Suite aux refinancements mis en place, à savoir la signature du nouveau crédit syndiqué le 17 janvier 2017 et l'augmentation de capital le 13 février 2017 (cf. note 2.4), le contrat de Crédit Relais mis en place le 10 novembre 2016 pour sécuriser le financement des acquisitions Indusal et Lavebras a été entièrement refinancé par la société au 13 février 2017.

■ Billets de trésorerie

L'encours du programme de Billets de trésorerie au 30 juin 2017 s'élève à 396,1 millions d'euros contre un encours de 303,8 millions d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 92,3 millions d'euros.

■ Dettes diverses

Le groupe a procédé au remboursement du crédit syndiqué du groupe Indusal pour un montant 40,2 millions d'euros en mars 2017.

8.3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et équivalent de trésorerie contient :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes à vue	52 266	158 247
Dépôt à terme et valeurs mobilières de placement	4 716	10 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	56 982	168 852
Trésorerie classée en actifs détenus en vue de la vente	0	0
Découverts bancaires	(1 868)	(3 694)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, net	55 114	165 158

En Amérique latine, où il peut exister des restrictions sur le contrôle des changes, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 10,3 millions d'euros au 30 juin 2017 (19,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

En France, la trésorerie mobilisée dans le cadre du contrat de liquidité mis en place par Elis s'élève à 2,8 millions d'euros au 30 juin 2017 (1,5 million d'euros au 31 décembre 2016).

8.4 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Emprunt obligataire	800 000	800 000
Crédit Senior	450 000	450 000
Crédit relais / revolving	0	130 000
Billets de trésorerie	396 100	303 800
Dettes de crédit bail	13 716	14 448
Ligne Capex	165 459	0
Autres emprunts et découverts bancaires	24 376	62 935
Compte-courant bloqué de participation des salariés	26 597	28 374
Emprunts	1 076 247	989 556
Intérêts courus	8 264	6 660
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(27 966)	(22 827)
Emprunts et dettes financières	1 856 545	1 773 389
Dont part des dettes financières à moins d'un an	421 590	495 395
Dont part des dettes financières à plus d'un an	1 434 954	1 277 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actifs)	56 982	168 852
Solde Endettement net	1 799 563	1 604 537
Réconciliation avec la dette nette ajustée		
Solde Endettement net	1 799 563	1 604 537
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	27 966	22 827
Compte-courant bloqué de participation des salariés	(26 597)	(28 374)
Dette nette ajustée	1 800 932	1 598 991
Répartition par devises des emprunts et dettes financières		
EUR	1 843 946	1 768 135
BRL	8 780	299
CHF	1 816	2 575
CLP	2 002	2 380
COP	0	0
CZK	0	0
GBP	0	0

8.5 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2017		Ventilation par catégorie d'instrument financier				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Actifs disponibles à la vente (non courants)	110	110		110			
Autres actifs non courants	3 264	3 264			3 264		0
Clients et autres débiteurs	452 081	452 081			452 081		
Autres actifs courants	27 144	27 144			25 096		2 048
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 982	56 982	56 982				
Actifs financiers	539 580	539 580	56 982	110	480 441	0	2 048
Emprunts et dettes financières	1 434 954	1 473 435				1 434 954	
Autres passifs non courants	14 195	14 195			6 905		7 290
Fournisseurs et autres créditeurs	183 660	183 660			183 660		
Autres passifs	292 899	292 899			292 693		206
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	421 590	427 489				421 590	
Passifs financiers	2 347 298	2 391 678	0	0	483 257	1 856 545	7 496
	31/12/2016		Ventilation par catégorie d'instrument financier				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
(en milliers d'euros)							
Actifs disponibles à la vente (non courants)	136	136		136			
Autres actifs non courants	4 048	4 048			4 048		0
Clients et autres débiteurs	393 932	393 932			393 932		
Autres actifs courants	16 721	16 721			13 948		2 773
Trésorerie et équivalents de trésorerie	168 852	168 852	168 852				
Actifs financiers	583 689	583 689	168 852	136	411 928	0	2 773
Emprunts et dettes financières	1 277 994	1 298 944				1 277 994	
Autres passifs non courants	22 256	22 256			2 901		19 356
Fournisseurs et autres créditeurs	164 738	164 738			164 738		
Autres passifs	297 009	297 009			297 009		0
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	495 395	242 864				495 395	
Passifs financiers	2 257 393	2 025 812	0	0	464 648	1 773 389	19 356

Le tableau ci-après précise le niveau auquel chaque juste-valeur est classée dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés actifs courants (change à terme)	2 048		2 048	
Actifs mesurés à la juste valeur	2 048	0	2 048	0
Dérivés passifs non courants (swaps de taux)	7 290		7 290	
Dérivés passifs courants (change à terme)	206		206	
Passifs mesurés à la juste valeur	7 496	0	7 496	0
Obligations High Yield 3%	820 480	820 480		
Passifs dont la juste valeur est utilisée dans l'annexe	820 480	820 480	0	0
(en milliers d'euros)	31/12/2016	Hiérarchie de juste valeur		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dérivés actifs courants (change à terme)	2 773		2 773	
Actifs mesurés à la juste valeur	2 773	0	2 773	0
Dérivés passifs non courants (swaps de taux)	19 356		19 356	
Passifs mesurés à la juste valeur	19 356	0	19 356	0
Obligations High Yield 3%	808 000	808 000		
Passifs dont la juste valeur est utilisée dans l'annexe	808 000	808 000	0	0

NOTE 9 Impôts sur les résultats

Le Groupe comptabilise la charge d'impôt sur le résultat au titre de la période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de la période annuelle. Ce taux est calculé sur une base par pays.

NOTE 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Nombre d'actions au 31 décembre 2016	114 006 167
Nombre d'actions au 30 juin 2017	140 167 049
Nombre d'actions autorisées	140 167 049
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	140 167 049
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	1,00
Actions de l'entité détenue par elle-même	55 500
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	-

Elis a procédé le 13 février 2017 à une augmentation de son capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 325 177 milliers d'euros (montant brut avant prise en compte des frais d'émission net d'impôts de 7 734 milliers d'euros) par l'émission de 25 910 490 actions nouvelles.

Suite à l'attribution définitive des actions gratuites de performance, le capital social a ensuite été augmenté en date du 7 avril 2017 d'un montant nominal de 2 504 milliers d'euros par incorporation de la dite somme sur le poste « Primes liées au capital ».

L'Assemblée Générale mixte du 19 mai 2017 a par ailleurs décidé de procéder à une réduction de capital de la Société par voie de diminution de la valeur nominale des actions le composant de 10 euros à 1 euro chacune, le montant de ladite réduction de capital, soit 1 261 503 milliers d'euros ayant été affecté au compte « Primes liées au capital ». La réduction du capital social est devenue définitive le 21 juin 2017.

10.2 DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS PAYES ET PROPOSES

L'Assemblée Générale du 19 mai 2017 a décidé la distribution d'un montant de 0,37 euro par action, soit une distribution prélevée sur le poste de « Primes liées au capital » d'un montant total de 51 847 milliers d'euros (contre une distribution de 0,35 euro par action soit 39 871 milliers lors de l'exercice précédent).

10.3 RESULTATS PAR ACTION

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période figure ci-dessous.

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère	19 457	23 119
Nombre moyen pondéré d'actions	133 970 617	113 896 758
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat par action dilué	134 236 966	114 145 451

NOTE 11 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Cession et nantissement de créances à titre de garantie		
Nantissements hypothécaires et sûretés réelles	3 735	47 865
Avais, cautions et garanties données	7 924	7 938
Garanties de passif		2 150
Autres engagements donnés		
Contrats de location simple		
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (à moins d'un an)	27 693	28 875
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (entre 1 et 5 ans)	81 616	85 804
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables (à plus de 5 ans)	117 907	137 207
Engagement reçus		
Nantissements hypothécaires et sûretés réelles		
Avais, cautions et garanties reçues	17 733	12 532
Garanties de passif	172 903	137 898
Autres engagements reçus		

NOTE 12 Événements postérieurs à la date de clôture

A la date de présentation des comptes consolidés intermédiaires condensés, il n'y a pas eu d'événements postérieurs au 30 juin 2017 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du groupe Elis à l'exception des événements indiqués à la note 2.6 des comptes consolidés intermédiaires condensés.

NOTE 13 Normes dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les diagnostics menés par le Groupe sur les conséquences de l'application des nouvelles normes décrites ci-dessous ont été menés sur son périmètre à la date d'arrêté des présents comptes consolidés condensés. Ces travaux devront le cas échéant être complétés et harmonisés avec ceux de Berendsen après réalisation de l'Opération d'acquisition.

13.1 IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe ignore quel sera l'impact d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés pour l'exercice 2018 et ne peut l'estimer de façon raisonnable car cela dépendra des instruments financiers qu'il détiendra alors et des conditions économiques en cours, ainsi que de ses futurs jugements et choix en matière de méthodes comptables. Cependant le Groupe a procédé à une évaluation préliminaire de l'impact potentiel de l'adoption d'IFRS 9 sur la base de sa situation au 30 juin 2017.

La norme prévoit une **nouvelle approche de classement des actifs financiers**, en trois grandes classes : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et simplifie donc les catégories d'actifs auparavant définis par la norme IAS39.

Selon son évaluation préliminaire, le Groupe ne pense pas que les nouvelles dispositions en matière de classement auront un impact significatif sur sa comptabilisation des créances commerciales, prêts, titres d'emprunts et de capitaux propres gérés sur une base de juste valeur.

La norme prévoit un **nouveau modèle de dépréciation** qui remplace les « pertes encourues » par les « pertes de crédit attendues », qui implique que le groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue des instruments financiers. L'évaluation partielle préliminaire du Groupe indique que l'application au 30 juin 2017 des dispositions d'IFRS9 en matière de dépréciation aurait probablement entraîné une augmentation de l'ordre de 600 milliers d'euros des corrections pour pertes attendues à cette date pour la France par rapport aux dépréciations comptabilisées en application d'IAS 39. Cependant, le Groupe n'a pas encore finalisé ni son analyse sur l'ensemble du Groupe ni les méthodes de dépréciation qu'il appliquera selon IFRS9 sur les autres.

Les règles de **classement des passifs financiers** définies par IFRS 9 sont globalement identiques à celles d'IAS 39. Les modifications apportées au régime de comptabilisation des variations de juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais

du résultat net seront sans effet pour le Groupe, qui n'a pas désignés de passifs relevant de cette catégorie.

Le Groupe dispose **d'instruments de couverture** auxquels il prévoit d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS 9, qui permettent de considérer comme relevant de la comptabilité de couverture davantage de stratégies de gestion des risques. Toutefois, le Groupe ne couvre actuellement pas de composante de ce type.

Les instruments de couverture souscrits par le groupe se composent :

- **de contrats de change à terme** pour couvrir les variations des cours pouvant affecter ses achats stockés ou immobilisés, libellés en monnaies étrangères. Conformément à IAS 39, le groupe comptabilise la part efficace des variations de juste valeur de ces instruments en capitaux propres, tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat net. Au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat, le Groupe reclasse les montants cumulés dans les capitaux propres soit en résultat, soit en les incorporant dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert en application de la méthode du '*Basis adjustment*'. A partir de l'adoption d'IFRS 9 le Groupe pourra comptabiliser les éléments de report / déport en 'Autres éléments du résultat global' et accumulés en réserve de coûts de couverture dans une composante séparée des capitaux propres jusqu'à leur incorporation en résultat ou dans le coût initial de l'actif non financier acquis. Selon l'évaluation préliminaire du Groupe, les types de couvertures de change qu'il souscrit devraient répondre aux exigences d'IFRS 9 et les changements résultant de cette nouvelle norme auraient eu un impact non significatif s'ils avaient été appliqués aux présents comptes consolidés.
- **de contrats de couverture de taux d'intérêt**, pour convertir à taux fixe une partie de la dette contractée à taux variable. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés obéit aux mêmes principes de ventilation entre la part efficace (portée en capitaux propres) et celle inefficace, immédiatement inscrite en résultats. L'application des nouvelles prescriptions d'IFRS 9 à ces contrats ne devrait pas avoir de conséquences sensibles.

Lors de la transition vers l'application d'IFRS 9, le Groupe prévoit de profiter de l'exemption lui permettant de ne pas retraiter les informations comparatives des périodes passées concernant les changements en matière de classement et d'évaluation (notamment de dépréciation). Les différences de valeur comptable des actifs et passifs financiers résultant de l'application d'IFRS 9 seront donc comptabilisées en 'Résultats accumulés non distribués'.

Le Groupe reste toutefois dans l'attente de précisions sur le traitement comptable, lors de la transition vers IFRS 9, des renégociations de dettes passées, pour lesquelles il conviendrait de conserver le taux d'intérêt effectif de la dette d'origine au-delà de la date d'échéance initiale. Le Groupe n'a par ailleurs pas encore chiffré les conséquences de l'application rétrospective d'IFRS 9, imposant de retraiter l'ensemble des dettes non éteintes au 1^{er} janvier 2018 et ayant subi une ou plusieurs modifications dans le passé et ne pourra donc communiquer qu'ultérieurement sur cet impact.

13.2 IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS »

La norme IFRS 15 de comptabilisation du revenu, publiée par l'IASB en mai 2014, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » actuellement appliquée par le Groupe.

Le modèle en cinq étapes introduit par la norme IFRS 15 requiert notamment d'identifier pour chaque contrat les obligations de prestation.

La quasi-totalité des revenus du Groupe provient de la vente de prestations de services dans le cadre de contrats pluriannuels. L'analyse de contrats représentatifs de cette activité principale se poursuit afin de déterminer si les services promis aux clients sont distincts et s'ils doivent donc être considérés comme des obligations de prestation. Des premiers éléments de cette analyse, le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs liés à la mise en œuvre de la norme IFRS 15. La norme sera appliquée par le Groupe à compter du 1er janvier 2018, le choix de la méthode de transition n'étant pas encore arrêté.

13.3 IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a été publiée par l'IASB en janvier 2016 et sera d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019, sous réserve de son adoption pour cette date par l'Union Européenne. Elle introduit une nouvelle définition des contrats de location, conserve la distinction entre location simple et location-financement pour les bailleurs mais introduit pour les preneurs un modèle unique de comptabilisation des contrats de location.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation la nouvelle norme IFRS 16.

Le Groupe n'a pas encore quantifié l'impact de l'adoption d'IFRS 16, ni arrêté sa position en matière de méthode de transition

4.2.5 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

4.2.5.1 Composition du Capital Social

Au 30 juin 2017, le capital social de la Société s'élève à 140 167 049 euros. Il est composé de 140 167 049 actions de nominal de 1 euro à la suite de la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 19 mai 2017 et constatée le 21 juin 2017. Toutes les actions donnent droit à un droit de vote à l'exception des 55 500 actions auto-détenues par la Société en date du 30 juin 2017 et des actions bénéficiant d'un droit de vote double (voir la section 4.2.5.2 ci-dessous).

Depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017, les opérations suivantes sur le capital social de la Société ont été réalisées :

- l'émission de 25 910 490 actions nouvelles émises au prix de souscription de 12,55 euros dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 325 176 649,50 euros (prime d'émission incluse) décidée par le directoire le 17 janvier 2017 et autorisation du conseil de surveillance ;
- l'émission de 250 392 actions nouvelles par incorporation d'une somme de 2 503 920 euros prélevée sur le compte « *Primes d'émission, de fusion et d'apport* » réalisée par le directoire afin de servir le plan d'actions de performance mis en œuvre le 7 avril 2015 et dont la période d'acquisition a expiré le 7 avril 2017 ; les actions livrées demeurent en période de conservation pendant une durée de deux ans à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 7 avril 2019 inclus ;
- la réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de 1 261 503 441 euros par voie de réduction du nominal des actions de 10 à 1 euro, ladite somme ayant été affectée sur le compte « *Prime d'émission, de fusion d'apport* » ramenant ainsi le capital social d'un montant de 1 401 670 490 euros à la somme de 140 167 049 euros.

4.2.5.2 Répartition du capital social et actionnariat

La dernière répartition connue du capital de la Société est tenue à jour sur le site Internet du Groupe (www.corporate-elis.com).

Il est rappelé qu'en application des stipulations de l'article 9 des statuts de la Société, depuis le 3 avril 2016, les actions détenues au nominatif pendant une durée continue de deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Au 30 juin 2017, 19 659 876 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

Sur la base des déclarations légales établissant une participation supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote, et des déclarations des personnes liées au Groupe, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 30 juin 2017:

Actionnaires	30 juin 2017					
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables
EURAZEO						
dont Legendre Holding 27 SAS ^(a)	22 522 058	40 873 361	40 873 361	16,07	25,57	25,58
dont Eurazeo SA ^(a)	1 112 974	2 019 338	2 019 338	0,79	1,26	1,26
SOUS-TOTAL EURAZEO	23 635 032	42 892 699	42 892 699	16,86	26,84	26,85
Crédit Agricole Assurances ^(a)	13 991 662	13 991 662	13 991 662	9,98	8,75	8,76
CPPIB ^(c)	6 769 248	6 769 248	6 769 248	4,83	4,24	4,24
PUBLIC	95 715 607	96 117 816	96 117 816	68,29	60,14	60,16
Dont Ameriprise Financial, Inc ^(b)	14 694 718	14 694 718	14 694 718	10,48	9,19	9,20
dont dirigeants et salariés ^(e)	399 801	484 476	484 476	0,29	0,30	0,30
dont ECIP Elis SARL ^(a)	190 172	345 124	345 124	0,14	0,22	0,22
ACTIONS AUTO-DETENUES	55 500 ^(d)	55 500 ^(d)	0	0,04	0,03	0
TOTAL	140 167 049	159 826 925	159 771 425	100	100	100

(a) Actionnaires ayant déclaré être liés par un pacte d'actionnaires non constitutif d'une action de concert (voir paragraphe 4.2.7.7 de l'Actualisation du Document de Référence et la section 8.5.10 du Document de référence 2016 et la section 8.5.10 du Document de référence 2016).

(b) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil d'Ameriprise Financial, Inc. en date du 21 juin 2017. Ameriprise Financial, Inc. Détient les actions Elis par l'intermédiaire de sa filiale Threadneedle Asset Management Limited.

(c) CPPIB et la Société sont parties à un Contrat d'investissement décrit à la section 5.7 ci-dessous.

(d) Au 30 juin 2017.

(e) A la suite de l'acquisition définitive de 250 392 actions au titre du plan d'actions de performance mis en oeuvre le 7 avril 2015 dont la période d'acquisition a expiré le 7 avril 2017.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient au 30 juin 2017 directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital social et des droits de vote de la Société.

4.2.5.3 Franchisements de seuils de participation

Depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été effectuées auprès de l'Autorité des marchés financiers :

Ameriprise Financial, Inc	21 juin 2017	217C1309	Franchissement à la hausse du seuil de 10% du capital social
Eurazeo	15 février 2017	217C0466	Franchissement à la hausse, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale Legendre Holding 27, du seuil de 25 % des droits de vote d'Elis par suite de l'attribution de droits de vote double aux actions détenues au nominatif depuis deux ans au moins Déclaration d'intention.
Franklin Ressources, Inc	7 février 2017	217C0392	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital social.

4.2.5.4 Opérations effectuées par Elis sur ses propres actions

Le 19 mai 2017, l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire a renouvelé, pour une durée de 18 mois, l'autorisation consentie à la Société par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2016 d'opérer sur ses propres titres. Le descriptif du programme de rachat peut être consulté sur le site Internet du Groupe : <http://www.corporate-elis.com>.

Le seul usage fait du programme de rachat d'actions pendant ce premier semestre 2017 a été dans le cadre du contrat de liquidité opéré par Kepler Cheuvreux. Le bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site internet du groupe Elis (www.corporate-elis.com).

4.2.5.5 Capital autorisé non émis

Afin de permettre à la Société de faire appel au marché et si nécessaire pour la poursuite du développement du Groupe, et compte tenu de l'utilisation à hauteur d'environ 50 % faite par le directoire en 2017 de la délégation l'autorisant à augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'assemblée générale du 19 mai 2017 a consenti de nouvelles délégations financières au directoire. L'ensemble des autorisations et délégations en vigueur au 30 juin 2017 pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Nature des délégations et autorisations consenties au directoire par l'assemblée générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Échéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2017
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital social					
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	70 millions ⁽¹⁾	19 mai 2017	19 juillet 2019	26 mois	-
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, ou autres	130 millions	27 mai 2016	27 juillet 2018	26 mois	-
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme à des actions de la Société avec suppression du droit	14 millions ⁽²⁾⁽³⁾	19 mai 2017	19 juillet 2019	26 mois	-

préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange

<p>Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier</p>	<p>10 % du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 12 mois⁽³⁾⁽⁴⁾</p>	<p>19 mai 2017</p>	<p>19 juillet 2019</p>	<p>26 mois</p>	<p>-</p>
<p>Autorisation, en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission</p>	<p>10 % du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 12 mois</p>	<p>19 mai 2017</p>	<p>19 juillet 2019</p>	<p>26 mois</p>	<p>-</p>
<p>Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société</p>	<p>10 % du capital social de la Société existant au moment de l'émission</p>	<p>27 mai 2016</p>	<p>27 juillet 2018</p>	<p>26 mois</p>	<p>-</p>
<p>Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires</p>	<p>15 % de l'émission initiale</p>	<p>19 mai 2017</p>	<p>19 juillet 2019</p>	<p>26 mois</p>	<p>-</p>
<p>Programme de rachat d'actions</p>					
<p>Rachat d'actions</p>	<p>10% du montant du capital social Prix d'achat maximum par action : 30 euros Montant maximal des acquisitions : 350 millions</p>	<p>19 mai 2017</p>	<p>19 novembre 2018</p>	<p>18 mois</p>	<p>Utilisation hors contrat de liquidité : Néant Au 30 juin 2017, 55 500 actions figuraient au contrat de liquidité.</p>
<p>Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues</p>	<p>10 % du montant du capital social par période de 24 mois</p>	<p>27 mai 2016</p>	<p>27 juillet 2018</p>	<p>26 mois</p>	<p>-</p>
<p>Opérations réservées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux</p>					
<p>Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe</p>	<p>2.5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'attribution (0.55 % pour les dirigeants-mandataires sociaux)</p>	<p>27 mai 2016</p>	<p>27 juillet 2019</p>	<p>38 mois</p>	<p>15 juin 2016 20 décembre 2016 24 mars 2017</p>

Augmentation du capital par l'émission d'actions, et/ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés adhérents de plans d'épargne d'entreprise	3 millions	19 mai 2017	19 juillet 2019	26 mois	-
--	------------	-------------	-----------------	---------	---

- (1) Plafond global maximum des augmentations de capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées en vertu des 23 à 28^e résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2017.
- (2) Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel susceptibles d'être réalisées en vertu des 25^e et 26^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2017.
- (3) Imputation sur le plafond global de 70 millions d'euros fixé à la 29^e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2017.
- (4) Imputation sur le plafond de 14 millions d'euros fixé à la 29^e résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2017.

Conformément aux autorisations précitées, 577 050 actions de performance ont été attribuées par le directoire le 24 mars 2017 (voir la section 5.1 du présent rapport).

4.2.5.6 Informations relatives à la dilution potentielle du capital social

Les actions de performance étant susceptibles d'être couvertes par des actions nouvelles, au 30 juin 2017, le volume potentiel d'instruments dilutifs en circulation représentait 1 112 166 actions au titre des attributions gratuites d'actions non couvertes par le stock d'actions détenues en auto contrôle auxquelles s'ajoutent les 577 050 actions attribuées le 24 mars 2017 dont la période d'acceptation vient à échéance le 17 juillet 2017. Ainsi, sur la base d'une attribution définitive portant sur 577 050 actions au titre du plan mis en œuvre le 24 mars 2017, l'effet potentiellement dilutif global de ces instruments était ainsi d'environ 1,21 % du capital social sur la base du capital social au 30 juin 2017.

4.2.5.7 Pacte d'actionnaires et autres accords

■ Par courriers en date des 25 mars 2015 et 27 mars 2015, conformément aux dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce, Eurazeo et Ecip Elis ont notifié à la Société et à l'AMF la conclusion d'un pacte d'actionnaires (le « **Pacte** ») au titre de leur participation au capital de la Société ayant pour objet de définir les modalités de leur investissement dans le capital de la Société. Le Pacte prévoit une clause de désinvestissement aux termes de laquelle chacune des parties au Pacte s'engage, en cas de cession de tout ou partie de leurs actions Elis, à céder lesdites actions de façon concomitante et selon les mêmes modalités juridiques et financières. En cas de cession partielle, le nombre d'actions Elis cédé respectivement par les parties sera déterminé au prorata de leurs participations respectives dans le capital d'Elis. Nonobstant ce qui précède, le Pacte prévoit que les actionnaires d'Ecip Elis pourront céder ou apporter la participation détenue par Ecip Elis dans Elis au profit de leurs actionnaires respectifs alors même qu'Eurazeo continuerait à conserver sa participation dans Elis.

Le Pacte est entré en vigueur le 23 mars 2015 et demeurera en vigueur aussi longtemps que les sociétés Eurazeo et Ecip Elis détiendront des actions de la Société, étant précisé que chacune des parties pourra résilier le pacte par notification écrite moyennant le respect d'un préavis de trois mois avant la date de prise d'effet de la résiliation.

Le Pacte a été transmis à l'AMF les 25 mars et 27 mars 2015, et a fait l'objet d'un avis publié par cette dernière le 30 mars 2015 (215C0370 du 30 mars 2015 sur le site de l'AMF). Les parties au Pacte ont déclaré que le Pacte n'est pas constitutif entre elles d'un concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce.

■ Le 30 mai 2016, Eurazeo, Legendre Holding 27 et Predica ont conclu pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction un accord relatif au gouvernement d'entreprise de la Société visant notamment à convenir de certains engagements concernant la composition du conseil de surveillance d'Elis compte tenu de leurs participations respectives au sein de la

Société. Ainsi, Eurazeo, Legendre Holding 27 et Predica se sont engagés (i) à ce que les membres du conseil de surveillance désignés sur leur proposition votent en faveur du maintien d'une majorité de membres indépendants au sein du conseil de surveillance de la Société et (ii) à exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales en faveur du maintien d'une majorité de membres indépendants au sein du conseil de surveillance de la Société (sauf modification significative de l'actionnariat d'Elis). En outre, pour autant que Predica détienne au moins 5% du capital d'Elis, Eurazeo et Legendre Holding 27 se sont engagés (i) à ce que les membres du conseil de surveillance désignés sur leur proposition votent en faveur de toute résolution destinée à permettre à Predica de disposer d'un membre au sein du conseil de surveillance de la Société et (ii) à exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales en faveur d'une telle résolution.

Eurazeo et Legendre Holding 27 se sont également engagés à faire en sorte que dans un délai de 6 mois à compter de la date à laquelle leur détention directe ou indirecte est devenue inférieure à :

- 15 % des droits de vote d'Elis, ils ne disposent plus que de deux représentants au sein du conseil de surveillance de la Société ; et
- 10 % des droits de vote d'Elis, ils ne disposent plus que d'un seul représentant au sein du conseil de surveillance de la Société.

Les parties ont déclaré que cet accord relatif au gouvernement d'entreprise n'était pas constitutif entre elles d'un concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce.

■ Le 7 juin 2017, la Société et CPPIB, qui détenait alors 4,83 % du capital d'Elis, ont conclu un contrat d'investissement (le « **Contrat d'Investissement** ») aux termes duquel CPPIB s'est engagé auprès de la Société à souscrire 10 131 713 actions nouvelles Elis (les « **Actions CPPIB** ») dans le cadre d'une augmentation de capital réservée (l'« **Augmentation de Capital Réserve** »), à un prix de souscription de 19,74 € par Action CPPIB, pour un montant total d'environ 200 millions d'euros (le « **Financement CPPIB** »).

Les fonds levés grâce au Financement CPPIB ne seront pas utilisés pour financer la part du prix de l'Opération payable en numéraire mais seront affectés au remboursement des sommes dues au titre du Contrat de Crédit-Relais 2017 contracté par Elis pour le financement de cette opération et permettre à Elis d'atteindre sa cible de ratio d'endettement 2018 d'environ 3x (cohérent avec son niveau actuel) si l'Opération est réalisée.

Aux termes des stipulations du Contrat d'Investissement :

- Elis s'est engagée à ne pas, jusqu'à la date de réalisation de l'Augmentation de Capital Réserve, i) proposer ou réaliser d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ii) proposer ou émettre des titres de capital à tout actionnaire ou tiers autre que CPPIB ou l'un quelconque des actionnaires de la Société listés au chapitre 8 du Document de Référence comme détenant plus de 8 % du capital social de la Société (les « **Investisseurs Première Offre** ») sans avoir préalablement proposé aux Investisseurs Première Offre de souscrire à ces titres de capital, et iii) émettre des titres de capital à l'un quelconque des Investisseurs Première Offre selon des modalités plus favorables que celles offertes aux autres Investisseurs Première Offre et qui dans tous les cas ne peuvent être plus favorables que celles des Actions CPPIB, étant précisé que la Société est autorisée à émettre des titres de capital pour servir les plans d'attribution gratuite d'actions ;
- CPPIB s'est engagé pendant une période de 12 mois à compter de la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital Réserve (la « **Période de Conservation** ») à ne pas (i) transférer, directement ou indirectement, la propriété des Actions CPPIB auxquelles il aura souscrit dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réserve, (ii) octroyer tout droit ou promesse sur celles-ci ou (iii) annoncer son intention d'effectuer l'une des opérations mentionnées aux (i) et (ii). Il est précisé que CPPIB est toutefois autorisé à apporter tout ou partie des Actions CPPIB dans le cadre d'une offre publique relative aux actions de la Société

recommandée par le conseil de surveillance de la Société et déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Contrat d'Investissement inclut par ailleurs une clause anti-dilution aux termes de laquelle tant que la participation de CPPIB est au moins égale à 8 % du capital social de la Société, la Société doit faire tous ses efforts pour que CPPIB ait le droit dans le cadre de toute offre future de titres par la Société, en particulier toute offre titre de capital, d'acquiescer ou de souscrire à une partie des titres offerts au pro rata de sa participation dans le capital social de la Société au même prix par action que celui proposé dans le cadre de l'offre, (i) soit dans le cadre de ladite offre, soit (ii) par tout autre moyen convenu entre les parties de telle sorte que le niveau de participation de CPPIB soit maintenu et, en toutes hypothèses, selon les mêmes modalités que celles s'appliquant à l'acquisition ou à la souscription des titres dont l'offre est proposée à des tiers.

À l'issue de la Période de Conservation, CPPIB sera libre de céder tout ou partie des Actions CPPIB qu'il détient. Dans l'hypothèse où CPPIB et/ou ses affiliés, souhaiteraient que cette cession s'effectue au travers d'une cession de bloc ou d'un placement privé, CPPIB peut adresser une notification à la Société, dans la limite de 3 fois tous les 5 ans, et la Société s'engage alors à coopérer avec CPPIB, ses affiliés et ses conseils afin d'assurer la liquidité de l'investissement de CPPIB dans la Société, en déployant des efforts commercialement raisonnables pour mettre en œuvre ces opérations et fournir à CPPIB l'assistance, qu'elle est raisonnablement en mesure de lui donner, pour faciliter la commercialisation des titres que CPPIB souhaite céder. L'engagement de coopération de la Société avec CPPIB n'est applicable que si la cession de bloc porte au moins sur 10 % du capital social de la Société et/ou si le placement privé porte au moins sur 5 % du capital social de la Société.

En termes de gouvernement d'entreprise, le Contrat d'Investissement stipule que CPPIB dispose du droit de proposer la nomination d'un représentant au conseil de surveillance de la Société dès lors que sa participation dans la Société sera au moins égale à 8 % du capital social de la Société et celle d'un second représentant dès lors que sa participation dans la Société sera au moins égale à 15 % du capital social de la Société.

Le Contrat d'Investissement a été conclu pour une durée de 10 ans à compter de sa date de signature et pourra être renouvelé par périodes successives de 3 ans sauf résiliation par l'une des parties par notification écrite adressée à l'autre partie au moins 12 mois avant l'expiration de la période initiale de 10 ans ou de toute période de renouvellement.

Après la date de réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee, CPPIB peut résilier le Contrat d'Investissement à tout moment en adressant une notification à la Société en respectant un délai de préavis de quatre (4) mois.

Le Contrat d'Investissement sera automatiquement résilié notamment dans les hypothèses suivantes : (i) le *scheme of arrangement* ne devient pas effectif ou, le cas échéant, l'offre publique n'est pas déclarée inconditionnelle à la plus proche des dates suivantes : le 31 mars 2018 et le dernier jour de la période de neuf mois commençant à compter de la publication du Communiqué 2.7), (ii) les actionnaires d'Elis n'approuvent pas l'Augmentation de Capital Réservee au plus tard le 31 décembre 2017, (iii) les actionnaires d'Elis n'approuvent pas, au plus tard le 31 décembre 2017, l'augmentation de capital requise pour émettre les actions nouvelles de la Société qui seront remises aux actionnaires de Berendsen en échange de leurs actions Berendsen dans le cadre de l'Opération, (iv) l'Opération n'est pas réalisée en raison du rejet du *scheme of arrangement* par les actionnaires de Berendsen, (v) le *scheme of arrangement* n'est pas homologué par la *High Court of Justice in England and Wales*, (vi) dans l'hypothèse où l'Opération est effectuée aux termes d'une offre publique, cette offre expire ou est retirée, (vii) la Société annonce au public, conformément à la réglementation anglaise, qu'elle n'a plus l'intention d'effectuer l'Opération ou (viii) un événement survient au résultat duquel il est permis aux prêteurs, parties au Contrat de Crédit-Relais 2017, de ne pas mettre à disposition de la So-

ciété les fonds au titre de ce prêt en application des stipulations de ce contrat de prêt, CPPIB n'ayant pas renoncé à se prévaloir dudit évènement.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital de la Société.

5. Informations sur la Société et son capital



Les renseignements concernant ce chapitre sont décrits au chapitre 8 du Document de Référence. Ces renseignements restent, à la date de l'Actualisation du Document de Référence, exacts sous réserve des mises à jour et compléments présentés ci-dessous.

5.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

Les renseignements concernant la Société sont décrits à la section 8.1 du Document de Référence, sous réserve des mises à jour suivantes :

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à l'assemblée générale par le directoire et le conseil de surveillance, et plus généralement tous les documents devant être adressés ou mis à la disposition des actionnaires et visés aux articles L. 225-115, L. 225-116 et L. 225-117 du Code de commerce peuvent être consultés au siège social de la Société, 5 boulevard Louis Loucheur à Saint-Cloud (92210) (téléphone : + 33 (0)1 75 49 94 00).

5.2 STATUTS

Les renseignements concernant les statuts de la Société sont décrits à la section 8.2 du Document de Référence, sous réserve de la mise à jour suivante :

Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 mai 2017 : (i) afin d'y intégrer à l'article 17 la procédure de désignation des représentants des salariés au conseil de surveillance telle qu'approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017 ; (ii) pour tenir compte de la ratification du transfert du siège social de la Société par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017 ; et (iii) pour mettre leurs stipulations en conformité avec les dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 qui autorise désormais le conseil de surveillance à transférer le siège social de la Société sur l'ensemble du territoire français sous réserve de la ratification de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Ils ont par ailleurs été mis à jour le 21 juin 2017 à la suite de la réalisation de la réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 10 à 1 euro approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017.

5.3 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

5.3.1 MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Les renseignements concernant le montant du capital social et le nombre d'actions le composant sont décrits au paragraphe 4.2.5.1 de l'Actualisation du Document de Référence.

5.3.2 AUTO-CONTROLE, AUTO-DETENTION ET ACQUISITION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

À la date de l'Actualisation du Document de Référence, la Société détient 55 500 actions propres, représentant 0,04 % du capital de la Société, intégralement détenues dans le cadre du contrat de liquidité. Ces actions sont dépourvues de droit de vote.

5.3.3 INFORMATIONS RELATIVES A LA DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL SOCIAL

Les actions de performance étant susceptibles d'être couvertes par des actions nouvelles, à la date de l'Actualisation du Document de Référence, le nombre d'actions sous-jacentes aux attributions gratuites d'actions en cours d'acquisition non couvertes par le stock d'actions auto-détenues représente 1 686 081 actions, soit un effet potentiellement dilutif global représentant environ 1,2% du capital social.

5.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIONNARIAT

5.4.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La dernière répartition connue du capital de la Société est tenue à jour et disponible sur le site internet du Groupe à l'adresse <http://www.corporate-elis.com>.

Sur la base des déclarations légales établissant une participation supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote en fin d'exercice en application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que sur la base des déclarations des dirigeants et personnes liées au Groupe, la répartition du capital au 30 juin 2017 était telle que présentée au paragraphe 4.2.5.2 de l'Actualisation du Document de Référence.

5.4.2 DROIT DE VOTE DOUBLE

Au 30 juin 2017, 19 659 876 actions bénéficiaient d'un droit de vote double conformément à l'article 9 des statuts de la Société dont les stipulations sont décrites à la section 8.2.4 « Droits des actionnaires » du Document de Référence.

5.4.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES ASSIMILEES

Aucun dirigeant et mandataire social de la Société, ou personne assimilée, n'a déclaré conformément aux articles 223-22-A et suivants du règlement général de l'AMF avoir effectué des opérations sur les titres de la Société depuis le 6 avril 2017, date d'enregistrement du Document de Référence 2016 auprès de l'AMF.

5.4.4 FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX DEPUIS LE 30 JUIN 2016

Les déclarations de franchissement de seuil faites auprès de l'AMF et de la Société depuis le 6 avril 2017 sont décrites au paragraphe 4.2.5.3 de l'Actualisation du Document de Référence.

5.4.5 ÉVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Les informations sur les événements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites à la section 8.5.10 du Document de Référence, sous réserve de la mise à jour suivante :

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Aux termes du Contrat de Crédit-Relais 2017 décrit à la section 1.5.1 « Contrat de Crédit-Relais » de l'Actualisation du Document de Référence, il est prévu qu'en cas de changement de contrôle de la Société, les obligations des prêteurs au titre de la mise à disposition du Crédit-Relais 2017 seront résiliées, l'encours du Crédit-Relais 2017 sera remboursable par anticipation et les intérêts échus deviendront payables, à chaque fois de plein droit à la plus tardive des deux dates suivantes : (i) le troisième jour ouvré suivant la réception par Elis de la notification adressée à cet effet par l'agent des prêteurs et (ii) le dernier jour de la période de disponibilité du Crédit-relais 2017.

5.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Sur proposition du directoire de la Société, l'assemblée générale mixte du 19 mai 2017 s'est prononcée en faveur d'une distribution exceptionnelle d'une somme prélevée sur le compte de prime d'émission, d'un montant unitaire de 0,37 euro par action, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (en augmentation de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent), dont le paiement est intervenu le 31 mai 2017.

La Société déterminera le montant d'éventuelles distributions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des exercices suivants en prenant en considération divers facteurs, dont notamment les conditions générales de l'activité de la Société et en particulier ses objectifs stratégiques, sa situation financière, les opportunités qu'elle souhaite saisir et les dispositions légalement applicables.

5.6 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE

L'organigramme simplifié figurant à la section 8.8 du Document de Référence présente l'organisation juridique du Groupe au 31 décembre 2016 laquelle reste exacte à la date de l'Actualisation du Document de Référence.

5.7 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES

Elis est la société mère du groupe Elis et la société tête de l'intégration fiscale française mise en place depuis le 1er mars 2008. La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure à la section 8.9 du Document de Référence et est complétée ci-après :

- LAVEBRAS GESTÃO DE TÊXTEIS S.A. est une société anonyme de droit brésilien au capital de 139.338.000 BRL réaux brésiliens, dont le siège social est situé au Rodovia SC 453, Km 50, Distrito Industrial, Rio das Pedras, Videira, Estado de Santa Catarina, CEP 89560-000, Brésil et qui est immatriculée au Registre de Commerce de la République Fédérative du Brésil sous le numéro JUCE SC NIRE 42.3.0004028.2. Atmosfera Gestão e Higienização de Têxteis SA (filiale détenue SPCI et MAJ, elle-même détenue à 100 % par la Société) détient 100 % du capital et des droits de vote de Lavebras. L'activité principale de Lavebras est la location-entretien de linge plat et de vêtements de travail.

6. Informations complémentaires



6.1 PERSONNES RESPONSABLES

6.1.1 IDENTITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Xavier Martiré, Président du directoire de la Société.

6.1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2016

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de référence.

Le 27 juillet 2017

Xavier Martiré,

Président du directoire

6.2 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

6.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Bruno Tesnière

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé en 2007 à la constitution de la Société aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 26 juin 2013 pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2018.

Mazars

Représenté par Isabelle Massa

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri Regnault

Tour Exaltis

92400 Courbevoie

Nommé le 29 juin 2011 aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société, Mazars a été renouvelé dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 26 juin 2013 pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2018.

6.2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Anik Chaumartin

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Nommée le 26 juin 2013 aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices sociaux et venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

CBA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

61, rue Henri Regnault

Tour Exaltis

92400 Courbevoie

Nommé le 29 juin 2011 aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société, CBA a été renouvelé dans ses fonctions lors de l'assemblée générale du 26 juin 2013 pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2018.

6.3 CONTACTS ET INFORMATIONS FINANCIERES DISPONIBLES

Contact relations investisseurs

Nicolas Buron

Directeur des relations investisseurs

5, boulevard Louis Loucheur - 92210 Saint-Cloud

Téléphone : +33 1 75 49 98 30

Télécopie : + 33 1 75 49 98 01

investors@elis.com

www.corporate-elis.com

7. Table de concordance

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « **Règlement** ») et renvoie aux pages du Document de Référence et de l'Actualisation du Document de Référence où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de Référence 2016		Actualisation du Document de Référence	
N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Chapitre/ sections	Page(s) du Document de Référence	Chapitre/ sections	Page(s) de l'Actualisation du Document de référence
1.	Personnes responsables				
1.1.	Indication des personnes responsables	9.1.1	332	6.1.1	112
1.2.	Déclaration des personnes responsables	9.1.2	332	6.1.2	112
2.	Contrôleurs légaux des comptes				
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	9.2	333	6.2	112-113
2.2.	Information concernant les modifications apportées aux contrôleurs légaux des comptes au cours de la période	9.2	333	N/A	
3.	Informations financières sélectionnées				
3.1.	Informations financières historiques	Elis en Bref	6	N/A	
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A		1.2.1 4.2.4	5-13 64-98
4.	Facteurs de risques				
		2.1	46 à 63	2 4.2.1.2.1	38-39 45
5.	Informations concernant l'émetteur				
5.1.	Histoire et évolution de la Société	Elis en Bref 1.1	5.7 22 à 23		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.1	308	Remarques générales	1
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	8.1	308	Remarques générales	1
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.1	308	N/A	
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	8.1	308	N/A	
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	Elis en Bref, 1.1 5.1 6.1 – Note 2.4	4-5, 12 à 15 22 162 191 à 196	1.2 1.6 4.2.2.1 4.2.4.2.8 (Note 2)	5-14 20-37 46-54 77-80
5.2.	Investissements				

Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de Référence 2016		Actualisation du Document de Référence	
N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Chapitre/ sections	Page(s) du Document de Référence	Chapitre/ sections	Page(s) de l'Actualisation du Document de référence
5.2.1	Principaux investissements réalisés	1.11.1	40 à 41	1.4 1.5.4 1.5.5 1.6 4.2.2.1.1 4.2.2.1.2	15 18 18-19 20-37 46 46-47
5.2.2	Principaux investissements en cours	1.11.1	40 à 41	1.4 1.6	15 20-37
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.11.2	41 à 42	N/A	
6.	Aperçu des activités				
6.1.	Principales activités				
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	Elis en Bref 1.3 1.5.1 1.7 1.8 1.9	8 à 10 24 à 26 28 à 29 35 à 38 36 à 37 37 à 38	1.1.1	4
6.1.2	Nouveaux produits ou services développés	1.5.2	29 à 31	N/A	
6.2.	Principaux marchés	1.4	26 à 28	1.1.1	4
6.3.	Événements exceptionnels	N/A		1.6	20-37
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	2.1	46	N/A	
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.6	32 à 34	N/A	
7.	Organigramme				
7.1.	Description sommaire du Groupe (Organigramme)	8.8	326	5.6	110
7.2.	Liste des filiales importantes	8.9	327 - 328	5.7	110
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements				
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	1.10	38 à 39	1.3	15
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3.5	86 à 98	N/A	
9.	Examen de la situation financière et du résultat				
9.1.	Situation financière	5.2.4 5.2.5	168 171	4.2.4.2 4.2.4.2.8 (Note 8)	65-98 90-94
9.2.	Résultat d'exploitation	5.2 5.8 – 5.10 – 5.11	163 à 171 173 - 174	4.2.4.2	65-98
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	5.1	162	1.2 4.2.2.1	5-14 46-54
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	5.1.1	162	4.2.2.1.1 4.2.2.1.4 4.2.2.1.5 4.2.4.2.8 (Note 2)	46 48 49-54 77-80
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale,	Message des	2 à 3	N/A	

Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de Référence 2016		Actualisation du Document de Référence	
N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Chapitre/ sections	Page(s) du Document de Référence	Chapitre/ sections	Page(s) de l'Actualisation du Document de référence
	économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	dirigeants 3.2.3 5.4	74 172		
10.	Trésorerie et capitaux				
10.1.	Capitaux de l'émetteur	5.2.4 5.2.5 6.1 – Note 10 6.3 – Note 5.1	168 171 236 257	4.2.4.2.4 4.2.4.2.6 4.2.4.2.7 4.2.4.2.8 (Note 10)	68 70 66-71 94-95
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	5.2.4	168 à 171	4.2.4.2.5 4.2.4.2.8 (Note 8)	69 90-94
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	1.12 5.2.4 6.1 – Note 8.3	41 à 42 168 à 171 225	1.5.1 1.5.2 1.5.6 4.2.4.2.8 (Note 2.4) 4.2.2.1.5 4.2.4.2.8 (Notes 8 et 2)	16-17 17 19-20 79-80 49-54 90-94 77-80
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	6.1 – Note 8.4	226	4.2.4.2.8 (Note 8.3)	91
10.5.	Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements	1.12 6.1 – Note 8.3	41 225 à 226	1.5.1 4.2.4.2.8 (Notes 8.2 et 8.3)	16-17 77-80 91
11.	Recherche et développement, brevets et licences	1.14 2.1 5.7	43 48 173	N/A	
12.	Information sur les tendances				
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	5.4	172	4.1	43
12.2.	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	5.4	172	4.1	43
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice				
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A		N/A	
13.2.	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A		N/A	
13.3.	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A		N/A	
13.4.	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A		N/A	
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale				
14.1.	Composition – déclarations	4.1.1 4.1.2 4.1.4	102 à 107 107 à 116 116	3 4.2.3 4.2.2.1.3	40-41 60-63 47-48
14.2.	Conflits d'intérêts	4.1.5 4.1.6 4.1.8	117 117 118 à 122	N/A	

Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de Référence 2016		Actualisation du Document de Référence	
N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Chapitre/ sections	Page(s) du Document de Référence	Chapitre/ sections	Page(s) de l'Actualisation du Document de référence
15.	Rémunération et avantages				
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	4.5 6.1 – Note 5.5	140 210	4.2.3.4 4.2.4.2.8 (Note 5)	61-63 84-85
15.2.	Retraites et autres avantages	4.5 6.1 – Note 5.5	140 210	4.2.3.4 4.2.4.2.8 (Note 5)	61-63 84-85
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
16.1.	Mandats des Membres du conseil de surveillance et de direction	4.1.1 4.1.2	102 à 107 107 à 116	4.2.3.1 4.2.3.3	60 61
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	4.1.7	117	N/A	
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	4.3.1	123 à 139	4.2.2.1.3 4.2.3.2	47-48 61
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	4.3.1	123	N/A	
17.	Salariés				
17.1.	Nombre de salariés	Elis en Bref 3.2.1	4 72 à 73	1.1.1	4
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	8.5.1 8.5.7 8.5.8	318 à 319 322 322	4.2.5	99-106
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	8.5.7	322	N/A	
18.	Principaux actionnaires				
18.1.	Identification des principaux actionnaires	8.5.1	318 à 319	4.2.5.2	99-100
18.2.	Existence de droits de vote différents	8.2.4 8.5.2	309 319	4.2.5.2 5.4.2	99-100 109
18.3.	Contrôle de l'émetteur	8.5.3	319	N/A	
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	8.5.10	323	4.2.5.7	103-106
19.	Opérations avec des apparentés	6.3 – Note 4.6 4.1.6	237 117	4.2.1.2.2 4.2.4.2 (Note 5.2)	45 85
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
20.1.	Informations financières historiques	5.11	174	N/A	
20.2.	Informations financières pro forma	N/A		N/A	
20.3.	États financiers	6.1 6.3	178 à 243 246 à 265	4.2.4.2	65-98
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	6.2 6.4	244 à 245 266 à 267	4.2.4.1	64-65
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2016		30/06/2017	
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A		N/A	

Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de Référence 2016		Actualisation du Document de Référence	
N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Chapitre/ sections	Page(s) du Document de Référence	Chapitre/ sections	Page(s) de l'Actualisation du Document de référence
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A		4.2.4.2	65-98
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A		N/A	
20.7.	Politique de distribution des dividendes	5.4, 8.6	172 320	5.5	110
20.7.1	Montant des dividendes	8.6.2 6.1 – Note 10.2	324 236	4.2.4.2.8 (Note 10.2)	95
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.4 6.1 – Note 7.2	57 219 à 220	2 4.2.1.2.1 4.2.4.2.8 (Note 7.2)	38-39 45 88-89
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A		N/A	
21.	Informations complémentaires				
21.1.	Capital social				
21.1.1	Montant du capital souscrit	8.3.2	312	5.3.1	108
21.1.2	Actions non représentatives du capital	8.3.5	314	4.2.5.5	101-103
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	8.3.4	313	5.3.2	108
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	8.3.5	314	4.2.5.5	101-103
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché (e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A		4.2.2.1.4 4.2.5.6	48 103
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	N/A		N/A	
21.1.7	Historique du capital social	8.3.3	313	N/A	
21.2.	Acte constitutif et statuts				
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	8.2.1	309	N/A	
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1 8.2.2	102 309	N/A	
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	8.2.4	309	N/A	
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	8.2.4	309	N/A	
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	8.2.5	310	N/A	
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur	8.5.10	323 - 324	4.2.5.7 5.4.5	103-106 109-110
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	8.5.6	321 - 322	4.2.5.3 5.4.4	101 109

Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I		Document de Référence 2016		Actualisation du Document de Référence	
N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du règlement	Chapitre/ sections	Page(s) du Document de Référence	Chapitre/ sections	Page(s) de l'Actualisation du Document de référence
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A		N/A	
22.	Contrats importants	1.13	42	1.5	16-20
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts				
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	3.6	94 à 96	N/A	
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A		N/A	
24.	Documents accessibles au public	9.4	335	N/A	
25.	Informations sur les participations	8.9 6.1 – Note 11	327 à 328 238 à 242	5.7	110